

## LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DE PHILIPPE II.

Pendant dix-sept ans, la couronne espagnole interdit toute nouvelle tentative d'expédition vers les Îles Philippines; mais en 1559, répondant à une requête de la Nouvelle Espagne, Philippe II décida<sup>17</sup>:

*envíes dos naves... las cuales envíes al descubrimiento de las islas del Poniente y les ordenéis.. que procuren de traer alguna especiería...y daréis por instrucción a la gente que así enviáredes que en ninguna manera entren en las islas de los Molucos porque no se contravenga el asiento que tenemos tomado con el serenísimo rey de Portugal sino en otras islas que están comarcanas a ellas, así como son las Philipinas y otras que están fuera de dicho asiento... que tienen también especiería...y lo principal que les habéis de dar por instrucciones que luego den la vuelta a esa Nueva España, porque lo principal que en esta jornada se pretende es saber la vuelta.*

Cet ordre, ou cette autorisation, envoyé au vice-roi don Luis de Velasco, entraîna les préparatifs d'une nouvelle entreprise. Quels furent les motifs de cette décision?

Nous chercherons à répondre à de nombreuses questions au cours de cette première partie. L'objectif est de présenter l'évolution progressive de ce projet depuis ses débuts, à partir de la décision de Philippe II, de son choix de la Nouvelle Espagne et de la désignation du frère Andrés de Urdaneta qui se trouvait à ce moment-là au couvent de San Agustín à México, pour que, grâce à son expérience de cosmographie et de pilotage, il cherche la route de retour des Philippines vers la Nouvelle Espagne. Mais nous parlerons aussi des appréciations que le frère Urdaneta porta sur le port d'Acapulco et de la proposition qu'il fit. Quels furent les motifs pour lui donner la préférence? Et pourquoi la Couronne soutint-elle la proposition du frère?

La puissante raison qui aboutit à la décision de Philippe II fut la situation géographique des îles Philippines: s'établir dans l'Archipel, centre du Sud-Est asiatique, faciliterait les relations

---

<sup>17</sup> Luís González, *op. cit.*, p. 213.

avec la Chine, le Japon, les Îles Moluques comme avec toutes les autres régions de la zone, permettrait d'accéder à cet attirant marché asiatique, si significatif pour l'empire espagnol comme pour les autres puissances européennes d'alors. Mais outre l'augmentation de pouvoir que la Couronne pourrait obtenir de sa présence en Orient, celle-ci lui permettrait d'ouvrir de nouvelles voies d'évangélisation.

Le Roi choisit la Nouvelle Espagne comme point de départ de cette nouvelle exploration parce que, devant respecter la ligne de séparation voulue par le Pape Alexandre VI qui divisait le monde entre les Portugais et les Espagnols, la route maritime à partir de la vice-royauté, déjà découverte, était plus courte et moins dangereuse que celle qui venait d'Espagne par le détroit de Magellan.

Le frère augustin Andrés de Urdaneta, un des survivants de l'expédition Loaysa - Elcano, avait connu le désastre d'Álvaro de Saavedra et avait été renvoyé en Espagne par les Portugais via Lisbonne. A son arrivée à la cour espagnole, il avait exposé sa théorie sur la route de retour vers la Nouvelle Espagne.

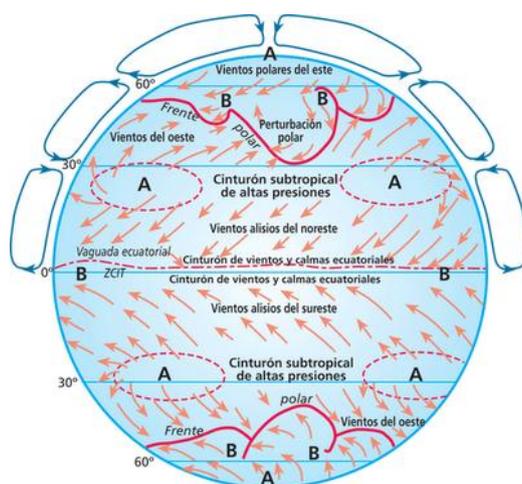


Fig. 1 : Circulation générale des alizés.

Urdaneta estimait que si les flux de vents près de la ligne de l'équateur allaient d'Est en Ouest, ceux qui soufflaient plus au Nord ou plus au Sud devaient aller en sens contraire, d'Ouest en Est<sup>18</sup>. Si l'expédition d'Álvaro de Saavedra n'avait pas rencontré cette situation météorologique par trente-cinq degrés de latitude Nord, il pensait qu'une navigation allant jusqu'à 40° de latitude Nord ouvrirait la possibilité de rencontrer des vents favorables pour le retour.

<sup>18</sup> Rafael Bernal, *op. cit.*, p. 47. Dans: México en Filipinas. Estudio de una transculturación.

Averti de cette théorie, Philippe II demanda à Urdaneta qu'il participât à l'expédition des Philippines afin de confirmer ses hypothèses.

Andrés de Urdaneta propose Acapulco comme base du galion de Manille.

Ainsi, le 21 novembre 1564, une flotte constituée du San Pedro, portant la marque du capitaine de pavillon, du San Pablo, navire amiral, et du San Juan et San Lucas, quitta le port de Navidad. Construits à Navidad, ces bâtiments étaient armés de trois à trois cent cinquante personnes<sup>19</sup>, constituant l'équipage et les troupes embarquées, ces dernières sous le commandement du *maestro de campo Mateo Delsar et de Martín de Goiti*, emmenant un Trésorier Royal, Guido de Lavezares, et cinq pères augustins, parmi eux Andrés de Urdaneta, tous sous les ordres de Miguel López de Legaspi.

Une fois en haute mer, Legaspi réunit à bord du San Pedro les capitaines et les responsables importants de la flotte, et ouvrit le pli qui contenait les instructions générales de *l'Audiencia*. Les dispositions prévoyaient de faire route directement vers les Philippines, d'explorer et de conquérir l'Archipel, sans toucher aux Îles Moluques; par ailleurs, ils devraient rapporter des échantillons des épices des Philippines et chercher une route de retour.

Le 9 janvier 1565, la flotte découvrit des îles basses, par neuf degrés de latitude Nord, qui faisaient probablement partie de l'archipel des îles Marshall actuelles; ils les appelèrent Barbudos<sup>20</sup>, à cause de la barbe que les naturels se laissaient pousser; Felipe Salcedo, le neveu de Legaspi, et Andrés de Urdaneta en prirent possession au nom du Roi. Le 24 janvier, ils arrivèrent aux îles des *Los Ladrones*, les Mariannes, et répétèrent le même acte solennel. Le 20 février, Miguel López de Legaspi prit possession de l'île de Samar et de tout l'archipel



Fig. 2 : Le détroit de San Bernardino.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Harry Kelsey, *op. cit.*, p. 161.

des Philippines au nom du Roi Philippe II, pour arriver le 27 avril sur l'île de Cebú qui était déjà un centre prospère d'échanges entre les natifs et les Chinois<sup>21</sup>.

Six mois après son départ du port de Navidad, le 1<sup>er</sup> juin 1565, le San Pedro<sup>22</sup> prit la mer à la recherche de la route vers la Nouvelle Espagne, la *tornavuelta*; Felipe de Salcedo avait pris le commandement du San Pedro et le frère Andrés de Urdaneta était le chef des deux autres pilotes embarqués.

Le navire entra dans le Pacifique par le détroit de San Bernardino, et de là navigua vers le Nord jusqu'à la latitude de quarante degrés. La traversée connut plusieurs malheurs: très rapidement, dix-sept personnes moururent, et parmi elles un des pilotes et le *Maestre* du navire; l'autre pilote, bien qu'il restât vivant, fut si faible et malade qu'il ne fut pas de grande utilité pour Urdaneta. Nuit et jour, celui-ci surveilla le cap avec grande attention, les hauts fonds, les vents....

Cent vingt jours plus tard, il se trouvait au large des côtes de la *Alta California*. Naviguant vers le Sud, quatre mois après avoir quitté les Philippines et un peu plus de dix mois après leur départ de la Nouvelle Espagne, ils arrivèrent le 1<sup>er</sup> octobre au port de Navidad avec un équipage si défaillant et si malade que frère Andrés de Urdaneta, connaissant le climat et sachant au départ vers les Philippines que la région s'était dépeuplée, choisit de continuer sa route vers Acapulco, *por ser de los mejores del orbe y más cercano a Méjico*, comme le rapporta le frère Gaspar de San Agustín O.S.A.<sup>23</sup>.

Le 8 octobre de la même année, il n'y eut personne de valide pour disposer l'ancre, et une fois le câble coupé, ils entrèrent dans la baie d'Acapulco. Le San Pedro ne ramenait que de la cannelle.

Avant son départ aux Philippines, le frère Andrés de Urdaneta avait déjà annoncé sa préférence pour ce port. Dans son mémoire de 1559 pour le Roi, il n'énonçait que les inconvénients du port de Navidad<sup>24</sup> et faisait les louanges d'Acapulco:

---

<sup>21</sup> YUSTE LÓPEZ, Carmen. *Un océano de intercambios. El galeón de Manila*/ ed. par Hospital de los Venerables, Museo Franz Mayer, Museo Histórico de Acapulco Fuerte de San Diego. Sevilla: Aldeasa, 2000, p. 139.

<sup>22</sup> Selon Carmen Yuste, Rafael Bernal, et Donald Brand, Andrés de Urdaneta arriva à Acapulco sur le galion San Pedro. Néanmoins, William L. Shurtz et Marcelino Foronda disent qu'il revint de Manille à bord du San Pablo. Rafael Bernal explique que :...a su llegada a Acapulco, puerto que Urdaneta prefirió al de Navidad, se enteran con gran sorpresa que el patache perdido había anclado en el puerto de la Navidad, el 9 de agosto después de haber navegado, según su capitán Alfonso de Arellano, y su piloto Martín de Allamontes, hasta las Filipinas. Dans: Rafael Bernal, *op. cit.*, p. 47. Dans: México en Filipinas. Miguel López de Legaspi dans sa lettre au Roi dit avoir envoyé la Capitana, c'est-à-dire le San Pedro, pour trouver la *vuelta*. Dans AGI. Filipinas, 6, R.1, N.2. Carta de Legaspi sobre envío de nao a descubrir la vuelta.

<sup>23</sup> SAN AGUSTIN, Gaspar de, fray. *Conquistas de las Islas Filipinas*. Madrid: C.S.I.C., 1975, p. 204-205.

<sup>24</sup> Mariano Cuevas comme Fermín de Uncilla affirment qu'Andrés de Urdaneta connaissait le port de Navidad parce qu'il y avait été visitador de oficio et qu'il connaissait les inconvénients de l'endroit. Dans: YUSTE LÓPEZ,

*El puerto de Acapulco parece que tiene buenas partes, para que en él se arme el astillero para hacer navíos, é para que en él sea la carga y descarga dellos, por ser uno de los buenos Puertos que hay en lo descubierto de las Indias, grande, y seguro, y muy sano y de buenas aguas, y mucha pesquería, de mucha madera para la ligazón de los navíos, y tener a cinco, a seis leguas, y pocas mas mucha madera para tablazón, y pinos para másteles y entenas; aunque la tablazón se trájese allí de otras partes por mar, importa mucho que el Puerto para hacer los Navíos y para la carga y descarga sea en Acapulco, porque demás que es bueno y tener las partes que tiene, bien cerca del Puerto es la tierra razonablemente poblada, y de esta ciudad á el no hay de sesenta y tantas leguas arriba, y camino que andan por el arrias, y desde la Vera-cruz al dicho Puerto hay hasta ciento é diez leguas poco mas, ó menos,...*<sup>25</sup>.

Par *grande y seguro*, il faisait savoir que les galions entraient sans danger de manoeuvre et que le mouillage de la baie pouvait accueillir plusieurs bateaux.

La baie naturelle du port le protégeait des vents: le galion disposait d'un mouillage sûr; une fois l'ancre jetée, elle restait bien crochée, évitant tout risque de dérive du navire.



Fig. 3 : Partie d'une gravure d'Acapulco au XVIIème siècle. BNE. MSS 2957.

Le calme de la mer facilitait les mouvements au niveau du bordé des bateaux; comme l'annonce bien Urdaneta, le chargement et le déchargement des galions étaient facilités par le calme des eaux: durant les XVIème et XVIIème siècles, Acapulco souffrit du manque de quai, et les mouvements devaient se faire par embarcation à rames qui arrivaient jusqu'au rivage où débarquaient passagers et marchandises.

Le frère Andrés de Urdaneta qualifiait le port de *muy sano*: la profondeur de la baie était importante, il n'y avait pas de dangers de hauts fonds ou d'écueils, ni de risque d'échouement.

---

Carmen. *Emporios Transpacíficos. Comerciantes Mexicanos en Manila. 1710-1815*, México, Instituto de Investigaciones Históricas, UNAM, 2007, p. 31. (Serie Historia Novohispana, n° 78).

<sup>25</sup> *Colección de Documentos Inéditos Relativos Descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones de Ultramar: de las Islas Filipinas, Tomo II. Madrid, Sucesores de Rivadeneyra, 1886, p. 120.*

En utilisant les mots *partes que tiene*, on peut comprendre qu'Urdaneta décrivait non seulement la baie mais aussi les anses naturelles qui la constituaient. Dans la crique -*cala*<sup>26</sup>- où on pouvait installer l'arsenal auquel Urdaneta donnait tant d'importance, l'absence de vagues sur la plage permettait le stationnement adéquat des embarcations et en facilitait l'utilisation, que ce fût pour s'approcher de la terre ou pour hâler facilement le bateau et le calfater.



Fig. 4 : Baie d'Acapulco, partie d'une gravure de l'ingénieur Adrian Boot. AGI. MP-IMPRESOS, 34.

Le *buen puerto* signifiait que la formation naturelle de la baie obligerait les pirates à y entrer pour savoir si des bâtiments étaient à l'ancre; par ailleurs la baie étant protégée par la *isla de Chinos*<sup>27</sup>, un galion ne pouvait être vu de l'ennemi depuis le canal.

<sup>26</sup> RAE. *Cala*: petite baie.

<sup>27</sup> *Isla de Chinos*: Ile des Chinois, de nos jours la Roqueta.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fig. 5 : Port d'Acapulco du royaume de Nouvelle Espagne dans les mers du Sud. Adrian Boot. BNF.

Il indiquait par ailleurs qu'il y avait *mucha pesqueria*: effectivement, l'écosystème était favorisé par le calme des eaux, et l'abondance de plancton attirait une grande quantité de poissons. Ainsi, le port pouvait alimenter sa population et les équipages, le poisson salé étant une base de l'alimentation à bord.

Urdaneta rappelait que le bois, moyen primordial à l'époque, était abondant à cinq ou six lieues du port; les pins pouvaient servir pour le bordé *-la ligazón*<sup>28</sup>, les mâts ou les vergues *-entenas*<sup>29</sup> des bâtiments. Il précisait que le bois pouvait aussi être apporté d'ailleurs par voie de mer, comme bien souvent on le fit à partir de Puerto Marqués. Ainsi, en utilisant les mots de bordé, de mâts et de vergues, Urdaneta démontrait que le calfatage des bateaux, leur construction ou leur modification, étaient assurés dans ce port.

Il informait aussi le Roi que *bien cerca del puerto es la tierra razonablemente poblada*, autre point important qu'il fallait prendre en compte car le développement du port ne manquerait pas de demander une main d'œuvre abondante.

Il signalait enfin la proximité d'Acapulco avec les villes de Mexico, Puebla, Tehuantepec et avec le port de Veracruz : cette proximité favoriserait l'acheminement de ce qui serait nécessaire pour le galion, et économiserait temps et argent.

Ainsi, le frère Andrés de Urdaneta examina minutieusement la situation et les avantages qu'offrait la localisation d'Acapulco; il exposa ses idées, les présentant avec des arguments performants, afin de convaincre le Roi pour que celui-ci donne à Acapulco la fonction de terminal de la Nouvelle Espagne pour recevoir le galion de Manille. La couronne espagnole accepta la proposition.

<sup>28</sup> *Ligazón* : Chaque pièce de bois qui s'entrecroise pour former la coque d'un bateau.

<sup>29</sup> *Entenas*: Espar ou mât courbé et très large auquel est assujettie la voile latine sur les embarcations.

Philippe II réalisa finalement son objectif d'établir une possession espagnole en Extrême-Orient. En faisant découvrir *la tornavuelta*, il définit la route que le galion de Manille emprunterait, liant les Philippines et la Nouvelle Espagne.

La faiblesse des Philippines exige le soutien d'Acapulco.

La désignation d'Acapulco comme port base pour recevoir le galion de Manille et assurer le soutien de la Couronne aux Philippines entraîna en elle-même des conséquences pour la ville. Jusqu'où la couronne espagnole alla-t-elle après cette décision? Quelles en furent les effets sur le port?

L'origine de la relation entre les Philippines et la Nouvelle Espagne provient indiscutablement du souhait impérial espagnol d'établir un point de présence en Extrême-Orient. Mais l'évolution de cette conquête si particulière, l'implantation de la colonie, comme son essor économique, sont dûs à la sensibilité et à la prudence de *l'adelantado* Miguel López de Legaspi qui sut appliquer des stratégies et des tactiques hors du commun et hors du temps d'alors, menant au succès de son entreprise.

L'histoire des îles Philippines et surtout de Manille est fortement liée à celle d'Acapulco. Le lien entre ces deux villes sera présent dans tout cet exposé, en particulier pour montrer comment un événement de l'Archipel se répercutait sur le port d'Acapulco.

Mais revenons au départ du galion San Pedro. Miguel López de Legaspi et ses forces, établis sur l'île de Cebú, décidèrent de procéder à la conquête des Philippines.

Commença alors une prise de possession particulière, différente de celles qui avaient prévalu pour les deux autres vice-royaumes américains. Miguel López de Legaspi se vit obligé de penser différemment de la simple tactique militaire en raison de la grande distance entre les Philippines et la Nouvelle Espagne, du manque de troupes, et de la situation locale. La stratégie ainsi choisie fut de trouver des solutions aux conflits par la mise en place d'accords et de pactes, au lieu d'utiliser la violence.

Sur l'île de Cebú, les Espagnols affrontaient l'hostilité des Portugais: établis à Malacca depuis 1511, ceux-ci disputaient la possession des Philippines à la couronne espagnole. Par ailleurs, les indigènes s'aperçurent que les Espagnols manquaient de point de ravitaillement: ils tirèrent profit de cette faiblesse en vainquant les conquistadors par la faim, en leur interdisant de disposer des provisions nécessaires à leur subsistance et à celle du galion, unique moyen de liaison avec la Nouvelle Espagne.

Les contretemps et la détermination pour acquérir les Philippines décidèrent Legaspi à rechercher une île dont certains marchands chinois lui avaient parlé<sup>30</sup>. Il envoya son *maestro de campo* don Martín de Goiti avec les forces nécessaires pour que *la procurasen pacificar y trejera a la obediencia de Su Majestad*<sup>31</sup>. A son retour, Goiti lui rendit compte de l'affrontement qu'il avait mené avec les naturels qui y étaient installés, et lui décrivit l'île et la rivière qui débouchait dans une baie naturelle.

Legaspi décida de reconnaître par lui-même cette île. A son arrivée, il vit que les natifs étaient irrités et qu'ils avaient brûlé leurs paillottes. Sachant qu'avant l'arrivée des Espagnols, l'archipel des Philippines était soumis aux sultans de Bornéo, de Jolo et à d'autres chefs musulmans qui obligeaient les autochtones à leur payer un tribut, les enlevant comme esclaves pour la pêche des perles ou le travail de la terre dans les villages musulmans de la côte des Célèbes<sup>32</sup>, Legaspi se montra pacifique, bien éloigné d'un affrontement. Grâce à un interprète, il leur passa le message que *no quemaran nada porque no venían a hacerles daño*<sup>33</sup>. Les Rajas<sup>34</sup> malais Rajamora et Lacandula vinrent lui rendre visite à bord de son navire, accomplirent le cérémonial coutumier et ils se mirent d'accord sur des arrangements. Legaspi reçut la fidélité des rajas et s'installa le 19 mai 1571 sur un triangle de terre de l'embouchure du fleuve Pasig, face à la baie de Kawit, où se trouvait un petit village chinois<sup>35</sup>, et créa Maynila<sup>36</sup> ou Manila.

Les Philippines une fois conquises, la capitale Manille créée, Philippe II décida par *Cédula Real* du 1<sup>er</sup> juin 1574<sup>37</sup> que les îles Philippines étaient subordonnées à la Nouvelle Espagne. Au début, on ne savait pas si on pourrait exploiter quelque mine aux Philippines. Comme épices, il n'y avait que la cannelle. On ne pouvait pas s'y enrichir rapidement, il fallait faire un long et difficile voyage pour vivre loin: il n'y avait aucune raison attractive pour aller s'y établir.

Connaissant ces inconvénients, Miguel López de Legaspi avait attiré l'attention sur la pratique du commerce des fruits et de marchandises entre les natifs et les commerçants

---

<sup>30</sup> Les Chinois commerçaient avec les îles de l'Archipel des Philippines depuis plus de cinq siècles.

<sup>31</sup> MORGA, Antonio de. *Sucesos de las Islas Filipinas*, México, FCE, 2007, p. 19.

<sup>32</sup> CONCAS y PALAU, Víctor María. *La sultanía de Joló*. Boletín de la Sociedad Gráfica, Tomo XVI, Madrid 1864. p.153.

<sup>33</sup> ORTÍZ ARMENGOL, Pedro. *Intramuros de Manila, de 1571 hasta su destrucción en 1945*, Madrid, Cultura Hispánica, 1958, p.21.

<sup>34</sup> *Rajá ou datu*: conseil d'anciens, le plus âgé, ou *barangay*, dirigeant le groupe.

<sup>35</sup> Pedro Ortiz Armengol, *op. cit.*, p.24.

<sup>36</sup> En langue de *tierra de nilas*, un arbuste sauvage.

<sup>37</sup> DÍAZ-TRECHUELO, María de Lourdes. *Filipinas, la gran desconocida*, España, EUNSA, 2001, p.105. (Astrolabio; n° 295).

chinois. Avant que la ville ne fût tracée, trois jonques de marchands chinois étaient arrivées et Legaspi en avait profité pour faire apporter des cadeaux aux mandarins. En mai 1572, ces jonques revinrent à Manille, chargées de soies de multiples couleurs, de damas, de satins, de cires et de porcelaines. Tout ceci partit avec 280 quintaux de cannelle<sup>38</sup> vers la Nouvelle Espagne par le galion qui allait chercher les soldats, les religieux, les premiers colons, et l'argent qui permettait de soutenir les îles. Le galion arriva à Acapulco en 1573. L'habileté de Legaspi fut de montrer à la Couronne qu'elle disposait d'une autre méthode pour assurer sa présence sur le continent asiatique et pour conserver les Îles: au lieu de renvoyer un galion lège de Manille, celui-ci serait chargé de soies et de marchandises orientales pour être vendues à Acapulco.

On a cru nécessaire d'insister sur les premières réflexions qui furent menées aux débuts de cette Capitainerie Générale<sup>39</sup> dépendant du vice-royaume de la Nouvelle Espagne afin de rappeler son éloignement et la fragilité qui en découlait. Ceci explique que par son souhait de maintenir cette possession, certes stratégique mais ô combien loin de tout, la couronne espagnole décida d'accorder à Manille un soutien très important, ce qui entraîna de lourds changements dans l'organisation du port d'Acapulco qui, de simple localité villageoise côtière, vit s'installer un appareil complet, avec tous les instruments du pouvoir d'alors, - l'administration étatique, la force militaire, le pouvoir religieux- , avec des services collectifs -l'assistance sanitaire, l'augmentation des voies de communication terrestres- , et développant de nouveaux moyens de subsistance, créant un bassin d'activités, de nouvelles industries. Par la suite, tout tourna autour du galion, vecteur des relations entre Manille et Acapulco.

---

<sup>38</sup> GARCÍA-ABASÓLO, Antonio Francisco, «La expansión Mexicana hacia el Pacífico, La primera Colonización de Filipinas (1570-1580)», *Historia Mexicana*, Julio-Sept. 1982, vol. XXXII, n° 125, p. 65.

<sup>39</sup> Les possessions espagnoles de moins grande envergure géographique dépendant d'un vice-royaume étaient appelées Capitaineries Générales.

## 1.1. La sphère administrative.

Avant que le commerce avec Manille s'établisse, la demande et la consommation de soies espagnoles, de tissus de laine et de lin, étaient fortes à la Nouvelle Espagne. Lorsque les voyages du galion de Manille se firent plus réguliers, la laine et le lin continuèrent d'être prisés, mais la soie espagnole ne rencontra plus le même succès parce que la cargaison principale des galions se composait des soies chinoises et d'autres objets de luxe. Outre la Nouvelle Espagne et le Pérou, toute l'Amérique espagnole appréciait ces marchandises d'Orient. Le goût de la population et la demande qui s'en suivit entraînèrent l'augmentation de son commerce et les conséquences ne se firent pas attendre, déclenchant une vague de problèmes.

Du côté de la Nouvelle Espagne, les commerçants se déplaçaient à Manille et payaient en argent les soieries chinoises; comme le rappelle Emma Blair: *tan insaciables como los chinos por su plata, eran los mexicanos por su seda*<sup>40</sup>.

Du côté du Pérou, le commerce direct entre Manille et Callao<sup>41</sup> avait été autorisé; un fort développement économique en résulta en 1581 et 1582, mais la ligne entre Manille et le Pérou fut rapidement interdite, du fait qu'elle portait préjudice à la liaison Séville – Portobelo. Mais de toutes façons, les commerçants péruviens, ou *peruleros* comme on les appelait alors, arrivaient lourdement chargés de pesos frappés au Pérou, grâce auxquels ils obtenaient la préférence des marchands de Manille à la foire d'Acapulco.

Du côté de Manille, une fois la route commerciale entre Manille, Acapulco et les rivages de Fujian établie<sup>42</sup>, les jonques arrivèrent plus nombreuses afin de répondre à la demande d'articles de luxe. Ces embarcations et leurs équipages devaient repartir là d'où ils venaient, laissant derrière elles à Manille les marchands et officiels qui avaient reçu une autorisation de séjour écrite. Mais cette disposition n'était pas respectée, et les Chinois devinrent bien vite plus nombreux que les Espagnols. Ceux-ci craignaient pour leur propre sécurité et n'avaient pas confiance dans la population chinoise; ils l'estimaient *ruin y inquieta*, vile et turbulente, cruelle, capable de trahisures, sujette à de nombreux vices et à de mauvaises habitudes. La majorité était *infieles*. De plus, pour le paiement de leurs marchandises, ils n'acceptaient qu'argent et *reales* qu'ils découpaient pour les utiliser dans le commerce de détail<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> BAUZON, Leslie. *Deficit Government. Mexico and the Philippines Situado. 1606-1804*. Tokyo: East Asian Cultural Studies, 1981, p. 12 (East Asian Cultural Studies, serie n°21).

<sup>41</sup> TARDIFF, Guillermo. *Historia General del Comercio Exterior Mexicano. (Antecedentes, Documentos, Glosas y Comentarios) 1503-1847*, Tomo I. México, 1968, p. 77.

<sup>42</sup> Ils venaient des provinces de Canton, Chincheo, et Ucheo.

<sup>43</sup> Antonio de Morga, *op. cit.*, p. 314.

Du côté de l'Espagne, la concurrence novohispana avec les soieries espagnoles affecta grandement le commerce; les plaintes des commerçants de Séville et de Cadix, comme celles des grossistes et manufacturiers de soie, furent portées à la connaissance du Roi en 1591. La couronne espagnole estimait que les intérêts de la métropole étaient supérieurs à ceux des colonies, que le commerce réalisé entre Acapulco et Manille était intérieur, sous une même juridiction provinciale, et n'était pas un commerce entre colonies du fait que Manille dépendait de la Nouvelle Espagne.

Par ailleurs, il n'y avait pas que la question de la concurrence sur la soie et sur les produits venant d'Espagne pour les marchés américains: les commerçants de Nouvelle Espagne et péruviens payaient les marchandises du galion de Manille avec des pesos en argent. Cet argent partait ensuite en Extrême-Orient, particulièrement en Chine via la province de Fukien<sup>44</sup>, où repartaient les *sangleyes* à leur retour de Manille; mais l'argent, une fois introduit en Chine, ne revenait plus.

Le résultat de tous ces conflits d'intérêts ne se fit pas attendre et se répercuta sur Acapulco.

A l'arrivée du galion de Manille, deux grandes vagues porteuses de richesse se rencontraient dans le port: celle que les marchands de biens apportaient à la foire et celle qui arrivait au port sous la forme de l'argent que la ville de Mexico envoyait pour soutenir les Philippines, *el situado*.

Cette marée de capitaux conduisit à la mise en œuvre d'un plan pragmatique: en 1590, la couronne espagnole créa la *Caja Real* d'Acapulco pour contrôler et administrer les entrées et sorties de l'*Hacienda Real*, puis construisit la Douane et ses entrepôts.

Sur le plan juridique ou légal, des *Ordenanzas* ne tardèrent pas à interdire le commerce entre les Philippines et le Pérou; en 1593, l'interdiction concerna aussi le Guatemala et Tierra Firme. Cette année-là, Philippe III mit en place la *permission general*<sup>45</sup> qui durant le XVII<sup>e</sup> siècle fut connue sous le nom de *Leyes de Navegación y Comercio de Filipinas* dans la *Recopilación de Indias*. Ainsi, la Couronne donnait les règles du jeu.

---

<sup>44</sup> *Fukien*: Transcription ancienne. Fujian province de la République Populaire de Chine. Sa capitale est Fuzhou, située au Nord de Guangdong et au Sud de Zhejiang, sur les côtes de la Mer de Chine, en face de Taiwan.

<sup>45</sup> En espagnol original. *Recopilación de Indias*. Libro IX. Título 45. Ley 10.

### 1.1.1. La Caisse Royale, les Trésoreries Royales, la Douane et les entrepôts Royaux.

Le succès des Finances Royales était fondamental pour l'organisation administrative qui soutenait l'action du Roi et de l'Espagne; ceci a de nombreux liens avec notre thème d'étude : Manille, le galion et Acapulco sont trois points d'application distincts des mêmes dispositions d'ordre financier.

La *Hacienda* est le nerf de toute l'organisation royale. La nécessaire présentation des éléments définissant ci-dessous à grands traits les Finances Royales à Acapulco peut paraître un peu aride. Elle n'est cependant pas suffisante pour expliquer les liaisons, les conséquences et les résultats de la relation que les Philippines, le galion et la Nouvelle Espagne entretenirent et il faudra revenir sur ces sujets de façon régulière pour bien expliquer les relations qui furent établies ainsi que leurs modifications tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle. Mais comment ce service royal s'installa-t-il à Acapulco?

L'administration royale résidait à Acapulco dans les maisons royales -*Casas Reales*-; bien que leur localisation n'ait pas été fixe à leur début, elles abritaient la caisse royale -*Caja Real*-, le domicile des Officiers Royaux et leurs bureaux. En 1597, le Roi ordonna d'ajouter deux bureaux publics, les Entrepôts Royaux et la Douane, déclarant que: *todas las mercaderías que derechamente no se llevaren a las dichas casas y aduana por encubrir y dejar de pagar los derechos a mi pertenecientes se tomen por perdidas*<sup>46</sup>. Mais ce ne fut réellement qu'au début de 1602 que, sous la pression exercée par les Officiers Royaux sur le Roi, le vice-roi comte de Monterrey acheta le terrain et construisit la Douane et ses entrepôts, pour la somme totale de deux mille pesos<sup>47</sup>.

Durant tout le XVII<sup>ème</sup> siècle, la situation de ces édifices fut précaire. En 1615, les entrepôts brûlèrent et eurent ensuite le traitement habituel des immeubles administratifs: on louait généralement des maisons dans le port et on ne réparait que dans les cas les plus nécessaires. L'incendie de 1648, qui détruisit la plus grande partie de la ville, ne fit pas changer les choses. En 1653, les Officiers Royaux payèrent encore à Isabel de Pineda la location de quelques maisons pour en faire des entrepôts<sup>48</sup>; à partir de 1654, on loua quelques maisons au Licenciado Bernardo Ruiz de Valderrama, curé de la paroisse d'Acapulco, pour y loger la

---

<sup>46</sup> OROPEZA KERESSEY, Deborah. *Los "indios chinos" en la Nueva España, la inmigración de la nao de China, 1565-1700*. p. 54. Thèse: Histoire: Mexico: 2007.

<sup>47</sup> AGI. México, 25, N.37/ Cartas del Virrey Conde de Monterrey.

<sup>48</sup> AGI. Contaduría, 905B, 1653/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

Caisse Royale et les entrepôts<sup>49</sup>. A sa mort, le Licenciado de Valderrama laissa ces maisons à la *Cofradia del Santissimo Sacramento*<sup>50</sup>. Ce ne fut qu'en 1675, à l'occasion d'une plainte avec cette *Cofradia*, que le *Castellano* don Juan de Zelaeta, voyant l'état lamentable dans lequel se trouvaient ces maisons et entrepôts, décida de les reconstruire sur le terrain initialement choisi et qui appartenait à Sa Majesté<sup>51</sup>; ainsi, ces immeubles seraient situés près de la maison du *Castellano* et donneraient sur la *Plaza Mayor*<sup>52</sup> de la ville.

Sur la carte de 1712, on peut voir que la *Contaduría* s'y trouvait aussi.

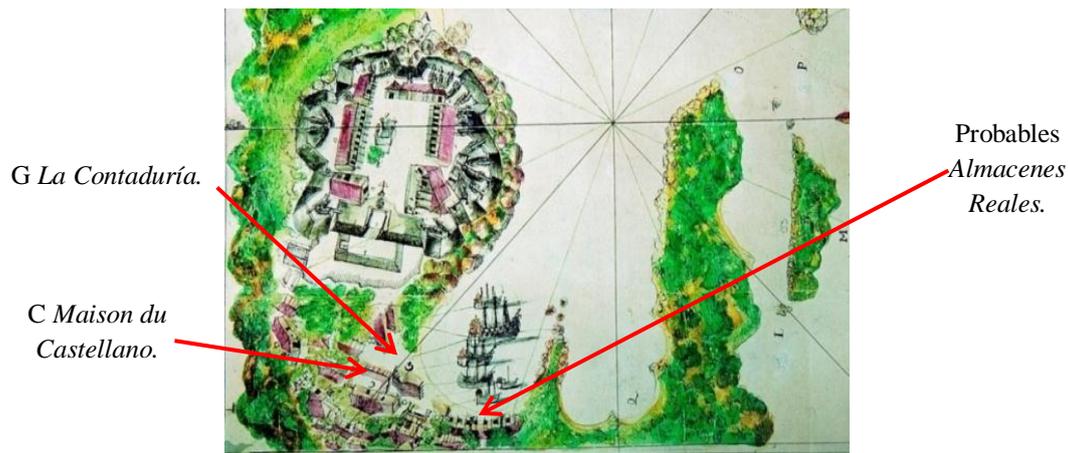


Fig. 6: Détail de la carte du Château et du port d'Acapulco. AGI. MP- MEXICO, 106. 1712-11-07.

Vers 1675, comme le montre la gravure, les entrepôts royaux se trouvaient sur la rue Royale, ou principale, perpendiculaire à la plage.

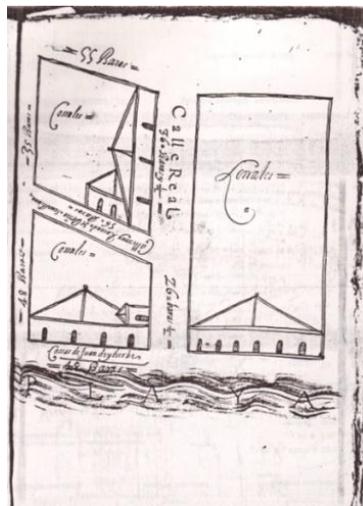


Fig. 7 : Entrepôts Royaux et Douane d'Acapulco.

<sup>49</sup> AGI. Contaduría, 905B, 1654/Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>50</sup> AGN. Indiferente Virreinal. Cofradías y Archicofradías. Caja 5383. Expediente 76. Año 1674-75, Foja 7.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> BNM. Fondo Franciscano. Expediente No. 1441.1 Registro de Papeles varios.

La carte de 1712 qui place la *Contaduría* et la maison du *Castellano* près de la plage, et la gravure des Archives Générales de la Nation, qui montre la Douane d’Acapulco bien en face de la plage et sur la rue Royale, nous permettent de supposer que la *Contaduría* n’avait pas changé de place, et que les maisons qui se trouvent sur ce même plan face à la mer seraient la Douane et les entrepôts royaux.

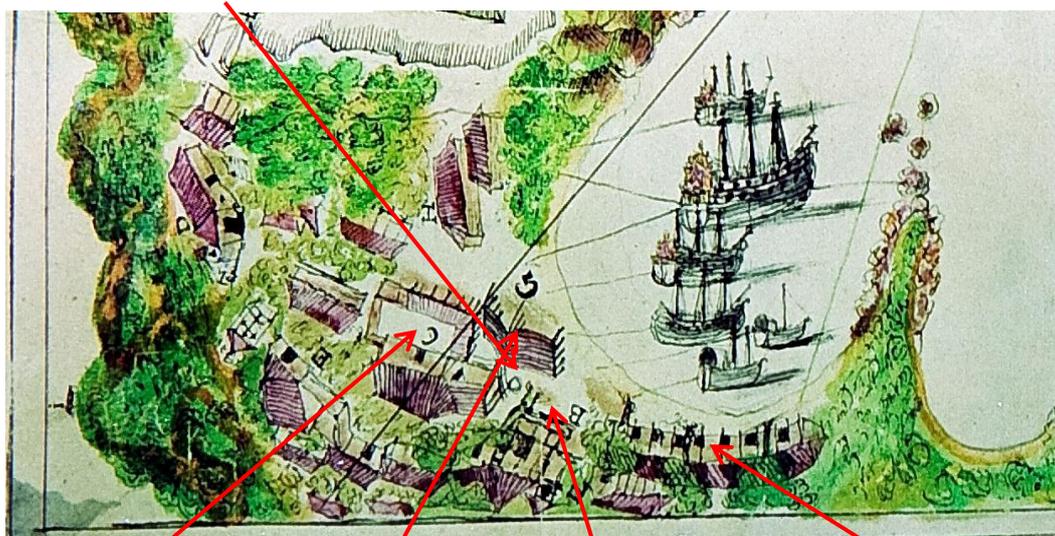
### 1.1.2. L’urbanisation d’Acapulco se dessine autour de l’espace de la foire.

Ces particularités dans l’évolution des immeubles abritant la *Real Hacienda* montrent comment, au cours du XVIIème siècle, l’administration royale s’organisa pour combattre la contrebande, imposer le paiement des impôts, et adapter le tracé urbain aux nécessités de contrôle des mouvements de marchandises.

La construction de la nouvelle ville avait essayé de suivre le plan espagnol imposé durant la colonie; le centre de l’organisation urbaine était la rue principale, la *Calle Real*, qui courrait en ligne droite du Nord au Sud, traversée par des rues latérales d’Est en Ouest; entre ces rues latérales, se répartissaient les parcelles qui formaient les pâtés de maisons.

Elle avait été tracée en face de la grande plage de la baie, limitée par un monticule, où l’on construisit par la suite le fort de San Diego, et par une langue de terre se projetant dans la baie, accueillant dans les parcelles des premiers plans, face à la plage, les édifices représentatifs du pouvoir royal : la maison du *Castellano*, les *Casas Reales*, la Douane et ses entrepôts, et l’église.

Probable *Plaza Mayor*.



C Maison du *Castellano*. G *Contaduría*. B Eglise. Probable *Aduana y almacenes*.

Fig. 8 : Détail de la carte du château et du port d’Acapulco. AGI. MP- MEXICO, 106. 1712-11-07. “Mapa del Castillo y Puerto de Acapulco”.

Cette configuration, choisie au début du siècle mais par la suite abandonnée pour les raisons et dans les circonstances déjà abordées, était dictée par les besoins de débarquement et d'embarquement du galion, délimitant l'espace où se passait la foire d'Acapulco, et cherchant à contrôler les détournements. Une fois mouillé, le galion débarquait ses marchandises: on les vérifiait à la Douane et on les envoyait dans les entrepôts, avec interdiction de les transporter ailleurs. On payait les impôts à la paierie et lorsque l'ouverture de la foire était autorisée, on sortait les marchandises des entrepôts, on les exposait sur la *Plaza Mayor*, point névralgique situé non loin de là et lieu de forte concurrence. On négociait alors, réglant les transactions des marchandises alors que les *pregoneros*<sup>53</sup>, au son des tambours et à haute voix, annonçaient l'ouverture de la foire en lisant les arrêtés royaux. Sur la rue principale et dans les ruelles adjacentes sinueuses et courbes, les files de mules et d'ânes attendaient d'être chargées. En séparant physiquement les entrepôts des lieux de chargement des bêtes, on disposait d'un autre système de régulation qui assurait que les marchandises en partance pour l'intérieur de la Nouvelle Espagne disposaient de leur sauf-conduit *-guías-*, et que les droits en avaient été payés. Dans cette même rue pavée, étaient regroupées les maisons avec boutiques où on achetait tout le nécessaire de subsistance et d'alimentation.

### 1.1.3. Acapulco, coffre-fort du soutien aux Philippines.

Afin de protéger les valeurs reçues en paiement des différents impôts recouvrés à Acapulco, la couronne espagnole avait mis en place un coffre muni d'un dispositif d'armoire forte; protégée par trois serrures, cette caisse conservait les fonds et les registres des entrées et des sorties.



Fig. 9 : Caisse à trois serrures. Musée Historique Militaire. Séville.

---

<sup>53</sup> *Pregoneros*: crieurs publics.

Cette caisse royale se trouvait dans une des pièces de la maison du Trésorier Royal, sur une grande table, couverte d'un tissu bleu *azul de la tierra*<sup>54</sup>.

Chacun des Officiers Royaux avaient une clé pour une des trois serrures, ce qui interdisait à l'un d'entre eux de placer ou de retirer des fonds sans que les autres le sachent, disposition qui se proposait d'éviter les fraudes au fisc. Le Trésorier Royal avait la responsabilité de cette caisse de fonds, en tant que gardien des biens du Roi, responsable des fonds qu'il recevait, et chef des Officiers Royaux.

Les pièces de monnaie conservées dans cette caisse royale et utilisées pour le commerce de la Nouvelle Espagne avec les Philippines, étaient les pesos mexicains de huit *reales*, marqués de l'abréviation 8R; coutume venue d'Espagne, les habitants de la Nouvelle Espagne appelèrent toujours ces pièces de huit *reales* « peso ». Don Miguel Muñoz en explique la raison:

*Por muchos siglos las monedas se elaboraron grabando el diseño deseado, a base de cuño y martillo sobre un pedazo o trozo de metal. Estos trozos de metal eran pesados antes y si no llegaban al peso requerido se regresaban a la fundición, cuando por el contrario excedían de peso, se recortaban, limaban hasta que dieran el peso estipulado. Entonces ya eran un peso y se procedía a acuñarlos y así se convertía en moneda*<sup>55</sup>.

Cette pièce, connue sous le nom de *macuquina*, mot d'origine arabe qui se *acepta como sinónimo de irregular* selon don Miguel Muñoz, a circulé sous différents règnes, de Philippe II jusqu'à Philippe V. Par la Loi 9. Titre 23. de la *Recopilación de Indias*, toutes devaient avoir la même devise, valeur et poids que celles d'Espagne, sans qu'il y ait de différences sur les empreintes, les poinçons, et les armes.

L'avvers portait les armes de la maison d'Autriche surmontées d'une couronne; sur la droite était frappée l'initiale de l'essayeur, et à gauche un M pour Mexico ainsi que la légende PHILIPVS II DEI GRATIA<sup>56</sup>. Le revers présentait une croix grecque dans les espaces de laquelle deux châteaux et deux lions accolés s'opposaient, symboles des royaumes de Castille et de León, ainsi que la légende HISPANIARVM ET INDIARVM REX<sup>57</sup>.

---

<sup>54</sup> AGI. Contaduría, 904/ 1627/Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>55</sup> MUÑOZ, Miguel L. *El peso mexicano de plata en Asia*. El galeón de Acapulco/ ed. por Marita Martínez del Río de Redo, México: Museo Nacional de Historia, INAH, 1988, p. 99.

<sup>56</sup> OROZCO Y BERRA, Manuel. *Moneda en México*. México: Tipografía de Rafael/Librería de Andrade, 1854. p.19.

<sup>57</sup> BATIZ, José Antonio. *El Real de a ocho primera moneda universal*. México: Fomento Cultural Banamex A.C. Editorial Jus S.A. 1976. p. 14.



Fig. 10 : Huit Reales. Argent. Type *Macuquina*. Mexico, 1652.

A leurs débuts, ces pièces n'étaient d'habitude pas datées; néanmoins, il est possible de dire que les *macuquinas* les plus anciennes remontent à 1600. Leur frappe grossière, d'une épaisseur variable, rarement circulaire, sans cordonnet sur la tranche ce qui permettait de les mutiler facilement, se faisait au marteau, si bien que les légendes ou les écus étaient parfois repoussés vers l'extérieur; les pièces étaient ainsi très différentes les unes des autres.

Ces pesos mexicains *de a ocho* furent une monnaie universelle; au retour d'Acapulco, le galion de Manille était chargé de lingots et de pesos mexicains d'argent. Très appréciés car toujours de bon titre, ils furent utilisés comme monnaie courante, comme moyen de change, ou pour payer les marchandises dans les transactions commerciales espagnoles aux Philippines, d'où ils partaient vers les autres pays d'Extrême-Orient, spécialement en Chine. On les envoyait aussi en Espagne d'où ils étaient transférés vers d'autres pays européens qui les fondaient et les transformaient en monnaie locale<sup>58</sup>.

#### 1.1.4. Les Officiers Royaux.

Les Officiers Royaux procédaient au recouvrement des revenus royaux. Pièces maîtresses de l'engrenage royal, ces fonctionnaires étaient chargés d'administrer, de garder, de protéger le Trésor espagnol, et de s'assurer que toutes les restrictions et contrôles stricts que la couronne espagnole avait imposés par ses Lois pour soumettre ses colonies étaient suivis. Leurs comptes détaillés étaient vérifiés par le *Tribunal de Cuentas* de Mexico, qui envoyait lui-même un état de compte à la Trésorerie Générale du Conseil des Indes -*Contaduría Mayor del Consejo de Indias*- pour rendre compte de l'état de l'économie de la place.

A sa création, la *Caja Real*, ou *Contaduría*, d'Acapulco, disposait seulement d'un comptable et d'un *factor veedor*. A partir de 1606, y exercèrent un trésorier, un comptable et un *factor*-

<sup>58</sup> Miguel L. Muñoz, *op. cit.*, p. 98.

*veedor*. Les postes étant de confiance, on demandait aux personnes en charge rigueur et honorabilité. Le Roi ou le vice-roi sélectionnait ces fonctionnaires sur présentation de trois propositions pour chaque poste, après un examen de qualification. Pour l'exercice de la charge, dont il pouvait être propriétaire permanent ou temporaire comme cela avait été décidé en 1608 par le *Consejo de Cámara*<sup>59</sup>, la personne nommée devait déposer une caution dont le lieu de recouvrement dépendait de l'endroit où elle habitait: si elle était en Espagne, elle en payait la moitié à la *Casa de Contratación* de Séville, et la deuxième moitié en Nouvelle Espagne, et si elle se trouvait en Nouvelle Espagne, elle y payait la totalité de sa caution. Comme le montre l'exemple du comptable don Francisco de Meca y Falces en 1681, les Officiers Royaux gagnaient en plus de leur solde habituelle trois cents maravédis d'argent et quatre cents pesos d'aide au logement<sup>60</sup>. Ils bénéficiaient de droits honorifiques attachés à leur poste. Ils devaient accomplir fidèlement leurs obligations et résider à l'endroit où ils s'acquittaient de leur tâche; s'ils demandaient l'autorisation de s'absenter, ils devaient proposer deux suppléants au vice-roi auquel ils étaient assujettis, et étaient supervisés par le *Tribunal de Cuentas* de Mexico qui, mis en place en 1605 par Philippe III, systématisa les contrôles du recouvrement des impôts et de la comptabilité royale afin d'empêcher le détournement des deniers publics<sup>61</sup>, *el peculado*<sup>62</sup>.

A Acapulco, les Officiers Royaux étaient assistés dans leurs travaux par des auxiliaires ou des lieutenants qui accomplissaient des tâches similaires aux leurs. A l'arrivée du ou des galions de Manille, le Vice-Roi envoyait un garde principal et des adjoints; à Acapulco, tant le *Castellano*, représentant de l'autorité royale, que les Officiers Royaux qui l'aidaient dans sa tâche, leur nommaient des aides. Le nombre de ces gardes variait selon le nombre de bateaux qui arrivaient et l'importance de leur cargaison. Ainsi en 1684 le vice-roi comte de Paredes nomma deux gardes principaux et huit adjoints pour le déchargement et le chargement des vaisseaux Santa Rosa et Santo Niño; à Acapulco, le *Castellano* et les Officiers Royaux nommèrent sept autres adjoints. L'année suivante, le même Vice-Roi ne désigna qu'un seul garde principal et quatre adjoints pour le déchargement et le chargement

---

<sup>59</sup> Libro 8. Título IV. Ley 2. De los Oficiales Reales y Contadores. Recopilación de Leyes de las Indias.

<sup>60</sup> AGI. México, 454/ Nombramientos de Oficiales Reales.

<sup>61</sup> TE PASKE, John J. *La Real Hacienda de Nueva España, la Real Caja de México (1576-1816)*, México, INAH, 1976, p. 8. (Colección Científica Fuentes, Historia de México, No. 41).

<sup>62</sup> *El peculado* : RAE : En droit ancien, et de nos jours encore dans certains pays hispano-américains, le *peculado* est un délit qui consiste en un vol de richesses du Trésor, commis par quelqu'un à qui est confiée leur administration.

du Santo Niño et de la Nuestra Señora de Guia, tandis qu'Acapulco n'en appointa que cinq supplémentaires<sup>63</sup>.

En matière de salaire, le garde principal gagnait autant qu'un Officier Royal et payait une caution pour obtenir son poste. La situation des gardes adjoints était différente: ils gagnaient quatre pesos par jour<sup>64</sup>, soit plus que les autres officiers qui travaillaient au port. Ces salaires étaient-ils suffisants devant la richesse étalée durant la foire d'Acapulco?

Tous les fonctionnaires des Caisses Royales devaient administrer, imputer et payer, mais en raison des activités portuaires et de la présence du galion de Manille qui venait chercher le soutien pour les Philippines, leurs fonctions à Acapulco étaient particulières<sup>65</sup>.

Avec le *Castellano*, les Officiers Royaux devaient recevoir et dépêcher le galion de Manille, ou un quelconque autre navire qui touchait le port. Ils surveillaient le débarquement et l'embarquement des passagers, de l'équipage et des soldats -*la gente de Mar y Guerra*-, comme des marchandises. Ils informaient le Conseil de l'arrivée des embarcations et de ce qu'ils avaient confisqué. Ils réglementaient la foire. Ils organisaient le soutien financier que l'on envoyait aux Philippines, le *situado*. Ils s'occupaient de la location des maisons nécessaires au logement de religieux, disposaient des soldats et des forçats envoyés par le galion pour le soutien de Manille, *el socorro*, et payaient les salaires des équipages, de la troupe embarquée à bord du galion et de la garnison du fort de San Diego.

L'arrivée d'un galion de Manille au port d'Acapulco demandait aux Officiers Royaux d'être au courant des problèmes de fortune de mer, d'échouement ou de perte des galions, les *arribadas*, de connaître les lois qui régissaient ce trafic, les droits et impôts qu'ils devaient appliquer de manière à sauvegarder les intérêts royaux, à procurer et mettre en œuvre les moyens pour éviter la contrebande et les sorties dissimulées de *reales de plata*.

Comme fonctions spécifiques, le comptable royal enregistrait et recouvrait les droits sur les marchandises qui entraient ou sortaient du port par voie de mer ou de terre; il certifiait les reçus et paiements, gardait à jour les livres d'entrées et de sorties et surveillait la comptabilité. Devant tout connaître de ce que l'on envoyait aux Philippines, il communiquait avec ses homologues Officiers Royaux de México.

Le *factor-veedor* était l'agent chargé des achats dans le port pour approvisionner les bâtiments en armes, en vivres, et en tout ce qui était nécessaire pour leur voyage<sup>66</sup>.

---

<sup>63</sup> AGI. México, 455, 1654-1757/ Provisiones de empleos subalternos.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> SALINAS ARANEDA, Carlos. *Los oficiales reales de Indias en el siglo XVI. Apuntes para su estudio. Poder y Presión Fiscal en la América Española (siglos XVI, XVII y XVIII)*/ ed. par Casa-Museo de Colón, Seminario Americanista de la Universidad de Valladolid. Valladolid: 1986, p. 373.

Il surveillait l'emmagasinage des vivres, des armes, des munitions; il était responsable de la contrebande saisie qui arrivait aux entrepôts royaux et pouvait vendre les marchandises confisquées. Il livrait les fournitures, la poudre et les munitions aux maîtres d'équipage des galions, supervisant la chambre à poudre du galion. Il s'assurait que les arquebuses et autres armes du galion étaient conservées propres et que les embarcations du *Servicio Real* étaient en bon état.

Par une série de visites dont il assumait la pertinence, il surveillait le galion pour empêcher que des actes illégaux ne soient commis durant sa présence dans le port d'Acapulco. Il devait connaître les listes de l'équipage et de la troupe embarquée à bord du galion qui partaient pour le voyage de retour à Manille, suppléant aux défections. Il tenait un livre de comptes d'entrées et de sorties et il était supervisé par le comptable. Il était en contact avec ses homologues des Caisses Royales de la Nouvelle Espagne.

Acapulco disposait ainsi de tout un système administratif, avec ses immeubles répartis dans la ville, ses moyens pour protéger le Trésor Royal, s'appuyant sur des personnages clés, les Officiers Royaux. Ces fonctionnaires, exécuteurs des décisions du Roi, du vice-roi, du gouvernement de Manille, du *Castellano* d'Acapulco, étaient, comme nous le verrons par la suite, fortement impliqués dans tout ce qui concernait le galion de Manille et d'Acapulco.

Ils agissaient en conformité avec la *permission* qui avait été établie en 1593. Quelles furent ces lois qui essayèrent de réguler les flux et de résoudre les problèmes créés par le galion de Manille?

#### 1.1.5. La *Permission* de 1593.

En raison des conflits avec les intérêts espagnols au sujet des soies et des marchandises de luxe qui arrivaient par le galion de Manille, certaines lois tentèrent de protéger la Péninsule et de réguler cet échange, tout en autorisant que le commerce entre les Philippines et la Nouvelle Espagne continuât: la possession d'une colonie espagnole sur le continent asiatique et l'expansion de la religion catholique étaient primordiales pour l'Empire espagnol, et la Nouvelle Espagne, par le galion, faisait parvenir son soutien aux Philippines. En autorisant le commerce seulement entre la Nouvelle Espagne et les Philippines, la Couronne essayait de résoudre le problème posé par les autres régions qui continuaient à vouloir y participer; elle donnait l'exclusivité aux Philippines pour commercer avec la Chine, et à la Nouvelle Espagne

---

<sup>66</sup> Ley VII. Libro 9. T. XVI. Veedor y Contador de la Armada y Flotas. Recopilación de Indias.

le monopole de ces marchandises orientales, conservant Acapulco comme l'unique port des côtes de la *Mar del Sur* autorisé à recevoir le galion de Manille et ses produits orientaux.

Un des objectifs du galion de Manille était de stimuler l'émigration aux Philippines par le commerce; sans cela, le soutien de l'Archipel aurait été difficile et coûteux pour la couronne espagnole. Au début, le transfert était gratuit, il n'y avait pas de limitation de volume ou de quantité de cargaison, et on pouvait voyager avec de l'argent et des marchandises sans payer d'impôt. Néanmoins, cette autorisation de commercer avec la Nouvelle Espagne ne toucha que les *vecinos* et habitants des Philippines, à la condition qu'ils fassent le voyage et qu'ils vendent leurs produits à Acapulco, ou qu'ils les envoient en les confiant à des marchands philippins qui embarquaient. La finalité était de faire bénéficier la communauté des Philippines et d'éviter que les Novohispanos puissent acheter directement les marchandises à Manille, ne pouvant le faire qu'à la foire d'Acapulco. Par la suite, on leur permit de se rendre aux Philippines, moyennant une caution et à condition d'y résider au moins huit ans: ils devaient être mariés, faire le voyage avec leur famille, mais ils ne pouvaient faire commerce des produits asiatiques vendus à Manille<sup>67</sup>.

Pour le voyage de Manille à Acapulco<sup>68</sup>, la cargaison fut limitée à une quantité correspondant à 250 000 pesos<sup>69</sup>: on restreignit la quantité de soies chinoises qui entraient à la Nouvelle Espagne et on protégea ainsi les manufactures espagnoles face à l'importation massive qui était à l'origine de l'appellation de « galion de la soie » donnée au galion venant de Manille.

Afin d'empêcher les sorties de grandes quantités d'argent vers l'Extrême-Orient, on n'autorisa seulement qu'un maximum de 500 000 pesos de *ocho reales* passe de Acapulco vers Manille par voyage, ce qui donna alors au galion de Manille, et pour ce sens-là, l'appellation de « galion de la plata ». Cherchant à restreindre le transfert vers la Chine d'argent mexicain qui ensuite était perdu, cette autorisation fut modifiée en 1606: les transferts d'argent, les legs, les œuvres pieuses, l'argent travaillé furent comptés dans le somme de 500.000 pesos, en exceptant seulement les salaires des équipages. Ainsi, on ne pouvait envoyer ni argent ni *reales de plata* à quelqu'un pour traiter une affaire directement à Manille, ni par l'intermédiaire d'autres personnes comme *la gente de Mar y Guerra* qui recevait une gratification pour le service, ni alléguer que l'on envoyait de l'argent pour faire la charité.

---

<sup>67</sup> Ley 28 del Libro IX Titulo 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>68</sup> Ley 6 del Libro IX Titulo 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>69</sup> Il faut considérer que ce permis était autorisé pour un seul voyage, même s'il y avait plusieurs bateaux qui appareillaient de Manille.

Durant les premières années, la Capitainerie Générale des Philippines requit divers bateaux, de trois à quatre<sup>70</sup>, afin d'envoyer les fonctionnaires, soldats, religieux et les colons, les munitions, l'argent et tout le nécessaire pour implanter la vie à l'espagnole à Manille. Des lois promulguèrent une série de dispositions de régulation et de limitation du trafic entre la Nouvelle Espagne et les Philippines, affectant les bâtiments. Le rythme des voyages était déterminé par les variations climatologiques. Selon la loi, les galions devaient quitter Manille au mois de juin, pour éviter les risques de naufrage et profiter des vents de la mousson d'été, repartir d'Acapulco<sup>71</sup> au mois de mars et utiliser les vents de la mousson de printemps<sup>72</sup>. Leur nombre fut fixé à deux galions de trois cents tonneaux, un troisième restant à Acapulco. Ces bâtiments devaient embarquer les provisions nécessaires pour le voyage, plus une réserve dans le cas où celui-ci s'allonge<sup>73</sup>. La Couronne essayait de faire moins charger les bâtiments, prévoyant les cas de naufrage ou d'*arribada*<sup>74</sup>. Le coût et le risque financier de la perte de bâtiments et des marchandises pouvaient être répartis. Néanmoins, la limitation de ce tonnage ne fut pas acceptée, les bâtiments étant considérés comme trop petits.

Au fur et à mesure, le gouvernement des Philippines et les commerçants trouvèrent avantage à n'envoyer qu'un seul galion de plus gros tonnage. Les arguments qu'ils présentèrent étaient qu'avec un galion de mille quatre cents ou mille cinq cents tonneaux, la traversée de Manille à Acapulco, qui pouvait durer huit mois, se faisait en plus grande sécurité grâce à la hauteur et au poids du bateau, car celui-ci permettait de mieux affronter les conditions de mer rencontrées. En revanche, un navire plus petit courrait plus de risque dans les mêmes conditions<sup>75</sup>.

Le coût de l'équipage, du carénage, des munitions, de l'avitaillement pour deux bâtiments était très élevé. A bord, il était nécessaire d'emporter six jeux de voiles de rechange; les cordages de chanvre des Philippines, à la différence de ceux d'Europe, étaient plus gros, plus longs et de faible durée de conservation, et occupaient plus de la moitié de la cale. L'eau de

---

<sup>70</sup> Pedro Texeira, un passager portugais, relate qu'en 1600, *...embarque en una nave nueva, de cuatro que estaban para partir...*. Les galions Santa Margarita et le San Gerónimo se perdirent sur l'île de *Los Ladrones*, la Contadora arriva sept mois après à Acapulco et on ne connaît pas le nom du navire sur lequel Pedro Texeira voyagea. Dans: ROMERO de TERREROS, Manuel. *Siluetas de Antaño*, México, Ediciones Botas, 1937, p. 39.

Don Antonio de Morga en 1603 relate que les navires Espíritu Santo et Jesús María appareillèrent... *tras de otras dos naves menores que quince días antes se habían despachado con las mercancías de las Filipinas para hacer viaje a la Nueva España...* Dans: Antonio de Morga, *op. cit.*, p.185.

<sup>71</sup> Ley 32 del Libro IX Título 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>72</sup> Ley 31 del Libro IX Título 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>73</sup> Ley 17 del Libro IX Título 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>74</sup> Ley 15 del Libro IX Título 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>75</sup> AGI. Filipinas, 211, N.1/Memorial de La ciudad de Manila. Punto cuarto. Sobre el número de naos y nuevas medidas que han de tener en la navegación de Filipinas.

boisson posait aussi un problème d'espace et de poids: on ne pouvait plus la conserver en tonneaux comme cela avait été fait au début, parce que ceux-ci pourrissaient, mais on devait l'emporter en jarres. En supposant que trois cents personnes durant huit mois nécessitent un peu plus d'une jarre par mois, un bâtiment de quatre cents tonneaux devait embarquer deux mille quatre cents jarres; si on ajoutait les vivres, la poudre, les voiles et les cordages, cela faisait sept mille deux cents pièces, qu'il était impossible d'entreposer sur un galion de quatre cents tonneaux sur lequel devaient aussi prendre passage les familles et leurs bagages qui revenaient des Philippines, ou les marchandises embarquées.

Le coût de la construction de deux galions était plus important que celui d'un seul. En cas d'attaque ennemie, ces grands galions étaient peu vulnérables: leur hauteur de franc bord empêchait qu'on les aborde, les navires ennemis se trouvaient sous le feu de l'artillerie, et, grâce à la qualité des bois utilisés, ils étaient protégés des coups d'artillerie qui ne pouvaient que se ficher dans le bordé.

Les Péruviens se plaignaient du retard dans l'approvisionnement des marchandises qui leur arrivaient via Tierra Firme. Ils estimaient qu'il était plus facile et qu'il y avait plus grand avantage à acheter directement avec Manille la soie, le fer ou le cuivre<sup>76</sup>. Mais avec les lois de 1593, qui visèrent surtout le Pérou, on supprima la possibilité d'une ligne régulière entre Callao et Manille<sup>77</sup>, on interdit que des bâtiments privés viennent acheter à Acapulco les marchandises d'Orient pour les réexpédier au Pérou, à Tierra Firme, au Guatemala ou ailleurs aux Indes<sup>78</sup>. Quant aux bateaux qui avaient l'autorisation de voyager entre Callao et Acapulco, ils ne pouvaient pas non plus acheter les marchandises en provenance du galion de Manille<sup>79</sup>: la vente en était réservée à la Nouvelle Espagne.

Il avait été autorisé, enfin, que les fonctionnaires royaux des Philippines puissent revenir avec leurs esclaves par le galion de Manille en fin d'affectation. Néanmoins, le Procureur Général de Manille don Hernando de los Rios Coronel considérait que les navires quittaient Manille surchargés d'esclaves, que ceux-ci non seulement mangeaient les vivres mais volaient ce qui se trouvait à leur portée. Il avait peur pour la sécurité des passagers et pour le risque de transmission à bord de la peste à cause de l'excès d'esclaves<sup>80</sup>. La Loi statua sur le transport des esclaves, en donnant l'autorisation au Gouverneur d'en ramener six, aux auditeurs quatre,

---

<sup>76</sup> YUSTE LÓPEZ, Carmen. *Emporios Transpacíficos. Comerciantes Mexicanos en Manila. 1710-1815*, México, Instituto de Investigaciones Históricas, UNAM, 2007, p. 145. (Serie Historia Novohispana, n° 78).

<sup>77</sup> Ley 68 del Libro IX Título 45. Ratificada en 1635. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>78</sup> Ley 71 del Libro IX Título 45. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>79</sup> Ley 69 del Libro IX Título 45. Ratificada en 1595 y en 1604. De la navegación y comercio de Filipinas.

<sup>80</sup> AGI. Filipinas, 27, N. 108. 09-1619/ Petición de Ríos Coronel sobre necesidades de Filipinas. Fol. 4.

aux personnes importantes, marchands de biens et Officiers Royaux, deux chacun<sup>81</sup>. Néanmoins, un grand nombre de marins emmenaient des femmes esclaves, pour un aller et retour, en concubinage; le cas extrême fut le scandale que provoqua un officier qui ramena quinze femmes esclaves qui revinrent à Manille, *ya paridas y otras preñadas*<sup>82</sup>, certaines accouchées et d'autres enceintes, ce qui entraîna l'interdiction complète d'emmener des femmes esclaves par le galion.

Ces lois restèrent en place durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les prochains chapitres, on pourra observer l'attitude des Officiers Royaux d'Acapulco qui prirent des décisions différentes en fonction de l'individu concerné et des circonstances: les commerçants novohispanos et philippins considérèrent ces lois justes quand ils purent éviter de les appliquer, mais les qualifièrent d'injustes quand le fonctionnaire royal appliquait effectivement la réglementation régissant le commerce entre les deux colonies: la contrebande, la fraude, l'excès de cargaison, l'absence d'inscription des marchandises au manifeste, les abus, furent ainsi une constante au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### 1.1.6. Les impôts s'adaptent à la situation durant le XVII<sup>e</sup> siècle.

Avec la *permission* de 1593, arrivèrent les impôts sur les marchandises. La majeure partie des impôts sur le commerce asiatique, *almojarifazgo*, *avería*, *alcabala* et *media anata*, était perçue à la Nouvelle Espagne.

L'impôt de l'*almojarifazgo*<sup>83</sup> cherchait à réduire la tolérance sur les soies et les marchandises qui arrivaient via les Philippines; le commerce espagnol en était ainsi protégé. Les recettes de l'*almojarifazgo* étaient reversées à Manille, sous la forme d'une partie de l'aide que la Nouvelle Espagne y envoyait, le *situado*, complétant les fonds provenant de Mexico.

Ce droit se payait « au prorata »: le total à payer était réparti entre les différents propriétaires des marchandises selon la quantité que chacun avait embarquée<sup>84</sup>.

Le calcul de l'impôt fut modifié au cours du XVII<sup>e</sup> siècle: au départ, il était de douze pesos par tonneau, puis passa à quarante-cinq pesos le tonneau en 1586, et en 1591, était de dix pourcents de la valeur de la marchandise<sup>85</sup>. Le vice-roi Montesclaros proposa que l'on augmentât le taux de l'*almojarifazgo* pour les marchandises qui partaient d'Acapulco vers les

---

<sup>81</sup> En 1597. Ley 54 Título 45 Libro IX. De la navegación y comercio de Filipinas. Recopilación de Indias.

<sup>82</sup> AGI. Filipinas, 27, N. 108/ Petición de Ríos Coronel sobre necesidades de Filipinas. Fol. 6.

<sup>83</sup> *Almojarife*: terme d'origine arabe équivalent à "inspecteur", et de là, sa dérivation vers *almojarifazgo*.

<sup>84</sup> Carmen Yuste, *op. cit.*, p. 512. Dans: *Emporios Transpacíficos*.

<sup>85</sup> Guillermo Tardiff, *op. cit.*, p. 82.

Philippines; mais le Roi répondit dans sa lettre du 17 février 1606: *mientras el trato no se engrosase tante que le parecia sin convenienete no se hiciera novedad*<sup>86</sup>.

Juste après l'exemption que le vice-roi comte de Paredes<sup>87</sup> donna durant son règne, celui-ci informa le Roi que durant vingt-cinq ans, de 1637 à 1662, la *regulación de fletes había pasado sin problemas*<sup>88</sup>. La grâce que le comte de Paredes concéda en 1684 fut de 74 000 pesos, dans lesquels on comptait *almojarifazgo, alcabalas y fletes de mar*, soixante-dix mille devant être payés au comptant et quatre mille à placer en dépôt. Dans le cas où un des deux bâtiments qui feraient le voyage se perde, le montant serait réduit à 60 000 pesos.

Le comte de Galve<sup>89</sup> annula l'exemption<sup>90</sup> de 74 000 pesos. En 1697, en raison de la fraude vis-à-vis de la *Real Hacienda*, le vice-roi comte de Moctezuma<sup>91</sup> demanda que le montant de l'*almojarifazgo* fût de treize pour-cent comme elle était avant que l'on ne prononce l'exemption. En sus de l'*almojarifazgo* que l'on payait à Acapulco, il y avait d'autres impôts; l'*avería*, qui servait à payer la défense des galions à Acapulco, était d'un pourcent sur la valeur des marchandises qui entraient ou sortaient du port<sup>92</sup>. Le comte de Moctezuma ordonna ensuite qu'on taxât quarante-quatre ducats par tonneau comme impôt d'*avería*<sup>93</sup>, en précisant que le montant total ne serait pas inférieur à 100 000 pesos par bateau<sup>94</sup>.

Le droit royal de l'*alcabala* s'appliquait à toutes les marchandises que l'on amenait des Philippines pour leur vente à Acapulco, à payer à la douane qui se trouvait à l'entrée de Mexico.

Dans le cas du voyage d'Acapulco à Manille, les excédents embarqués de fruits et objets de la Nouvelle Espagne devaient payer une taxe additionnelle de trois pour-cent et demi.

D'habitude, si on embarquait plus d'argent qu'autorisé par le permis des 500 000 pesos, on ajoutait cinq pour-cent de droit<sup>95</sup>. Les Novohispanos qui avaient l'autorisation d'aller résider aux Philippines payaient le même pourcentage sur la valeur de leurs biens.

---

<sup>86</sup> TORRES de MENDOZA, Luis, *Colección de Documentos Inéditos de América y Oceanía*. Tomo VI. Madrid: Kraus Reprint LTD., 1964, p.298-313. Carta de gobierno del Marqués de Montesclaros, virrey del Perú, dirigida a S.M., informando sobre mudar a España la contratación de México a Filipinas.

<sup>87</sup> 1680-1686.

<sup>88</sup> AGI. Filipinas, 203, N.1. Fol.1-46/ El Conde de Paredes, virrey de la Nueva España escribe al rey sobre evaluación de las mercaderías y géneros de Filipinas. 30-11-1685.

<sup>89</sup> 1688-1696.

<sup>90</sup> AGI. Filipinas, 211, N.1/Carta de Fausto Cruzat 12-06-1699.

<sup>91</sup> 1696-1701.

<sup>92</sup> Guillermo Tardiff, *op. cit.*, p. 82.

<sup>93</sup> AGI. Filipinas, 203, N.1 Fol. 187. 30-03-1698.

<sup>94</sup> AGI. Filipinas, 211, N.1/ Memorial de La ciudad de Manila.28-06-1699.

<sup>95</sup> Carmen Yuste, *op. cit.*, p. 512. Dans: *Emporios Transpacíficos*.

L'impôt de *media anata*, administré par la Caisse Royale, était perçu sur les emplois honorifiques, comme celui de garde principal<sup>96</sup>, ou sur les gains des officiers du galion de Manille<sup>97</sup> par exemple.

En essayant de poursuivre le peuplement et de favoriser les habitants des Îles Philippines, la couronne espagnole ouvrit la possibilité de profiter du commerce chinois qui arrivait dans l'Archipel pour le transporter par le galion de Manille vers la Nouvelle Espagne. Cette nouvelle façon de faire amenait des subsides aux habitants, et par ailleurs allégeait le coût des Philippines, tant pour la couronne espagnole que pour la Nouvelle Espagne.

Ce marché, autorisé au début sans règles ni redevance, donna accès pour les sujets des Indes au marché du luxe et de la mode, des soies et des marchandises orientales qui, meilleur marché que leurs équivalentes espagnoles, procurèrent des gains très importants et entraînèrent la faillite de cette activité commerciale en Espagne. De ce choc, naquirent le protectionnisme du commerce des habitants de la Péninsule et sa cohorte de lois et d'impôts. De ces interdictions résulta, durant le XVII<sup>e</sup> siècle, un jeu du chat et de la souris dans lequel le désordre, l'anarchie, la contrebande et l'évasion fiscale furent coutume, anomalies que l'on abordera souvent par la suite. Néanmoins, l'analyse prendra en compte, comme les deux faces d'une même pièce de monnaie, les faits qui les déclenchèrent et les causes des décisions qui créèrent un véritable tourbillon à Acapulco.

---

<sup>96</sup> AGI. Contaduría 905B, 1652/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>97</sup> AGI. Contaduría 905B, 1655/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

## 1.2. Le pouvoir militaire.

Alors que la disposition naturelle de la baie d'Acapulco apportait une grande sécurité et une forte protection au galion de Manille, le contexte politique avec les différentes puissances européennes dans lequel vivait l'Espagne et les conflits causés par les provinces des Pays Bas qui cherchaient leur indépendance déplacèrent la guerre jusqu'aux côtes de l'océan Pacifique de la Nouvelle Espagne, et Acapulco, base logistique et opérationnelle des Îles Philippines pour le galion de Manille, en souffrit les conséquences. Les autorités de l'Empire, du vice-royaume et d'Acapulco, durent ainsi créer un point d'appui militaire, afin, dans un premier temps, de protéger le port et le galion. Puis, avec l'expérience obtenue lors des différentes incursions de l'ennemi tout au long du siècle, les stratégies et tactiques militaires furent définies et affinées jusqu'à faire bénéficier le galion d'une protection tout le long de la route qu'il empruntait après avoir atteint les côtes de la Nouvelle Espagne.

### 1.2.1. La peur à Acapulco.

L'incursion du corsaire anglais Francis Drake, le *Draque* qui se saisit de Huatulco en 1579, et la capture en 1587 du galion Santa Ana par le pirate anglais Cavendish près de Cabo San Lucas<sup>98</sup>, créèrent une psychose de panique: les habitants d'Acapulco vivaient quotidiennement dans l'inquiétude parce qu'ils savaient que le galion comme le port étaient recherchés par les pirates.

La population était terrorisée par la mise à sac des villages, les morts, les viols, les tortures, les mutilations. On prenait des otages, on brûlait et pillait les villes. On demandait des rançons pour les séquestrés ou les populations capturées, et si le paiement n'était pas obtenu, les hommes étaient assassinés, et la ruine et la désolation s'abattaient sur les lieux<sup>99</sup>. Leurs craintes étaient accentuées par le caractère temporaire des défenses d'Acapulco<sup>100</sup>.

Diverses demandes d'amélioration de la protection du port et de sa population furent présentées: en 1582, cherchant un remède à ces difficultés, le vice-roi comte de la Coruña avait proposé au Roi le plan du fort qu'il convenait de construire à Acapulco; en 1593, don Luis de Velasco avait insisté sur la nécessité d'une forteresse, et en 1600, le comte de Monterrey revint solliciter sa construction auprès de Philippe III. Mais la participation de l'Espagne aux principales guerres européennes durant les vingt dernières années du XVIème

---

<sup>98</sup> ALESSIO ROBLES, Vito. *Acapulco en la historia y en la leyenda*, México, Ediciones Botas, 1948, p. 103.

<sup>99</sup> GUTIERREZ SANTOS, Daniel. *Historia Militar de México 1325-1810*. México: Ediciones Ateneo S.A., 1961, p. 382.

<sup>100</sup> GORBEA TRUEBA, José. *Fuerte de San Diego en Acapulco Guerrero*, México, INAH, 1981, p. 9.

siècle avaient affaibli ses possibilités financières; le déficit budgétaire avait conduit le règne de Philippe III<sup>101</sup> à suivre une nouvelle politique extérieure de paix et à entrer dans une période d'austérité budgétaire. Ainsi, en 1609, à la signature de la Trêve des Douze Ans qui mettait un terme temporaire à la guerre contre les Provinces Unies des Pays-Bas, l'Espagne concentra ses moyens sur la défense de ses possessions en Méditerranée et de ses routes atlantiques<sup>102</sup>.

Bien que parfaitement justifiées, les demandes pour protéger le port d'Acapulco restèrent donc sans suite.

A Acapulco, la simple annonce de navires ennemis entraînait la frénésie de sa population, tant les civils que les représentants du gouvernement. On le constate à la lecture des comptes des Officiers Royaux de 1607: cette année-là, le majordome d'une propriété de Colotepec répandit la nouvelle qu'en compagnie d'un autre Espagnol il avait vu plusieurs bateaux à Puerto Escondido. Sitôt le message reçu à Acapulco, les courriers partirent: l'un rapidement vers Mexico pour prévenir le vice-roi marquis de Salinas et un autre pour prévenir les *Justicias* de Tecpan et Zacatula pour qu'ils préparent le régiment prévu accourir au secours de la défense du port<sup>103</sup>. Le Vice-Roi ordonna de déplacer les marchandises conservées dans les entrepôts royaux ainsi que les jeux de voiles du San Francisco vers Corralejo de Sabanilla, demandant le concours de soixante mules. Finalement, rien ne se passa cette fois-là, mais on ordonna que les galions soient désormais renforcés et équipés d'artillerie<sup>104</sup>.

La peur était justifiée, le manque de défenses l'exacerbait; manquant de protection, on ne pouvait affronter le problème qu'avec des solutions palliatives, sans trouver une parade au cœur du problème.

### 1.2.2. Le changement de mentalité des *Novohispanos* face à la guerre.

Quand la guerre entra réellement dans la baie d'Acapulco, elle ne prit pas le port par surprise: huit mois auparavant, d'Espagne, on avait prévenu le vice-roi marquis de Guadalcázar de l'imminence du péril ennemi.

Le Vice-Roi ordonna à Gregorio de Porras, *alcalde mayor* d'Acapulco, qu'il s'occupât de la protection du port. *L'alcalde* délégua la tâche à Nicolás de Cardona qui préparait alors une

---

<sup>101</sup> 1598-1621.

<sup>102</sup> GARCIA GARCIA, Bernardo. *La Pax Hispanica: Política exterior del Duque de Lerma*. Leuven. Leuven University Press, 1996. p. XIII, 432.BF 1,150.

<sup>103</sup> AGI. Contaduría, 902,1607/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>104</sup> AGI. Contaduría, 902,1607/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

expédition vers *las Californias*<sup>105</sup>. Cardona, en compagnie de trente arquebusiers, renforça pendant deux mois et demi les murailles existantes, en prépara quelques nouvelles à des points stratégiques de part et d'autre de la Bocana, installa des pièces d'artillerie, fit creuser des tranchées; on nettoya les arquebuses et les mousquets<sup>106</sup>. Arrivé par la suite, le général Melchor Fernández de Córdoba releva avec ses moyens militaires Nicolás de Cardona qui, avec sa flottille, appareilla le 21 mars 1615 vers *las Californias*<sup>107</sup>.

Dans l'après-midi du 11 octobre 1615, une flotte de six navires, disposant d'un total de cent trente canons pour le moins, et de six cent cinquante hommes d'équipage, entra dans la baie d'Acapulco<sup>108</sup>. Les Hollandais, engagés dans leur indépendance, avaient poursuivi les hostilités et, changeant de stratégie, avait fait évoluer la conduite de la guerre en lançant les flottes de pirates jusqu'aux côtes des colonies espagnoles, les attaquant tant en Atlantique que dans le Pacifique.

Il n'y eut pas d'affrontement. Si le port d'Acapulco était effectivement désavantagé, la situation de l'escadre hollandaise était aussi délicate: ils avaient dû affronter un ouragan au large du Guatemala, le scorbut avait diminué l'équipage, ils manquaient d'eau et de provisions, et bien que son but soit le galion de Manille la flotte hollandaise répondit aux tirs depuis les parapets en saluant avec le drapeau de paix.

Le problème fut résolu par la diplomatie et la dissuasion, bien que la méfiance régnât chez les deux partis. En échange de vingt prisonniers que les Hollandais avaient faits dans leurs incursions à Tehuantepec, Acapulco donna des vivres, de l'eau et du bois et les Novohispanos brandirent la menace d'une force imaginaire sur le point d'arriver, de puissance comparable à la *Real Armada* de don Rodrigo<sup>109</sup>. Il ne fait aucun doute que cette astuce fut prise en compte par les Hollandais, car Le Maire, impressionné raconte que soixante-dix canons défendaient Acapulco

---

<sup>105</sup> CARDONA, Nicolás. *Descripciones Geographicas e Hidrographicas de muchas tierras y mares del Norte y Sur, en las Indias, en especial del descubrimiento del Reyno de la California echo contrabajo e industria por el capitán y cabo Nicolás de Cardona con orden del rey y Nuestro Señor don Felipe III, de las Españas*. Dirigidas: Al excelentísimo Señor don Gaspar de Guzmán, conde de Olivares, duque de San Lucar la Mayor, y sumiller de Corps de su Majestad Gran Canciller de las Indias.

<sup>106</sup> CALDERÓN QUIJANO, José Antonio. *Fortificaciones en Nueva España*, Madrid, Gobierno del estado de Veracruz, EEHA, 1984, p. 324.

<sup>107</sup> PASTA TAGLIABUE, José. 77 Historiadores y un puerto... *Acapulco*, Acapulco, Ayuntamiento Constitucional de Acapulco, 1984, p. 153.

<sup>108</sup> Cet épisode de l'escadre de Joris van Speilbergen s'appuie sur le récit de Le Maire et une gravure décrivant tout ce qu'il raconte.

<sup>109</sup> KERR, Robert, F.R.S. & F.A.S. EDIN. *A General History and Collection of Voyages and Travels, arranged in systematic order: forming a complete history of the origin and progress of navigation, discovery, and commerce, by sea and land, from the earliest ages to the present time*. Edinburgh. William Blackwood, 1824. Vol. X. Voyage of George Spilbergen round the world, in 1614-1617. Chapter 5. SectionII.



Fig. 11 : Visite d'Acapulco de Joris van Speilbergen, le 12 octobre 1615.

L'ennemi quitta le port: naviguant jusqu'à Zacatula, il rencontra la frégate de Nicolás de Cardona qui, après six mois de navigation à *las Californias* et ayant laissé deux de ses bateaux à Mazatlán, revenait vers Acapulco pour rendre compte de son expédition. Devant l'impossibilité d'affronter les pirates, Cardona quitta son navire, se jeta à la mer, nagea jusqu'à la côte. Les pirates trouvèrent les perles ramenées de la péninsule. Cardona, sain et sauf, arriva à Mexico pour faire part au Vice-Roi de ce qui s'était passé<sup>110</sup>.

L'escadre de Joris van Speilbergen resta dans les eaux de la Nouvelle Espagne, attendant le galion de Manille. Le vice-roi marquis de Guadalcázar, alarmé du péril permanent qu'il encourrait, envoya Sebastián de Vizcaíno<sup>111</sup> à sa recherche, décida de faire sortir l'un des bateaux que Cardona avait laissés à Mazatlán pour chercher les galions et les prévenir<sup>112</sup>. Sebastián de Vizcaíno attaqua les Hollandais à Salahua<sup>113</sup>, leur causant diverses pertes<sup>114</sup> et faisant quelques prisonniers qui avouèrent l'arrivée de cinq autres navires hollandais par le détroit de Magellan<sup>115</sup>.

Après cet incident, et toujours dans l'attente du galion, la flotte de Speilbergen poursuivit vers le port de Santiago, puis vers Navidad, sans rencontrer de résistance; ils y firent de l'eau

<sup>110</sup> José Pasta Tagliabue, *op. cit.*, p. 155.

<sup>111</sup> En 1611, il avait été en charge de la première ambassade japonaise.

<sup>112</sup> OTEIZA IRIARTE, Tomás. *La ciudad de las naos de Oriente y de las sirenas modernas*. [s.l.: s.n.], 1965, p. 109.

<sup>113</sup> Baie de Manzanillo, Colima.

<sup>114</sup> Sebastián Vizcaíno, dans le rapport de son affrontement avec les Hollandais dit au marquis de Guadalcázar qu'il lui envoie: *estas orejas de uno de los olandeses muertos otras quitaron mis soldados que a su tiempo presentaran a Vuestras Excelencia*. Dans: AGI. Mexico, 28, N, 31.

<sup>115</sup> José Antonio Calderón Quijano, *op. cit.*, p. 328. Dans: Fortificaciones en Nueva España.

et se reposèrent durant cinq jours. Le 2 décembre, en conseil, Speilbergen décida de partir vers les Moluques, sans attendre le galion<sup>116</sup>.

Les galions de Manille purent arriver tranquillement à Acapulco.

Cet évènement démontra que la situation était réellement lourde de conséquences: non seulement on mettait en péril la population d'Acapulco, mais on courrait aussi le risque de perdre le galion de Manille et d'aggraver les difficultés des Philippines faute d'envoyer des renforts; en effet, à ce moment-là, les Philippines souffraient aussi du harcèlement des Hollandais, et avaient des ennuis avec les « moros » de Mindanao, qui séquestraient ou tuaient les indigènes philippins nécessaires à la construction des galions<sup>117</sup>.

Avec l'arrivée de Joris van Speilbergen, et même si la flotte hollandaise était en difficulté, les Novohispanos comprirent qu'ils pouvaient s'opposer avec succès à une force maritime moderne et puissante, ce qui montre un changement important pour l'avenir du port et de sa population.

### 1.2.3. Les débuts d'un point d'appui d'intérêt militaire à Acapulco.

La fragilité des moyens de défense des côtes de la Nouvelle Espagne sur l'océan Pacifique et la crainte que les Hollandais s'établissent sur le territoire firent décider au Roi Philippe III l'approbation d'une défense, et le vice-roi marquis de Guadalcázar entama la construction d'une forteresse dans le port d'Acapulco, nouveau pas vers la dissuasion grâce à une infrastructure puissante.

Le vice-roi don Diego Fernández de Cordoba confia l'ouvrage à l'ingénieur hollandais Adrian Boot qui, mandaté par Philippe III pour résoudre les problèmes d'inondations à Mexico, travaillait alors sur l'assèchement de la lagune de Mexico.

Boot insista sur le fait que la forteresse fût construite sur le promontoire qui s'avancait en mer: son élévation lui faisait dominer l'entrée de la baie et protégeait la ville. Mais le projet était coûteux, parce que, pour construire le fort, il fallait araser le monticule et niveler le terrain<sup>118</sup>.

Sur ordre du Vice-Roi, les travaux commencèrent le 5 novembre 1615. Don Gregorio de Porras, *alcalde mayor* d'Acapulco, ordonna que ce soit les indigènes des provinces d'Igualapa, Chilapa, et Tixtla qui fournissent la main d'œuvre nécessaire aux travaux de

---

<sup>116</sup> BERNABÉU ALBERT, Salvador. *El Pacífico Ilustrado, del lago español a las grandes expediciones*, Madrid, MAPFRE, 1992, p. 85. (Colección Mar y América; n° 4).

<sup>117</sup> Leslie Bauzon, *op. cit.*, p. 182.

<sup>118</sup> José Gorbea, *op. cit.*, p.14.

fortification. Le 6 décembre, cinquante-huit indigènes provenant de Tixtla défrichaient le terrain où on devait construire le fort. De même, il ordonna d'aller couper du bois sur les montagnes. Quinze autres indiens de Chilapas arrivèrent pour travailler comme ouvriers, les charpentiers s'activèrent et les ferronniers fondirent les canons<sup>119</sup> et les cent vingt indiens au total qui s'occupèrent de cette tâche, tombèrent malades<sup>120</sup>.

Le 19 mai 1616, le Comptable Royal don Gaspar Vello de Acuña rendit compte de ce qui avait été réalisé en six mois: pour la partie terrestre, les *caballeros*<sup>121</sup> du Roi, du Prince et du Duc étaient terminés, les terrepleins et les parapets n'étaient pas encore construits, les *caballeros* Guadalcàzar et du Marquis et les courtines attenantes en étaient à la moitié de leur édification.

Acuña écrivit: *el puerto quedaba tan defendido que ningún enemigo, por mucha fuerza que traiga, le pueda entrar y ofender, y solo tiene esta prevención de defensa*<sup>122</sup>.

En janvier 1617, Acapulco s'habilla de fête. Les autorités et la population sortirent dans les environs de la ville pour recevoir l'archevêque de Mexico, don Juan Pérez de la Serna<sup>123</sup>. Les rues par lesquelles passèrent le défilé jusqu'à l'église paroissiale étaient décorées.

Récemment terminé, ce bastion abritait quarante hommes et officiers, un *condestable* et deux artilleurs. Pour sa défense, furent installés dans chacun des *caballeros del Rey* et *del Principe* deux *sacres* de vingt et vingt-sept quintaux qui tiraient des boulets de sept et huit livres. Sur le *caballero del Duque*, on trouvait deux canons de soixante-quinze quintaux avec leurs affûts appelés le San Nicolas et le San Diego. Baptisées des noms des évangélistes, deux *culebrinas*, la San Juan et le San Marcos, protégeaient le *caballero del Marqués*, pendant que la San Mateo et la San Lucas étaient sur le *cabellero* appelé de Guadalcàzar. Quatre *sacres* et deux *medio sacres* protégeaient les courtines entre *el Duque* et *el Marqués*; de cette dernière, vers la courtine de Guadalcàzar, avaient été mises en place quatre *sacres* de vingt-six et vingt-sept quintaux. De chaque côté de la porte, deux canons de fer avaient été placés avec leurs affûts pour garder le chemin depuis le port vers le fort et son entrée. De plus, le fort comptait onze petites pièces de bronze de taille intermédiaire entre *sacre* et *medio sacre*<sup>124</sup>.

---

<sup>119</sup> AGI. Contaduría, 903, 1615-1616/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>120</sup> AGI. México, 28, N, 46. Cartas del virrey Marqués de Guadalcàzar.

<sup>121</sup> *Caballeros o baluartes*: constructions qui forment un angle saillant dans un tracé de fortifications.

<sup>122</sup> José Antonio Calderón Quijano, *op. cit.*, p. 329. Dans: Fortificaciones en Nueva España.

<sup>123</sup> Tomas Oteiza, *op. cit.*, p. 111.

<sup>124</sup> AGI. México, 28, N, 46. Cartas del virrey Marqués de Guadalcàzar.



Fig. 12 : Port d'Acapulco dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne, dans les mers du Sud.  
Gravure d'Adrian Boot. Litog. Ruffoni, 1628. M 972.71. Courtoisie de la Bibliothèque de l'Université du Texas, Université d'Austin Texas.

L'archevêque don Juan Pérez de la Serna, était présent au moment où furent exécutés les essais d'artillerie qui montrèrent que la baie était bien gardée: les coups arrivèrent jusqu'à la pointe du Grifo. Ainsi, l'entrée restait fermée.

L'archevêque, rendant compte de l'achèvement du château, écrivit au marquis de Guadalcazar que: *parecía imposible que fuerzas humanas hubieran podido hacer una cosa tan grande y tan bien acabada, de mucho ahorro para la Hacienda, no había rastro de encarecimiento y aun parecía cosa de milagro lo hecho en tan poco tiempo*<sup>125</sup>.

Le coût total de la construction fut de 113 400 ducats et de 26 900 ducats pour la fonte des *culebrinas* et des canons<sup>126</sup>; elle prit le nom de San Diego, en l'honneur du saint patron du vice-roi don Diego Fernández de Córdoba.

Toute cette attitude est cohérente. La Couronne, le Vice-Roi et Acapulco virent la réalité des faits: la défense d'Acapulco était vitale, la rupture du lien avec Manille pouvait causer de sérieuses difficultés pour le soutien du point stratégique que la couronne espagnole était décidée à préserver en Extrême-Orient. Alors que pendant plus de dix ans la réponse à la demande de construction d'un fort avait été négative, en un peu plus d'un an, la couronne espagnole se dota d'un moyen de protection adéquat. Son édification correspond à une activité de grande envergure, qui mobilisa toutes les énergies, espagnoles, novohispana et locales: la détermination pour la construction du fort de San Diego doit s'observer en parallèle de la détermination morale pour se défendre.

<sup>125</sup> SÁNCHEZ LAMEGO, Miguel, *El castillo de San Diego Acapulco*, México, D.A.P. P., 1937, p. 7.

<sup>126</sup> AGI. México, 28, N, 51. Cartas del virrey Marqués de Guadalcazar.

1.2.4. L'adversité confirme les premières décisions de mise en place de stratégies militaires efficaces.

Les fêtes, les éloges, les rêves de la population d'Acapulco ne correspondirent qu'à des chimères lorsqu'en août 1624 les navires San Agustín et Nuestra Señora de la Concepción en provenance du Pérou prévinrent les autorités du vice-royaume de l'arrivée d'une nouvelle flotte hollandaise connue pour sa cruauté.

Une fois de plus, la couronne espagnole était impliquée dans une guerre<sup>127</sup> avec quasiment l'ensemble des grandes puissances européennes: la Trêve de Douze Ans avec les Provinces des Pays-Bas était arrivée à sa fin et les Hollandais avaient mis sur pied une alliance défensive<sup>128</sup> par laquelle les Anglais acceptaient de participer activement à la défense du commerce contre les Espagnols et les Portugais. Le Prince Maurice d'Orange s'était proposé pour saper le pouvoir du Roi d'Espagne, mettant à sac les côtes de *la Mar del Sur*, en capturant les bâtiments espagnols et en détruisant les forteresses qui défendaient les ports des colonies espagnoles.

La date était cruciale, le galion était sur le point d'arriver aux côtes de la Nouvelle Espagne. La nouvelle modifia les activités ordinaires du vice-royaume et des habitants du port. Mais l'expérience maintenant était là: les Officiers Royaux reçurent l'ordre d'acheter le San Agustín, arrivé du Pérou, et de le reconditionner en aviso pour que, depuis le port, il parte à la recherche du galion de Manille<sup>129</sup>. On mit en place un poste d'observation depuis la montagne de la Mira, à partir duquel un vigile observait la côte; un code de signaux de fumée serait envoyé dès que les premières voiles de l'ennemi apparaîtraient; maintenant plus habiles, lorsqu'ils verraient la fumée, ils feraient sonner le tocsin des églises pour prévenir la population.

Néanmoins, malgré tous ces préparatifs pour détecter l'arrivée de la puissante escadre hollandaise constituée de onze bâtiments, armée de 294 canons et disposant de 1637 hommes dont 600 soldats, la panique s'empara de tous les habitants qui, avec la garnison, partirent dans les monts autour d'Acapulco.

Le 28 octobre 1624, l'escadre hollandaise sous le commandement de Hugo Shapenham entra dans la baie d'Acapulco, canonnant les points qu'ils croyaient défendus, et vint mouiller en face du fort de San Diego. Se rendant compte qu'il n'y avait pas de mouvement, ils

---

<sup>127</sup> Guerre de Trente Ans.

<sup>128</sup> Un traité de 20 ans. Dans: SALES COLIN, Ostwald. Un descalabro en las comunicaciones náuticas. Mexicano-Filipinas 1646-1648. *El galeón de Manila. Un mar de historias/* ed. par JHG Editores. México: 1997, p. 91-119.

<sup>129</sup> AGI. Contaduría, 904, 1623/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

descendirent tranquillement et firent main basse pendant une semaine sur tous les vivres, la poudre, le linge. Ils s’approvisionnèrent en eau et en bois, puis quittèrent le port.

Cette expérience montra les faiblesses du système; le fort de San Diego n’était pas au niveau des forteresses des pays les plus avancés d’alors: depuis 1495, de nouveaux boulets de canon en métal causaient des effets destructeurs importants<sup>130</sup>. Mais des conclusions en furent tirées. Pour son manque de discipline militaire, le *Castellano* don Pedro de Legorreta<sup>131</sup>, qui avait l’obligation de défendre le fort de San Diego jusqu’à la dernière extrémité, fut puni par le vice-roi marquis del Gelvez<sup>132</sup> qui le releva de ses fonctions et nomma comme nouveau *Castellano* don Alonso de Funes, Trésorier Royal d’Acapulco. Lors de sa prise de fonction, le vice-roi marquis de Cerralvo<sup>133</sup> confirma la décision de son prédécesseur en insistant: *Acapulco es atacado por la escuadra holandesa del príncipe de Nassau que toma el fuerte de San Diego, sin que la guarnición hubiera puesto la menor resistencia.*<sup>134</sup>

Cet abandon du fort aux pirates sans aucune résistance inquiéta aussi le vice-roi don Rodrigo Pacheco y Osorio, marquis de Cerralvo, qui mit en place une nouvelle stratégie qui avait pour but de faire front à l’ennemi sur place; il décida de faire construire quatre nouveaux bastions dans le château et que l’on muraille Acapulco afin de résister à un siège de plusieurs jours, ce qui permettrait d’attendre les renforts<sup>135</sup>.

Les comptes des Officiers Royaux montrent le changement de tactique par lequel le port s’arme et se défend: on envoya cinquante fantassins sous le commandement de *l’alferez* Francisco Leal Palomino, on créa une compagnie d’infanterie des voisinages d’Acapulco; et pour les armer, on demanda à la *Real Audiencia* l’envoi d’armes et l’autorisation de les prélever sur le stock du château<sup>136</sup>.

En janvier 1625, au retour de l’escadre de Hugo Shapenham dans le port d’Acapulco, les choses avaient bien changé: le nouveau *Castellano* refusa l’échange de prisonniers pour des vivres et offrit de payer la rançon en argent; contraint, Hugo Shapenham abandonna le port. Démoralisée, attaquée par le scorbut qui faisait des ravages, la flotte hollandaise se divisa

---

<sup>130</sup> Miguel Sánchez Lamego, *op. cit.*, p. 8.

<sup>131</sup> AGI. Contaduría, 904, 1624/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>132</sup> Deuxième période 31 10 1624.

<sup>133</sup> Du 3 11 1624 au 16 09 1635.

<sup>134</sup> AGI. Contaduría, 904, 1624/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>135</sup> Miguel Sánchez Lamego, *op. cit.*, p. 8.

<sup>136</sup> AGI. Contaduría. Contaduría, 904, 1624/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

pour un temps; certains navires allèrent mouiller à Puerto Marqués pour y faire de l'eau, mais les Espagnols les attaquèrent et leur infligèrent quatre pertes<sup>137</sup>.

Par la mise en place d'une nouvelle stratégie, la vice-royauté transforma la mentalité de ses habitants; entraînés dans l'art de faire la guerre, armés et disciplinés, ils ne fuyaient plus, ils combattaient l'ennemi.

La reconstruction du port commença en 1628, et durant six ans, le port fut à nouveau en ébullition ; de nouveau on amena mille cinq cent soixante-trois indigènes de Tlapa, Tixtla, Igualapa, Chilapa et Xixacayan; travaillèrent à la modernisation du fort de San Diego les noirs, les mulâtres, les Chinois, esclaves ou libres<sup>138</sup>.

L'architecte et ingénieur Juan de la Torre, chargé des modifications de la forteresse, décrivit les anomalies qu'il avait rencontrées :

*La primera y más considerable razón que hace indefensa esta Real Fuerza, es no defender su Artillería y Mosquetería en los frentes de sus tres baluartes, en quiénes el enemigo puede arrimarse cubierto con sus ángulos y con una arremetida ganar el tiempo, costo y trabajo que había de gastar en trincheras y otras defensas, que sin ellas fuera imposible a estar la fábrica de esta fuerza, dispuesta a buena defensa, picar las murallas y en hacerlo se ha de ocupar dilatado tiempo, el cual dará lugar a mandarla socorrer Vuestra Excelencia, castigando al corsario su osadía si se reparan, fortificando de nuevo los frentes de tres baluartes, en quienes conocidamente puede el enemigo sin ser ofendido de este Castillo, picar sus murallas y hacer cortaduras y hornillos y volarlas, de que Dios nos guarde, cuya verdad es manifiesta por la demostración de estas plantas<sup>139</sup>.*

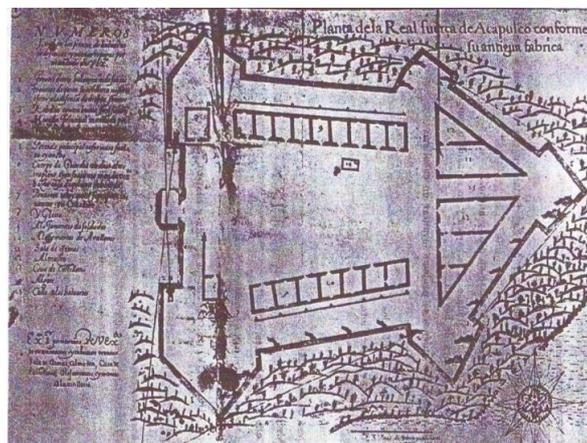


Fig. 13: Plan de la Force Royale d'Acapulco, conformément à ses anciennes dispositions, par Juan de la Torre.

<sup>137</sup> KERR, Robert, F.R.S. & F.A.S. EDIN. A General History and Collection of Voyages and Travels, arranged in systematic order: forming a complete history of the origin and progress of navigation, discovery, and commerce, by sea and land, from the earliest ages to the present time. Edinburgh. William Blackwood, 1824. Vol. X. Voyage round the World, in 1615-1617, by William Cornelison Schouten and Jacques Le Maire, going round Cape Horn. Chapter VI.

<sup>138</sup> AGI. Contaduría, 904, 1628/Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>139</sup> Miguel Sánchez Lamego, *op. cit.*, p. 8.

Les innovations consistèrent en transformer en véritables bastions les tours Nord et Ouest qui flanquaient l'entrée, améliorant les possibilités d'action sur le terrain extérieur. Pour faciliter la manœuvre des pièces d'artillerie, on donna de plus grandes dimensions au bastion Sud Est. On agrandit la porte d'accès que l'on franchissait par un pont levis et on y ajouta un fossé d'un niveau plus bas que celui de la mer pour le remplir d'eau de mer. En remplaçant la rampe qu'il y avait vers les tours et qui débouchait sur la terrasse de chaque bastion, on donna à la troupe une plus grande amplitude dans ses mouvements lorsqu'elle devait utiliser l'artillerie. Sur le chemin qui faisait le tour de la place, sur la partie supérieure de la muraille, l'architecte organisa de chaque côté et en face de chaque bastion, sauf au Sud, des places d'armes qui autorisaient la mise en formation de la troupe et la défense extérieure du fort.

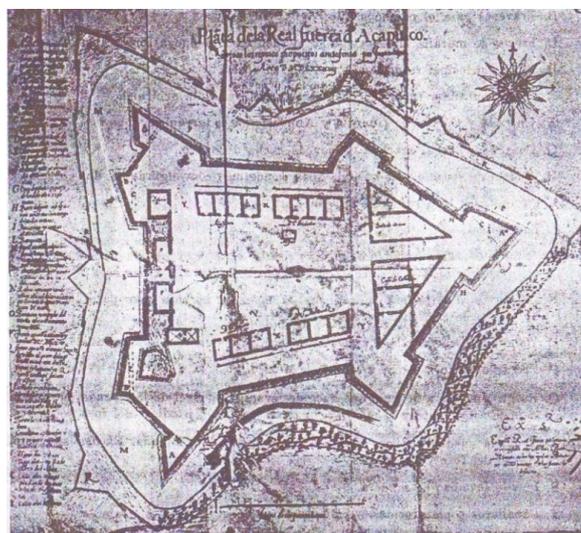


Fig. 14 : Plan de la Force Royale d'Acapulco, avec les aménagements proposés pour sa défense par Juan de la Torre.

Les modifications furent terminées en 1634; le principe que mit au point Juan de la Torre *-trazado bastionado-*, selon lequel tous les bastions se donnaient un appui mutuel, fut utilisé des années plus tard pour la forteresse de San Carlos de Perote et pour la reconstruction du château de San Juan de Ulúa à Veracruz<sup>140</sup>.

En envoyant le *patache* en conserve d'avis<sup>141</sup>, on prévoyait un moyen maritime qui ouvrait le chemin et accompagnait le galion de Manille directement à Acapulco; cet outil, léger et rapide, surveillait à son passage la côte, refuge des pirates.

A partir de la dernière entrée de Hugo Shapenham dans la baie d'Acapulco et après toutes les nouvelles stratégies imprimées par la vice-royauté, Acapulco, d'une mentalité et d'une

<sup>140</sup> Miguel Sánchez Lamego, *op. cit.*, p. 12.

<sup>141</sup> AGI. Contaduría, 904, 1623/Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

capacité de port côtier, se transforma en une force maritime complète: elle possédait alors un fort puissant, un système d'alerte de l'arrivée de l'ennemi<sup>142</sup>, une force de miliciens, quelques moyens maritimes pour empêcher et protéger le retour du galion vers les eaux de la Nouvelle Espagne. Ces nouvelles précautions apportèrent soixante années de tranquillité au port d'Acapulco et aux eaux de la Nouvelle Espagne.

### 1.2.5. La domination de la mer et de ses côtes.

Arriva un nouvel ennemi, le flibustier ou le boucanier qui, à des fins personnelles et sans appui de son pays, va s'adonner au pillage en attaquant au large des côtes du Panama les bâtiments de la mer du Sud comme ceux des Antilles. Cette menace modifia une fois de plus la manière de protéger le système commercial du galion de Manille.

Le 20 juin 1685, devant les côtes du Panama, un groupe de flibustiers unirent leurs forces sous les ordres des capitaines Swan<sup>143</sup> et Townley: totalisant huit bâtiments et six cent quarante hommes, ils naviguèrent vers *El Realejo*. En septembre de la même année, en faisant des vivres à Puerto Ángel, ils apprirent par un mulâtre qu'ils avaient fait prisonnier qu'un galion venant du Pérou se trouvait à Acapulco.

Le journal, *Diario de Sucesos*, de don Antonio de Robles mentionne qu'à partir de novembre 1685 les flibustiers évoluaient près d'Acapulco. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, Townley décida d'entrer dans la baie d'Acapulco avec cent quarante hommes à bord de douze canoës à la recherche d'un nouveau bateau; son objectif était le navire péruvien qui avait mouillé très près du château. Incapable de monter à bord, il fut finalement contraint de ressortir de la baie sous la forte réponse du château.

Les flibustiers patrouillèrent entre novembre 1685 et janvier 1686 les côtes de Colima, Cabo Corrientes, Chiametla, Bahia de Banderas dans l'attente du galion de Manille. La situation n'était plus la même: au courant de la présence des flibustiers, le vice-roi marquis de la Laguna<sup>144</sup> put envoyer l'amiral Isidro Atondo y Antillón à la rencontre du galion qui était sur le point d'arriver des Philippines; avec ses deux navires d'escorte, la Santa Rosa entra à Acapulco le 20 décembre 1685 sans aucun problème.

---

<sup>142</sup> Il est probable qu'on ait aussi construit durant cette période un fortin sur la colline de la Mira qui aurait pu comporter une *casamata*, de manière à conserver la poudre et les munitions nécessaires au fort. La construction en un lieu élevé et loin de l'espace réservé à la ville évitait les dangers vis-à-vis de la population et, comme dans le cas d'Hugo Shapenham, la mise à sac du matériel de guerre.

<sup>143</sup> A bord du bâtiment du Capitaine Swan se trouvait William Dampier qui, des années plus tard, publiera son livre "Viaje alrededor del mundo".

<sup>144</sup> Comte de Paredes.

Ce coup porté par le marquis de la Laguna poussa les chefs des flibustiers, Townley et Swan, à se séparer. Townley revint à Panama; en février 1686, les navires de Swan étaient localisés au Rio Grande de Santiago, où ils se renseignèrent sur le village de Sentipac qui se trouvait à cinquante milles. En allant chercher des vivres, ils tombèrent dans une embuscade montée par les Novohispanos et cinquante boucaniers moururent. Swan et sa bande se réfugièrent dans les îles Marías, carénèrent leurs bâtiments, et revinrent à Cabo Corrientes pour filer finalement sur Guam en mars 1686.

A la fin de 1686, un nouveau flibustier, le français Grognet, arriva avec de nouvelles tactiques: il ne prévoyait pas d'attaquer le galion à Acapulco, mais espérait l'attraper à son passage à Cabo Corrientes à soixante milles des îles Marías utilisées comme refuge.

En août 1687, apparut le bande de Le Picard; comme Grognet, il ne s'approcha pas d'Acapulco, attaqua Tehuantepec mais n'obtint pas la rançon qu'il demandait et s'en alla; il établit sa base opérationnelle à Huatulco, mais n'obtenant pas de prises, retourna sur les côtes du Honduras.

En 1687, Grognet attaqua par surprise Mazatlán; le vice-roi comte de la Monclova décida de renforcer les places fortes, ordonna que tout le bétail qui se trouvait près des côtes soit retiré vers l'intérieur, et que se préparent deux bateaux qui se trouvaient à Acapulco pour qu'ils cherchent le ou les galions de Manille attendus et les protègent des pirates; mais en 1687, le voyage du galion de Manille avait été ajourné.

Le 15 janvier 1688, les navires sortirent à nouveau du port d'Acapulco à la recherche du galion et revinrent le 17 février, sans nouvelle ni du galion ni des pirates. En décembre 1688, sur ordre d'Antonio de Mendoza, les avisos reprirent la mer. Le 23 janvier, près de Matanchel, ils rencontrèrent le galion Nuestra Señora del Pilar et les pirates aux ordres de Grognet; ils les combattirent et les poursuivirent durant deux jours, les obligeant à se retirer, et optèrent pour escorter le second galion Santo Cristo de Burgos proche du port de Navidad. Le 15 février 1689, les galions de Manille entrèrent dans le port d'Acapulco<sup>145</sup>.

La suite est un jeu de cache-cache; à partir de ce mois de février, les côtes de la Nouvelle Espagne furent patrouillées à la recherche de Grognet et de sa bande, mais on ne les trouva pas; la même année, en mai, les boucaniers attaquèrent El Rosario, dévastèrent Acaponeta et Sentipac.

On envoya d'Acapulco une flottille composée de trois navires et de 327 soldats pour inspecter la côte à la recherche des boucaniers; les bateaux patrouillèrent devant Salahua,

---

<sup>145</sup> DENEGRÉ VAUGHT, Jorge. *Piratas del Pacífico*. El galeón del Pacífico Acapulco-Manila 1565-1815/ ed. par. Javier, WIMER. México: Espejo de Obsidiana Ediciones, 1992, p. 200.

Navidad, Bahia de Banderas, les Îles Marías, arrivant à Yaqui en septembre 1689 sans rien trouver. Le 19 décembre, le galion de Manille gagna Acapulco sans problèmes<sup>146</sup>.

Les échecs des flibustiers sur les côtes de la Nouvelle Espagne, toujours à l'attente du galion de Manille, montrent que les temps avaient changé et que les Novohispanos avaient acquis de l'expérience pour se défendre.

On se confrontait à l'ennemi à la fois sur terre et en mer. La route du galion était surveillée au large des côtes de la Nouvelle Espagne et jusqu'à son entrée dans le port d'Acapulco. Des vigies sur l'île de Cedros communiquaient au galion la présence d'ennemis par signaux de fumée. En cas de danger, le navire envoyait vers la sentinelle de l'île une embarcation à rames pour connaître la localisation de l'ennemi, préparer la tactique de défense, l'artillerie, les armes, et pour éviter Cabo San Lucas et Cabo Corrientes où l'ennemi pouvait être à l'affût. De façon générale, on demandait aux capitaines de galion de faire montre de valeur, d'adresse, d'astuce, et surtout, de ne pas livrer le bateau; l'équipage, comme les soldats embarqués et les passagers, devaient être armés<sup>147</sup>.

Depuis la terre, les tours de guet envoyaient leurs signaux de fumée en cas d'alerte; à leur réception, on prévenait du danger en sonnant les cloches des églises. On augmenta les garnisons permanentes, on mit en place des milices, on arma les paysans de mousquets, et on vérifia qu'on disposait dans les ports principaux de la poudre et des munitions nécessaires.

A la mer, les avisos qui avaient été construits à Acapulco sur ordre des vice-rois patrouillaient les côtes. La Couronne réglementa cette pratique par Ordonnance Royale du 17 septembre 1692, envoyée au comte de Galve pour qu'il fasse construire au Guatemala deux galiotes pour servir de protection sur les côtes du Sud.

On pourrait dire que les bateaux préparés à Acapulco constituèrent la première marine militaire de la Nouvelle Espagne. Les avisos, comme leurs équipages de deux cents hommes, étaient armés, prêts à retrouver et à affronter les navires ennemis. Le matériel de guerre, à charge du connétable, comportait entre autres de l'artillerie, des grenades, des bombes à feu. Ils arboraient deux drapeaux, un de garde et un autre plus petit, tous deux peints aux armes royales<sup>148</sup>, ce qui les identifiait comme Espagnols et leur servait aussi à saluer.

---

<sup>146</sup> GERHARD, Peter. The Tres Marias Pirates. *Pacific Historical Review*, Aug. 1958, vol. 27, n°3, p. 243.

<sup>147</sup> AGI. Filipinas, 68, N.1. 1688-1701/Autos sobre la arribada del galeón Santo Niño y Nuestra Señora de Burgos. Instrucciones: dadas por el almirante don Gabriel de Curucelaegui caballero de la orden de Santiago, gobernador capitán de Las Filipinas para el almirante y general del galeón Santo Niño y Nuestra Señora de Guía Lucas Mateo de Urquiza.

<sup>148</sup> AGN. Reales Cédulas. D. 34 F.562. 19-09-1687

Ainsi, les différentes tâches de ces bâtiments d'escorte légers et rapides consistaient à avertir, protéger les galions de Manille, comme à dissuader tous ceux qui s'adonnaient au pillage dans les eaux de la Nouvelle Espagne.

On s'aperçoit que la défense était particulièrement bien coordonnée malgré toutes les incertitudes; il fallait prévoir longtemps à l'avance, en raison de la lenteur des forces, des risques maritimes, de l'impossibilité de communiquer rapidement entre Manille et Acapulco, ce qui justement ne pouvait se faire que par l'intermédiaire du galion de Manille. Ce fut un long siècle d'apprentissage, mais finalement la Nouvelle Espagne arrivait à dominer la mer et ses côtes grâce à la base maritime d'Acapulco.

#### 1.2.6. Le fort de San Diego : son *Castellano* et sa garnison.

Les opérations maritimes étaient organisées à partir d'Acapulco, base militaire chargée de la surveillance de la côte pacifique de la Nouvelle Espagne. C'est pour cette raison que le *Castellano*, figure principale du port d'Acapulco, recevait les titres de *Capitán de Guerra*, et de Lieutenant Général des Mers du Sud. Comme dans le cas des Officiers Royaux, comme représentant de l'autorité royale, son implication était primordiale pour les affaires du galion de Manille et de la vie d'Acapulco. Le *Castellano* était aussi l'autorité suprême de la Juridiction qui comprenait Acapulco, San Miguel Coyuca, San Agustín Tixtlanzingo, Tecaxtepec, Xaltianguis, Cacahuatpec, San Juan Tequanapa.

Donnée par le Roi, ou en cas de décès par le Vice-Roi, à des personnes connues pour leur sens de l'honneur, leur autorité et leur distinction, cette charge n'était attribuée qu'à des Espagnols, nobles, de sang pur, catholiques, *de profesión y disciplina*, et expérimentés dans la défense des places fortes. Nombre d'entre eux arboraient l'Ordre de Calatrava<sup>149</sup> ou de Santiago<sup>150</sup>. Parmi les attributions honorifiques de la charge, ils avaient droit de s'asseoir sur une chaise avec tapis et coussin, et à ce qu'on leur « donne la paix » dans les églises de leur Juridiction<sup>151</sup>. L'importance du poste permettait aux Vice-Rois de nommer le *Castellano*

---

<sup>149</sup> L'Ordre de Calatrava naquit en 1147 en arrachant la ville de Calatrava des mains des maures. Elle est caractérisée par une croix grecque de couleur rouge avec des fleurs de lys à ses pointes. La règle de cet ordre militaro-religieux était très stricte, et demandait le vœu de chasteté.

<sup>150</sup> L'Ordre de Santiago naquit à Cacerés en 1170. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'appartenance à cet ordre était très convoitée. Pour y entrer, cet ordre élitiste demandait que l'on prouve, entre autres choses, être hidalgo pour ses quatre noms, pur de sang. L'aspirant devait servir trois mois dans les galères et résider un mois au monastère de la Règle. Dans cet ordre, on pouvait contracter mariage.

<sup>151</sup> Fondo Franciscano. Ex n°1465, 1669-1675. Despacho del virrey Arzobispo fray Payo de Rivera, 12-11-1674.

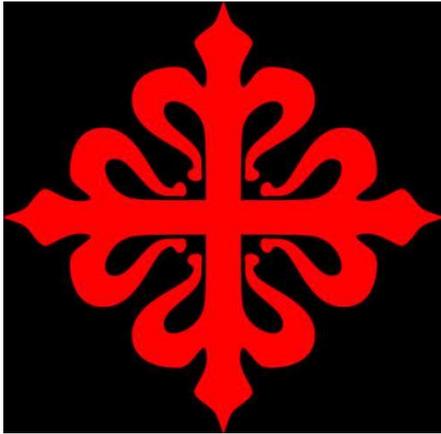


Fig. 15 : Emblème de l'Ordre de Calatrava.



Fig. 16 : Emblème de l'Ordre de Santiago.

d'Acapulco comme Gouverneur intérimaire de Manille; ce fut le cas pour don Fernando de Silva, chevalier de l'Ordre de Santiago, qui fut nommé Gouverneur intérimaire en 1626 par le vice-roi marquis de Cerralvo en raison de la mort de don Alonso Fajardo<sup>152</sup>.

La durée d'affectation était variable, de un à quatre ans. Sa résidence officielle donnait sur la *Plaza Mayor*, très proche du fort, et était flanquée d'un corps de garde. Pour s'absenter de la place, il devait recevoir l'autorisation du Vice-Roi, mais on comprend très souvent dans les récits d'époque que le *Castellano*<sup>153</sup> et les Officiers Royaux, comme tous les *vecinos*, quittaient sans autorisation le port en raison du climat.

L'inventaire des biens du *Castellano* d'Acapulco don Juan de Zelaeta<sup>154</sup>, qui comprenait *dos capas de paño negro, una ropilla de paño negro con mangas y dos pares de calzones de paño negro así como una venera de la orden de Santiago con unas piedras ordinarias que llaman bermellets*<sup>155</sup>, montre la simplicité de l'habit réglementaire d'un officier espagnol selon la mode du XVII<sup>e</sup> siècle qui se caractérisait par des habits noirs et austères.

La solennité du *Castellano* manifeste l'importance de la fonction: il était reconnu autant par l'autorité royale que par ses sujets.

---

<sup>152</sup> Carrera y Prado, Esteban de la. *Conversación familiar e interesante, dividida en quatro tiempos sobre el nuevo plan y método que se manda observar en el arrivo y despacho de los navíos de Filipinas conforme a las leyes de Indias, reglamentos y últimas disposiciones del superior gobierno de México / tomadas con acuerdo del Tribunal de la Visita General de Nueva España entre Dn. Estevan de la Carrera y Prado, del Orden de Calatrava, tesorero propietario y Dn. Manuel Alonso Portugués, contador interino, ambos oficiales reales de la ciudad y puerto de los reyes de Acapulco*. Ex libris real de la época de Carlos IV-Fernando VII. Ex libris ms. de Manuel José de Ayala. 1726, p. 15.

<sup>153</sup> Dans les *Conversaciones de los Oficiales Reales del siglo XVIII*, on mentionne que le *Castellano* vivait à la ville de Mexico durant huit mois par an.

<sup>154</sup> 1668-1674.

<sup>155</sup> AGI. Escribanía, Comisiones de la Audiencia de México, 260A, Legajo 13.

Ses fonctions au port d'Acapulco furent définies en 1646, et ratifiées par *Cédula Real* du 28 février 1680<sup>156</sup>. Il intervenait de façon précise, avec les autres Officiers Royaux, dans les recouvrements, les paiements, l'évaluation des marchandises et des *situados* que l'on envoyait aux Philippines et, à partir de 1668, aux Mariannes, des confiscations, des prises de contrebande, des comptes et liquidations de paiements; en somme, il surveillait tout ce qui concernait l'administration de la *Real Hacienda* et tous les actes que pouvaient faire les Officiers Royaux<sup>157</sup>. De même, il surveillait les impôts sur les ventes *-alcabala-*, sur les biens des défunts. Il était sujet à un contrôle en poste appelé *visita de residencia*<sup>158</sup>.

A l'arrivée du galion, il devait être présent pour la visite, l'enregistrement et le déchargement. Il organisait la foire, disposait de la copie des listes des hommes recrutés et des forçats envoyés aux Philippines<sup>159</sup>; il assistait au paiement des soldes des marins et à l'embarquement des religieux, des soldats, des équipages et des passagers.

Comme *alcalde mayor*, il s'occupait de la bonne gouvernance de la ville pendant et après la foire: il avait le commandement des équipages des galions quand ils descendaient à terre, et devait s'assurer qu'il n'y ait pas de « *disgusto ni cuchillada* » avec les *vecinos* et les habitants du port, et que la paix règne entre les uns et les autres<sup>160</sup>.

Il décidait des constructions ou des réparations des immeubles royaux, des *Casas Reales*, de la Douane, de la *Caja Real*: Juan de Zelaeta ordonna de construire une maison pour protéger les embarcations du *Servicio Real* et d'empierre la route qui allait de la Place d'Armes au fort.

Comme Lieutenant Général des côtes de la Mer du Sud, en cas d'alerte, il envoyait des courriers pour avertir le Roi et les *alcaldes* des autres ports de la côte de Nouvelle Espagne. Il demandait à la ville de Mexico des troupes en renfort, et envoyait les avisos pour prévenir les galions, vérifiant que ces *pataches* sortent avec leurs armes, la troupe et les vivres nécessaires.

---

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> Sans être entravé par les Officiers Royaux, le Vice-Roi, la *Audiencia de Mexico*, ni par un autre tribunal ou toute autre personne. Il avait une clé de la caisse des valeurs, et assistait à la rentrée et à la sortie des fonds, signant les registres sans être aucunement responsable.

<sup>158</sup> AGN. Reales Cédulas. D 25 Ex 626. Institution qui surveillait et contrôlait les fonctionnaires de *las Indias*. Ces procédés furent empruntés à l'organisation de la péninsule et furent adaptés aux nécessités du Nouveau Monde.

<sup>159</sup> Carmen Yuste, *op. cit.*, p. 149. Dans: Un Océano de Intercambios.

<sup>160</sup> AGI. Filipinas, 68, N.1. 1688-1701/Autos sobre la arribada del galeón Santo Niño y Nuestra Señora de Burgos.

### 1.2.7. Le *Castellano*, *Capitán de Guerra* du fort de San Diego.

Il devait surveiller que le fort soit bien approvisionné en eau, vivres et munitions qu'il demandait à l'occasion d'un rapport.



Fig. 17 : La réserve d'eau du fort de San Diego. Collection personnelle.

Le fort de San Diego devait conserver des munitions et des armes: il fallait s'affranchir de l'humidité pour stocker correctement la poudre en barils dans la *casamata* et protéger l'artillerie et les affûts de canon du soleil et de l'eau. Dans la salle d'armes, les arquebuses et mousquets, les munitions, la mèche, les poires à poudre, petites et grandes, le plomb, devaient être en bon état, rester propres, entretenus et prêts.

Depuis l'époque du vice-roi marquis de Mancera<sup>161</sup>, le fort de San Diego disposait d'une troupe de soixante fantassins, quatorze artilleurs, et de divers officiers, connétable, sous-lieutenant, lieutenant, sergent. Le *Castellano* devait maintenir l'effectif au complet, surtout celui des artilleurs: les emplois vacants, pour cause de décès ou d'autre problème, étaient inscrits sur une liste envoyée en Espagne, pour procéder aux remplacements depuis Séville, ou pour qu'un fantassin devienne artilleur.

Le *Castellano* assistait au paiement des soldes des officiers, soldats, artilleurs et des exécuteurs testamentaires des défunts ; on payait en mains propres et devant l'écrivain public. Il prononçait l'avancement des soldats valeureux. Dans un rapport, il informait le Vice-Roi sur l'état du château, devait rendre compte des incidents d'importance dans le port et signaler les soldats qui s'étaient distingués.

---

<sup>161</sup> 1664-1673.

### 1.2.8. La troupe du fort de San Diego.

Le recrutement des troupes pour le fort de San Diego suivait un processus plutôt simple : en cas de levée de troupes, les fantassins devaient s'engager volontairement. Les qualifications demandées étaient minimales, consistant à mesurer cinq pieds et deux pouces, ne pas être myope ni manchot, être sans déficience physique importante, être en bonne santé, avoir entre dix-sept et quarante ans, et surtout être catholique. On s'engageait pour au moins dix ans<sup>162</sup>.

Le concubinage était interdit. Le soldat marié devait avoir sa femme logée près du fort; si sa femme habitait loin, on le mettait à pied. Depuis 1632, les soldats avaient commencé à construire leurs maisons dans la partie basse du fort, faisant ainsi naître le quartier du *Tecomate*<sup>163</sup>.

Ils devaient être aptes à faire la guerre, habiles et entraînés au maniement des armes. On attendait surtout des artilleurs qu'ils vivent en bons chrétiens, reçoivent fréquemment les Saints Sacrements quand le demandait l'Église, ne disent pas de blasphèmes, ne pêchent pas et n'offensent pas le Seigneur. Ceux qui *tenían la obligación*, qui étaient de service, résidaient dans la forteresse, ne pouvant aller chez eux ou ailleurs. Ils ne pouvaient pas s'éloigner du fort sans une autorisation qui s'obtenait en cas de *causa muy legítima*.

Ainsi, à Acapulco, on comptait quatre compagnies de miliciens: une de *chinos*, une de *vecinos*, et deux à cheval de noirs et mulâtres. Ces compagnies étaient composées d'un capitaine, d'un porte-drapeau, d'un tambour et de deux cents quarante hommes<sup>164</sup>. Quand les vigies de la tour de guet du mont de la Mira voyaient quelque chose de suspect, ils prévenaient depuis le fortin par trois coups de canon et les miliciens étaient obligés d'accourir rapidement pour prêter leurs services. Cependant, seules les compagnies de mulâtres et de noirs vivaient dans le port; les autres se trouvaient dans des localités extérieures et éloignées d'Acapulco, les unes pour leur travail, les autres à cause du climat, mais leur réponse à l'ordre de rappel était impérative.

Pour que la troupe fût habile et prête à agir, on passait en revue et en inspection les personnels de la forteresse tous les trois mois. Il était nécessaire de disposer d'un terrain où l'on puisse faire l'exercice aux soldats et aux artilleurs en suivant un entraînement obligatoire selon lequel il fallait non seulement résister à l'ennemi mais aussi le punir, en étant habiles dans les escarmouches, embuscades et autres techniques de guerre, à pied

---

<sup>162</sup> FUENTE SALIDO, María Guadalupe de Lourdes. *La educación militar auspiciada por la corona española*. La evolución de la educación militar en México/ ed. par. Secretaria de la Defensa Nacional México: 1997, p. 31.

<sup>163</sup> MARTÍNEZ CARBAJAL, Alejandro. *Historia de Acapulco*, Acapulco, DPA Impresores, 2005, p. 206.

<sup>164</sup> Fondo Franciscano. Expediente No. 1465, 1669-1675. Carta de Juan de Zelaeta de 09-01-1674.

comme à cheval<sup>165</sup>. Ils étaient responsables de leur mousquet, de leur lance, de leur épée et de leurs munitions qu'ils recevaient et qu'ils payaient; ces armes devaient être toujours prêtes. Un rapport sur les exercices était envoyé au Vice-Roi.

Un soldat espagnol du XVIIème siècle portait un pantalon bouffant, ou *greguescos*, un chapeau à bord ample; sous leur corselet, les chefs et officiers portaient une écharpe rouge en travers de leur poitrine, ce qui était obligatoire pour ne pas être considéré comme un ennemi. Au moment de la revue, des travaux militaires et des gardes, les soldats devaient porter le corselet et les armes, sous peine de se voir priver de solde.



Fig. 18 : Soldat espagnol du XVIIème siècle, avec mousquet, épée, petites poires à poudre et munition.

Les capitaines d'infanterie nommaient les tambours, les fifres, les porte-drapeaux, ces derniers ne pouvant être esclaves. Un capitaine d'artillerie pouvait nommer un artilleur et tout capitaine espagnol avait le droit à un page *de rodela*.

Les jeux de cartes étaient autorisés dans le fort. Les sergents de la milice pouvaient profiter de tables de jeux<sup>166</sup> dans le bâtiment du corps de garde.

La troupe n'était pas payée régulièrement parce que les équipages avaient la priorité: parfois, les équipages des galions recevaient double solde, et la troupe comme les officiers devait attendre une fois le galion parti que l'on demande à nouveau les sommes nécessaires au

<sup>165</sup> María Guadalupe de Lourdes, Fuente, *op. cit.*, p. 34.

<sup>166</sup> Le jeu de cartes avait été introduit à la Nouvelle Espagne par les conquistadors. De très sévères lois interdisaient les jeux appelés "*primeras*", "*pintas*", "*carteta*", "*albares*", mais on pouvait jouer aux jeux autorisés sans dépasser la limite donnée par la loi. Dans: LÓPEZ CANTOS, Ángel, *Juegos Fiestas y Diversiones en la América Española*. Madrid: Editorial MAPFRE, 1992, p. 281.

paiement de leurs soldes<sup>167</sup>. Des retards de paiements des salaires de six mois étaient courants, et allaient jusqu'à un an et demi<sup>168</sup>.

Selon les livres de comptes des *Cajas Reales*, un soldat gagnait cent quatre-vingts pesos or *commun* par an, alors que la solde d'un artilleur était de quatre cents pesos or par an. Quant au *condestable*, il recevait cinq cent soixante-seize pesos annuellement. S'ils prenaient les armes, les miliciens étaient payés deux réales par jour et étaient exempts du paiement de l'impôt.

Le XVII<sup>e</sup> siècle est un siècle de tentatives, d'échecs et de succès qui vont permettre de cimenter les bases du chemin du grand projet de la couronne espagnole: les Philippines, et le galion de Manille. C'est une période de hauts et de bas, qui montrera au XVIII<sup>e</sup> siècle la manière pour se défendre, pour réagir, et qui perdurera jusqu'à l'Indépendance de Mexico.

Ce succès est dû à tous ces Espagnols, Novohispanos, créoles, noirs, mulâtres, Chinois, hommes libres ou esclaves, qui au début, loin d'affronter le danger, s'échappaient au lieu de faire front devant des forces vraiment supérieures, sans disposer de moyens équivalents. Par la suite, ils mirent en pratique les moyens qui requerraient de l'intelligence, comme la diplomatie ou l'astuce, pour affronter l'ennemi alors qu'ils manquaient encore du moindre outil militaire de défense. La construction du fort de San Diego soulagea la population d'Acapulco et le gouvernement du vice-royaume, mais bien vite se révélèrent les évidences, les faiblesses face à un ennemi qui continuait à avoir l'avantage. De nouvelles stratégies comme la modernisation du château, la création d'une nouvelle milice et son entraînement conjoint avec la troupe du fort de San Diego, les systèmes d'alerte et de veille en mer et sur terre, se mirent en place: au moyen d'un Acapulco de plus en plus puissant, on protégea la population, le galion de Manille et les Îles Philippines.

---

<sup>167</sup> AGN. Indiferente Virreinal. Real Caja. Caja 6530. Expediente 101. 1684. Folio 2.

<sup>168</sup> AGI. Contaduría, 905B, 1652/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

### 1.3. Le scénario politico religieux.

Cherchant à favoriser la conversion et la christianisation du Nouveau Monde avec l'aide et la protection du Roi, l'Eglise Catholique, par les Bulles papales d'Alexandre VI<sup>169</sup> et Jules II<sup>170</sup>, accorda aux Rois de Castille le pouvoir de décider des questions religieuses aux Indes, ce dont les monarques espagnols suivants héritèrent.

Avant de présenter ce point particulier, il paraît souhaitable de rappeler la puissance dont disposaient les monarques espagnols en matière de religion, mais aussi de prendre en compte un fait nouveau: depuis la Conquête, à cause du vandalisme, de l'exploitation et de la mortalité des indigènes des Indes et surtout de la Nouvelle Espagne, les consciences se réveillaient avec l'entrée en lice de défenseurs comme Bartolomé de las Casas qui prit parti pour les naturels, ou Francisco de Vitoria qui mit en doute le droit des Rois de Castille sur les Indes<sup>171</sup>. Enfin, le Pape Paul III en 1537 contribua à cette évolution avec la Bulle *Sublimis Deus*, dans laquelle il considérait les Indiens comme des humains, leur octroyait le droit à la liberté, à disposer de leurs biens, et assurait qu'ils étaient capables d'embrasser la foi catholique.

La colonisation des Îles Philippines débutée, le monarque espagnol fit entreprendre une réflexion sur les dispositions générales ecclésiastiques. Ses décisions touchèrent à la fois la Nouvelle Espagne et les Philippines. Acapulco, liée aux deux, fut fortement impliquée par les changements et les modifications que la couronne espagnole mena à bien dans l'organisation de l'Eglise, mais sans intervenir en rien dans les décisions.

L'année 1574 fut un moment clé tant pour l'Archipel que pour la Nouvelle Espagne: pendant que la couronne espagnole menait cette réforme, les Philippines émirent une nouvelle proposition et annoncèrent leur idée de la conquête de la Chine. Cette spéculation entraîna l'Espagne dans une évolution rapide, influençant le Roi: ses décisions prirent une tournure à la fois religieuse et politique affectant principalement les Philippines.

Cette même année, alors que les Philippines se transformaient en *Capitania General de la Nueva España* et que la colonie espagnole faisait ses premiers pas à Manille, surgit chez les missionnaires et les conquistadors l'idée de réaliser le désir d'expansion territoriale et de propagation de la foi catholique en raison de la proximité de la Chine, du Japon, de Java, de Bornéo, des Îles Moluques et de la Nouvelle Guinée: à partir des Philippines, utilisées comme

---

<sup>169</sup> Bulle *Piis Fidelium*.

<sup>170</sup> Bulle *Universalis Ecclesiae*: elle autorisait le droit de *Patronato* sur toute église des Indes, de quelque statut et qualité qu'elle fût, qui ne pouvait être construite sans autorisation expresse de Sa Majesté.

<sup>171</sup> *Ibid.*

plateforme de départ, le christianisme et le pouvoir espagnol pourraient s'étendre sur l'ensemble de la mythique Chine, vers le Japon, et vers les autres régions de l'Asie Orientale dans lesquelles l'Islam s'était établi à l'occasion de l'antique contrôle commercial musulman. Les réflexions commencèrent avec Guido de Lavezaris<sup>172</sup>, successeur de Miguel López de Legaspi, qui déclara possible la conquête militaire et spirituelle de la Chine, ce royaume si grand, riche, attrayant et admiré; depuis lors, une infinité de plans et de propositions virent le jour.

Pour la couronne espagnole, cette nouvelle croisade prenait des airs de Reconquête et de Réforme: grâce à ces expéditions militaires et religieuses, elle pourrait prendre le contrôle des royaumes imposant leur pouvoir sur les infidèles, et grâce à sa politique de maîtrise, implanter la foi catholique ; ainsi, on pouvait regagner les serviteurs que l'Eglise avait perdus dans le mouvement protestant européen.

La même année, mais de l'autre côté du Pacifique, à la Nouvelle Espagne, l'Eglise et la hiérarchie diocésaine débutaient la modification de leur appréciation par les lois de l'*Ordenanza de Patronazgo* promulguées par Philippe II. Par ces lois, le Roi, devenu le *patrón*<sup>173</sup> de l'Eglise de Nouvelle Espagne, tentait de limiter le pouvoir du clergé régulier et de promouvoir le clergé séculier. Par cette stratégie, le Roi prenait le contrôle de la hiérarchie diocésaine alors qu'il n'avait aucune autorité sur les ordres mendiants; ceux-ci étaient sous la tutelle directe de Rome: preuve de cette dépendance vis-à-vis du Vatican était l'envoi d'un rapport annuel dans lequel étaient décrits les résultats les plus importants des pays dans lesquels les Ordres travaillaient, y joignant une liste de demandes de renforts de missionnaires<sup>174</sup>. Mais par les lois de l'*Ordenanza de Patronazgo*, comme l'explique John Fredekick Schwaller :

*Al exigir ciertos edictos del Concilio de Trento, que mandaban que las órdenes regulares reconocieran la jurisdicción local del obispo y estuvieran sujetas a su autoridad el monarca indirectamente controlaría a los mendicantes. En el Nuevo Mundo, los obispos recibían su nombramiento del monarca, y así a través de los obispos el Rey tenía un método de control del clero regular*<sup>175</sup>.

Cette stratégie permit au Roi d'augmenter son pouvoir sur tout le système ecclésiastique, puisque, par le *Real Patronato Indiano*, il nommait les membres des chapitres de l'Eglise, comme les ecclésiastiques de rang subalterne si cela était son souhait -à Acapulco, la

---

<sup>172</sup> 1572-1575.

<sup>173</sup> Depuis le 28 juin 1508, Jules II avait accordé aux Rois de Castille le droit de *Patronato de las Indias*.

<sup>174</sup> SCHWALLER, John Frederick. «The Ordenanza del Patronazgo in New Spain 1574-1600», *The Americas*, vol. 42, n° 3, 1986, p. 254.

<sup>175</sup> *Ibid.*

nomination au poste de chapelain du fort de San Diego était l'exclusive du Roi<sup>176</sup>-; il donnait leur viatique aux missionnaires, il autorisait l'implantation des ordres religieux et la création de nouveaux monastères, hôpitaux ou écoles. Sous son autorité, le Vice-Roi de Nouvelle Espagne restait chargé de l'administration ecclésiastique<sup>177</sup>, pendant que le Conseil des Indes examinait les Bulles et les Brèves papales destinées aux Indes, pouvant en retenir l'application si les conseillers les jugeaient contraires aux intérêts du Roi ou de l'Etat.

### 1.3.1. Les idées changent.

La nouvelle posture de l'Eglise à la Nouvelle Espagne aurait-elle pu être influencée en partie par les informations reçues des missionnaires et en partie par les conquistadors d'Extrême-Orient? Le monarque espagnol pensait-il à la possibilité de conquête de la Chine, de l'établissement de l'hégémonie espagnole en Extrême-Orient, en utilisant Manille comme plateforme et en menant à bien cette expansion selon de nouveaux principes philosophiques? De toute manière, une profonde crise économique dans les années quatre-vingts du seizième siècle obscurcit le panorama aux Philippines. A cause des abus des *encomenderos* sur les populations locales, surgirent de graves divergences avec les religieux: les augustins et les franciscains déchaussés protestèrent auprès du Roi, et les augustins pensèrent à revenir à la Nouvelle Espagne. Ces affaires mirent la Couronne en situation difficile, elle qui justifiait sa présence dans l'Archipel par l'évangélisation réalisée par les missionnaires; sans eux, elle manquait de légitimité et de justification économique.

Ces difficultés débouchèrent sur un processus de discussion: le Synode de Manille dura de 1581 à 1586, traita du caractère illicite de l'esclavage, discuta d'une réforme des *encomiendas*, et proposa les titres légitimes que pourrait utiliser le Roi d'Espagne lors de la conquête de Chine<sup>178</sup>.

A la même époque, pendant qu'à Manille on traitait du futur des Philippines, devant la dramatique réalité de la réduction de la population indigène auparavant immense, on tenait à Mexico en 1585 le troisième Conseil Provincial<sup>179</sup>: le contexte social du moment condamna

---

<sup>176</sup> John Frederick Schwaller, *op. cit.*, p. 271.

<sup>177</sup> Le 16 novembre 1501, par la Bulle *Eximiae Devotionis*, le Pape Alexandre VI autorisa le recouvrement et l'emploi de la dime, avec l'obligation de donner et d'affecter des ressources suffisantes aux églises et évêchés dans les nouvelles possessions, ce qui entraîna la dépendance économique du clergé des Indes à la couronne espagnole.

<sup>178</sup> OLLÉ, Manel. *La empresa de China. De la Armada Invencible al Galeón de Manila*, Barcelona, Acontilado, 2002, p. 30.

<sup>179</sup> LAVRIN Asunción. «Estructuras, personalidades y mentalidades populares, la nueva historiografía de la iglesia en México», *Review Essays*, vol. 4, n° 2 (Summer) 1988, p. 321.

le système de travail du *Repartimiento*, et parmi les autres décisions qui y furent prises, on décida de poursuivre sur la voie du remplacement du clergé régulier dans les *doctrinas*<sup>180</sup> et de l'amélioration de la préparation du clergé séculier.

La politique espagnole en matière de religion fut définie à partir des conclusions du Troisième Conseil et s'appliqua durant toute la période coloniale en Nouvelle Espagne. Appartenant au vice-royaume, Acapulco, bien que de population fluctuante, fut le reflet des caractéristiques propres à l'église de Nouvelle Espagne.

Quant aux Philippines, la question des relations problématiques entre les *encomenderos* et les religieux furent résolues en 1593 quand s'établit formellement la ligne commerciale entre Acapulco et Manille: grâce au galion, les *encomenderos* se consacrèrent au commerce et obtinrent les bénéfices faciles et immédiats qu'ils recherchaient.

Le temps passant, une meilleure connaissance de la puissance chinoise amena la couronne espagnole à la conclusion que le projet d'invasion manquait de bases solides et n'était pas viable. En 1588, toutes les prétentions de conquête de la Chine furent abandonnées, et l'initiative d'expansion et d'évangélisation fut réorientée vers le Cambodge et le Siam.

Au Japon, l'installation des franciscains déchaussés fut autorisée en 1587, même si Hideyoshi Toyotomo avait interdit la prédication du christianisme. Pendant dix ans, les relations entre le Japon et les Philippines furent fluides, mais en 1597, ce même personnage fit crucifier trente-six chrétiens, japonais, franciscains déchaussés et jésuites; un an après sa mort, la pression du Japon sur les Philippines diminua.

Depuis lors, les difficultés suscitérent de manière récurrente l'examen de l'abandon des Îles Philippines: leur maintien était très coûteux pour le Trésor Royal, occasionnait des conflits avec le Portugal, s'opposait aux intérêts des commerçants de Séville; mais la raison qui milita toujours pour le maintien de cette colonie fut le fervent désir de la couronne espagnole de promouvoir la foi catholique aux Philippines<sup>181</sup>; selon le jésuite Francisco Colín, Philippe II lui-même soutint que : *por una sola ermita que en Filipinas conservase el santo nombre de Dios gastaríá la renta de todos mis reinos*<sup>182</sup>.

Lorsque l'idée de la conquête de la Chine occupait les esprits, les décisions se prenaient loin d'Acapulco: le cœur des délibérations était constitué par l'Espagne, Manille, et Mexico.

---

<sup>180</sup> RAE. *Doctrina* : en Amérique, ville d'indiens récemment convertis, tant qu'une paroisse ou un curé ne s'était pas encore établi.

<sup>181</sup> Manel Ollé, *op. cit.*, p. 33. Dans: La empresa de China.

<sup>182</sup> Luís González, *op. cit.*, p. 217.

Néanmoins, devant la situation chaotique aux îles Philippines, et au nom du soutien au christianisme, la couronne espagnole prit une décision qui s'appliqua en trois lieux distincts. D'un côté, elle affecta à la fois la Nouvelle Espagne et les Philippines, en régulant le problème des clergés régulier et séculier : la Couronne utilisa une stratégie de vases communicants entre la Nouvelle Espagne, où elle donnait la préférence au clergé séculier largement représenté par les créoles de Nouvelle Espagne, et les Philippines où elle favorisait le passage des ordres religieux.

D'un autre côté, alors qu'elle était maintenue en dehors du jeu, Acapulco vit les deux faces d'une même politique en matière d'organisation ecclésiastique s'installer dans la ville. D'abord, l'autorité ecclésiastique fut représentée à Acapulco par un curé *beneficiado*: celui-ci, installé dans le pragmatisme local, entretenait un ensemble de routines qui avaient comme objectif d'organiser la vie religieuse de la ville autour de sa mission de soutien au galion de Manille et aux Philippines. Il représentait l'Inquisition, rôle important à cause du galion de Manille. Par ailleurs, la grande affluence de religieux qui arrivaient au port en attente du galion de Manille modifia la définition de l'infrastructure religieuse du port qui, sur approbation du Roi, vit s'installer un couvent de franciscains durant les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle.

### 1.3.2. Un début identique à celui d'un quelconque port de la Nouvelle Espagne. L'église d'Acapulco.

Pour disposer d'une vision plus précise du changement spatial qui affecta Acapulco avec son élection en 1565 comme pôle de correspondance avec Manille, il paraît opportun de rappeler les débuts de la ville.

Le premier titre de la cité, concédé par Philippe II<sup>183</sup>, fut perdu dans les incendies du XVII<sup>e</sup> siècle et l'humidité du climat, ce qui signifie qu'Acapulco ne connaît pas sa date réelle de fondation.

Il est probable qu'un début d'activité eut lieu en 1528, avec la construction d'un arsenal à Puerto Marqués. On sait aussi que vers 1530, la région de Coyuca, qui faisait partie de sa juridiction, se consacrait à la production de cacao<sup>184</sup>.

Lors de sa présence à la Nouvelle Espagne, Hernán Cortés déclencha l'évolution maritime d'Acapulco: selon ses instructions, le 30 juin 1532<sup>185</sup>, partit l'expédition emmenée par Diego

---

<sup>183</sup> 1556 – 1598.

<sup>184</sup> Deborah Oropeza, *op. cit.*, p. 83.

Hurtado de Mendoza qui découvrit le port de Manzanillo, les îles Marías et une partie du golfe de Californie. En 1535, le même Hernán Cortés quitta Acapulco et arriva en Californie qu’il baptisa de ce nom. En 1537, il envoya du secours à Francisco Pizarro au Pérou et en 1539, lança une autre exploration aux Californies sous le commandement de Francisco de Ulloa. En raison de cette activité, on peut dire que vers 1550, quand Fernando de Santa Ana arriva avec vingt-neuf familles pour s’installer à Acapulco, une franche activité portuaire avait déjà existé. Néanmoins, d’autres ports du Pacifique étaient beaucoup plus importants qu’Acapulco, puisque d’autres expéditions aux Philippines partirent du port de Zihuatanejo en 1527, sous le commandement d’Álvaro de Saavedra, de Navidad sous celui de Ruy Lopez de Villalobos en 1542; et en 1564, du port de Navidad appareilla la flotte de López de Legaspi à laquelle appartenait Urdaneta.

De 1539 à 1565, on note un certain calme dans l’activité portuaire de la ville, et il est probable que si le galion San Pedro n’avait pas mouillé dans sa baie le 8 octobre 1565, son évolution aurait suivi celle des autres ports novohispanos de moindre envergure sur les côtes du Pacifique. De fait, l’unique édifice important de cette époque était l’église paroissiale de Nuestra Señora de los Reyes, que l’on avait commencé à construire en 1551 selon les critères que la Couronne avait établis: située au premier plan de la cité sur la *Plaza Mayor*, Nuestra Señora de los Reyes pouvait être vue depuis la mer comme les églises de tous les ports.

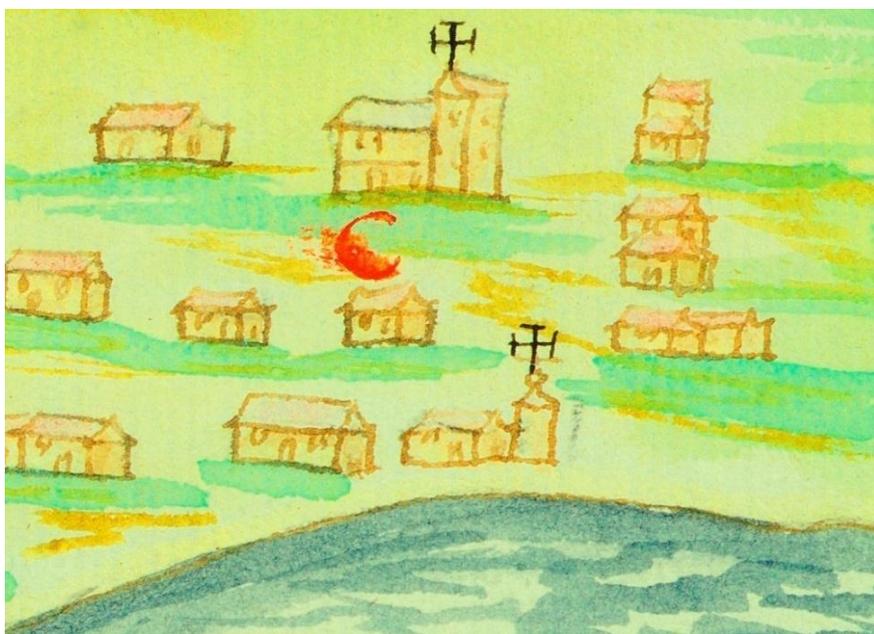


Fig. 19: Coupe de la carte de Nicolás de Cardona. “Descripciones Geográficas e Hidrográficas” 1623.  
C: Le village. BNE. MSS 2468.

---

<sup>185</sup> En novembre 1799, Charles IV délivra un nouveau titre de cité et imposa à Acapulco le 30 juin 1532 comme sa date de fondation.

Vers 1555, Nuestra Señora de los Reyes se transforma en paroisse séculière de l'archevêché de Mexico, doté de la juridiction ecclésiastique d'Acapulco<sup>186</sup>. Cette paroisse avait en même temps sous sa coupe les villages de San Miguel Coyuca, San Agustín Tixtlancingo, Tecaxtepec, Acamalutla et Citlaltomagua.

La vie à Acapulco, comme dans toute petite ville de la Colonie, était ponctuée par les cloches de l'église qui sonnaient en cas de fête ou de danger. L'aube était annoncée par la sonnerie de l'Angélus ou de l'Ave Maria. A midi, on sonnait pour le second Angélus : c'était l'heure d'arrêter les travaux, du repas principal et de la sieste. A trois heures, elles annonçaient solennellement la passion du Christ et indiquaient la fin du repos<sup>187</sup>. L'après-midi, au coucher du soleil, la troisième sonnerie marquait l'heure de l'Ave Maria<sup>188</sup> : c'était l'heure d'aller à l'église, de faire ses visites, d'aller se promener, ou simplement de prendre le frais devant la maison. A l'appel de huit heures, les *cofrades* allaient inviter les habitants du port à formuler une prière pour le repos éternel des morts ou des mourants.

Mais on ne peut considérer le niveau d'implication de l'Eglise dans la société locale comme important par l'unique présence manifestée en marquant l'heure pour la population. Ce qui fut réellement important fut l'implication du curé *beneficiado* dans la vie des *porteños*.

### 1.3.3. Les curés *beneficiados*, leviers du pouvoir et origines de difficultés.

La religion catholique et ses pratiques au XVII<sup>e</sup> siècle étaient la raison profonde de l'existence de tous ceux qui détenaient la Foi. A Acapulco, comme dans toute ville de Nouvelle Espagne, petite ou grande, le curé *beneficiado* incarnait l'ensemble de ces croyances religieuses, les convertissant en un soutien spirituel; le système du curé *beneficiado* permettait à la religion de pénétrer au plus profond de la vie de la cité.

Le 1er juin 1574, la promulgation de l'*Ordenanza del Patronazgo* avait créé la charge de curé *beneficiado*. Ces lois cherchaient à améliorer la qualité des nouveaux postulants assignés au clergé séculier: au moyen d'examen de compétences -*oposiciones*-, le candidat, mieux préparé, recevait sa paroisse en *beneficio*, disposant d'un bon salaire et d'une position permanente. Ce nouveau système, qui avait l'aval de la Couronne, fournit une classe

---

<sup>186</sup> GERHARD, Peter, *Geografía Histórica de la Nueva España 1519-1821*, México, UNAM, 1986, p. 40.

<sup>187</sup> LEÓN CAZARES, María del Carmen. *A cielo abierto. La convivencia en plazas y calles*. Historia de la vida cotidiana en México. La Ciudad Barroca/ ed. par. Antonio, RUBIAL GARCÍA. México: FCE, 2005, p. 19-46.

<sup>188</sup> La coutume de la récitation de l'Ave Maria trois fois par jour date du Roi français Louis XI le Prudent, en 1472.

sacerdotale majoritairement créole mieux formée, et permit peu à peu de passer le pouvoir des réguliers aux séculiers<sup>189</sup>.

Une reconstitution à grands traits de la liste des curés *beneficiados* qui eurent la charge de l'église paroissiale d'Acapulco au XVIIème siècle montre que, dès le début du siècle jusqu'à 1679, à part de possibles périodes d'intérim, les cinq curés qui se passèrent la suite furent nommés par le Roi et occupèrent à la fois les postes de curé *beneficiado*, de chapelain du fort de San Diego et de commissaire du Saint Office. A partir de 1680 et jusqu'à la fin du siècle, les deux derniers bénéficiaires reçurent leur nomination du Vice-Roi. Le curé, représentant du clergé séculier à Acapulco, disposait d'une grande autorité pour la surveillance, l'instruction et l'apprentissage de la doctrine spirituelle par les paroissiens de la ville ; mais comme curé *beneficiado* du port, son activité touchait aussi au galion de Manille.

Comment était désigné un curé *beneficiado* à la Nouvelle Espagne?

Les prérequis que les lois de *l'Ordenanza de Patronazgo* exigeaient pour obtenir la charge et les droits et bénéfices attachés à la fonction<sup>190</sup> sont donnés dans la lettre de nomination que le vice-roi comte de Moctezuma remit à José de Villafuerte y Zapata en 1697<sup>191</sup>.

Les candidats devaient prouver leur *limpieza de sangre*: José de Villafuerte y Zapata était fils légitime et aîné de Guillermo Zapata Orejo et de Teresa de Morales, noble descendant de ses grands-parents maternels, vieux chrétiens.

On leur demandait de présenter un rapport de *relación de parte y de oficio*, ou information de *moribus et vita*: ainsi Villafuerte y Zapata, en plus de son diplôme en arts, avait une licence en droit canon, et, en 1692, il concourut pour le canonicat doctoral de l'église de Mexico. Il prêchait en mexicain et en espagnol. Pour ces aptitudes et pour avoir réussi à son examen d'*oposición* et d'administration des sacrements où il avait montré ses capacités et la qualité de sa préparation, il eut la préférence sur les autres candidats pour obtenir le *beneficio* d'Acapulco. Villafuerte y Zapata obtint le droit de servir et de profiter du *beneficio* à perpétuité.

Il devait célébrer la messe, administrer les Saints Sacrements du baptême, de pénitence, de l'eucharistie, d'extrême-onction, prêcher la Sainte parole de l'Évangile, confesser et absoudre

---

<sup>189</sup> John Frederick Swaller, *op. cit.*, p. 258.

<sup>190</sup> John Frederick Swaller, *op. cit.*, p. 256.

<sup>191</sup> AGI. Indiferente, 213, N.76. Abogado de la Audiencia de México y Cura beneficiado de Acapulco. José de Villafuerte y Zapata.

tous les péchés communs et les excès, sauf ceux d'hérésie, d'apostasie, de rétention de la dîme, et de *los demás reservados a Su Majestad*<sup>192</sup>.

Son salaire était de deux cents pesos<sup>193</sup> par an bien que, selon Gemelli Careri, le Roi n'accordât que cent quatre-vingts pesos<sup>194</sup>. Il ne pouvait s'absenter de son ministère sans autorisation de son évêque, sous peine de perdre le *beneficio*.

La liste des obligations de José de Villafuerte, comme l'interdiction de s'éloigner de sa paroisse, représente le produit d'un long siècle d'expériences de la part de l'Archevêché de Mexico qui cherchait à éviter les difficultés que d'autres *beneficiados* avaient occasionnées au XVIIème siècle. Quelques-uns eurent un comportement anormal dans le traitement d'affaires en liaison avec le galion de Manille, ce qui fit vaciller le système des curés *beneficiados* et explique l'évolution du processus de sélection.

Le récit à suivre de la conduite du Licenciado don Melchor Añejo est représentatif à la fois de la complexité des participations liées au galion de Manille, de l'importance de l'implication du curé *beneficiado* dans la société d'alors et des dérives de comportement durant le mandat de tels notables, qui bien que non autorisées n'étaient pas interdites....

Ce prêtre natif d'Osorno passa vingt-huit ans, de 1626 à 1654, comme curé, vicaire, *beneficiado* et propriétaire de la plus grande église du port d'Acapulco, et chapelain du fort de San Diego.

Tant les Archives de Séville que celles de Mexico et que les écrits du frère dominicain Domingo Fernández de Navarrete regorgent de références sur ce curé *beneficiado*, en raison de la longue durée de la période de sa charge; on peut ainsi entrer dans la vie quotidienne d'Acapulco, du galion de Manille et de la période de la foire.

Pendant l'attente de l'embarquement à bord du galion de Manille, les religieux des différents ordres célébraient leurs messes dans l'église paroissiale d'Acapulco. Le curé *beneficiado*, don Melchor Añejo, recevait des Officiers Royaux treize pesos pour chaque *arroba*<sup>195</sup> de vin utilisée à cet effet<sup>196</sup>.

A l'arrivée du galion de Manille à Acapulco, et une fois faites les visites du *Castellano*, des Officiers Royaux et de l'Inquisition, se déroulait une cérémonie de *Te Deum Laudamus*.

---

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> AGI. Contaduría, 904, 1627/Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>194</sup> GEMELLI CARERI, Giovanni Francesco. *Viaje a la Nueva España*, México, UNAM, 2002, p. 8. (Nueva Biblioteca Mexicana, n° 29).

<sup>195</sup> *Arroba* : mesure de liquide équivalente à 25 livres soit 11,506 kilos.

<sup>196</sup> AGI. Contaduría, 904, 1629/ Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda

Gemelli Careri la décrit: ...*cuando se fueron, la imagen de Nuestra Señora fue llevada a la orilla y yo fui con ella hasta la iglesia parroquial, mientras tanto en el galeón se disparaban todos los cañones*<sup>197</sup>.

Les passagers comme les équipages participaient à cette procession, du moins les valides, parce que ce voyage, le plus long de l'époque, prenait parfois jusqu'à huit mois pour arriver à Acapulco: la mauvaise alimentation et les conditions d'hygiène et de climat occasionnaient de fortes pertes humaines durant le trajet et à l'arrivée au port. Le *beneficiado* don Melchor Añejo se rendit célèbre par les factures qu'il présentait pour les enterrements: le Procureur Général des Philippines, don Iván Grau y Monfalcón, se plaignit au Roi parce que le curé faisait payer comme droits d'enterrement quatre-vingts pesos pour un Espagnol qui mourrait sur le galion de Manille durant son voyage vers Acapulco, quarante pour un *indio chino*, et dix pour un esclave; et si les honoraires n'étaient pas réglés, les exécuteurs testamentaires, les propriétaires des esclaves décédés, et même les défunts, étaient excommuniés par don Melchor Añejo<sup>198</sup>!

Ces plaintes lui compliquèrent la vie : il fut accusé à l'archevêché de Mexico qui ouvrit une enquête en 1636 et envoya un *alguacil mayor* fiscal, pas tant pour le montant des enterrements que pour ses absences sans autorisation. En effet, don Melchor, dès qu'il avait terminé de dire la messe du Saint Sacrement<sup>199</sup>, fête qui se déroulait soixante jours après le dimanche de la Résurrection et qui par ailleurs coïncidait avec le début des pluies à Acapulco, partait changer d'air comme tous les notables du port, fuyait le climat malsain, recherchant les villages de plus haute altitude de la montagne comme Tixtla et Chilapa, ou se rendant à Mexico. Il revenait en novembre pour célébrer la fête de Sainte Catherine, un peu avant l'arrivée du galion de Manille, et quand les conditions climatiques avaient changé.

Grace à l'enquête de l'officier fiscal, on sut qu'il ne prenait en considération que les *lustrados*<sup>200</sup>, qu'il faisait du commerce avec les galions qui arrivaient de Manille ou du Pérou, ce qui causa un grand scandale dans la ville. Par ailleurs, un grand nombre d'indigènes et d'Espagnols avaient été enterrés dans la campagne, mais don Melchor Añejo, le curé *beneficiado* d'Acapulco, n'avait pas ordonné de les déterrer pour leur donner une sépulture chrétienne, comme il devait le faire, attitude doublement aggravante à l'époque car mourir

---

<sup>197</sup> GEMELLI CARERI, Giovanni Francesco. *A voyage to the Philippines*, Manila: Filipiniana Book Guild II, 1963, p. 172.

<sup>198</sup> AGI. Filipinas, 27, N. 239./Petición de la ciudad de Manila sobre muertos en naos de Filipinas.

<sup>199</sup> Ou messe du Corps du Christ.

<sup>200</sup> *Lustrados*: les riches.

sans avoir reçu les sacrements était un péché et être enterré en dehors de l'église signifiait que, dans l'au-delà, l'âme n'arriverait pas au ciel et irait directement en enfer<sup>201</sup>.

Les débats de ce procès sont instructifs: ils montrent le détachement de Melchor Añejo, et mettent en relief certains aspects significatifs des coutumes et de la vie quotidienne d'Acapulco. En approchant la façon de vivre des habitants d'Acapulco, on se rend compte que leur vie était divisée en grandes périodes, avant, pendant et après le galion ; comme à Manille, la vie tournait entièrement autour du bateau.

Le majordome de la *Cofradía del Santísimo Sacramento*, un Espagnol *vecino* d'Acapulco, et le sacristain de l'église paroissiale, Juan Talany, un *chino ladino*<sup>202</sup>, intercédèrent pour don Melchor Añejo. La mauvaise santé du prêtre fut la justification de ses absences; quant à la question des enterrements, ils déclarèrent qu'il faisait payer entre huit et dix pesos pour les enfants, mais qu'il enterrait gratuitement et par aumône tous les pauvres. Il facturait soixante-douze pesos pour les personnes *de caudal*, mais ce prix comprenait une messe de corps présent avec trois officiants, un double encensement pour chaque tombe, l'offrande, le paiement du majordome pour préparer la sépulture dans l'église, et la croix: néanmoins, les coûts des bougies des autels et de la tombe n'étaient pas compris, car leur achat revenait aux exécuteurs testamentaires des défunts<sup>203</sup>.

Mais l'exécuteur testamentaire d'un commandant de galion du Pérou décédé à Acapulco rapporta que pour l'enterrement du commandant, le curé d'Acapulco, don Melchor Añejo, avait demandé cent pesos, qu'il avait fait en plus payer sept pesos pour la messe, ainsi que les droits du *mayordomo* de l'église pour enterrer le corps.

Pedro de Roa rendit compte qu'au cours de sa conduite de forçats transférés par  *cuerda*<sup>204</sup>, l'un d'entre eux mourut dans les environs d'El Ejido près d'Acapulco et qu'on l'avait enterré avec ses fers. A l'arrivée à Acapulco, à l'appel de chacun d'entre eux lors de la remise publique des condamnés, don Melchor Añejo, présent, sut où le coupable était enterré, mais ne fit rien pour lui donner une sépulture chrétienne.

L'officier fiscal de l'archevêché de Mexico requit la prison et la confiscation des biens du curé *beneficiado* d'Acapulco, don Melchor Añejo.

---

<sup>201</sup> MALVIDO, Elsa. *El mexicano y el concepto de la muerte*. Las caras de la muerte en el mundo/ ed. par. Sonia, BUTZE. Querétaro: INAH, 1996, p. 95.

<sup>202</sup> *Ladino*: qui parle espagnol.

<sup>203</sup> AGN. Tierras (110). Contenedor 1154. Volumen 2774. Expediente. 8. Año 1636.

<sup>204</sup> *Cuerda* : ensemble de forçats attachés ensemble lors d'une de leur sorties de prison.

En 1647, onze années après cette querelle, quand le frère Domingo Fernández de Navarrete arriva dans la ville, il rencontra don Melchor qui : *pasaba los sesenta y algo pobre*. Ce frère raconte que durant son séjour à Acapulco, le *Castellano* mourut; pour l'enterrement, le curé *beneficiado*, le même don Melchor Añejo, demanda cinq cents pesos, mais finalement tout s'arrangea à cent cinquante pesos. Selon ce religieux dominicain, don Melchor Añejo lui avait confessé un jour qu'il avait *habido año, en que le valió el curato catorce mil pesos de a ocho*<sup>205</sup>.

Cette affaire, qui se déroula à Acapulco et affecta le galion de Manille, n'a pas eu de répercussion à la Nouvelle Espagne mais aux Philippines. Manille envoya ses plaintes en Espagne, directement au Roi, ce qui montre par ailleurs la relation particulière des Philippines avec la Couronne qui doublait en certains cas l'administration du vice-royaume de Nouvelle Espagne.

Effectivement, le cas de Melchor Añejo démontre le désordre et l'anarchie ; ce curé *beneficiado* est le reflet d'une pratique usuelle des deux clergés de la Nouvelle Espagne. Pourtant, des années plus tard, la Reine régente Mariana de Austria<sup>206</sup> renforça sur ses territoires de Nouvelle Espagne, du Pérou, de Tierra Firme et *del Mar Oceano*, -les îles de l'Atlantique-, l'interdiction du Pape Clément IX selon laquelle :

*...ningún miembro del clero regular o secular, incluyendo a los jesuitas, ya fuera por ellos mismos o a través de una persona interpuesta, podían ejercer tratos, ni mercancías en los territorios de la corona española, ni siquiera argumentando que era necesario para sus misiones, o para su sustento propio*<sup>207</sup>.

Une autre décision royale, prise en 1654 et 1655 par le Roi Charles et sa mère tutrice Mariana de Austria, interdit aux curés et aux *beneficiados* de faire payer des droits doubles pour les enterrements<sup>208</sup>.

#### 1.3.4. La préparation du « *bien morir* » à Acapulco.

La grande influence du galion de Manille à Acapulco se sent dans le développement de la ville, dans l'installation du pouvoir gouvernemental, dans la protection du site, dans les activités, mais surtout dans l'âme de ses habitants.

En effet, le galion de Manille pouvait créer des occasions, comme celle du curé Melchor Añejo qui aujourd'hui serait considérée comme dommageable. Mais la valeur de ce terme au

---

<sup>205</sup> FERNÁNDEZ DE NAVARRETE, Domingo. *The travels and controversies of Friar Domingo Navarrete, 1618-1686 / edited from manuscript and printed sources by J.S.Cummins*. Hakluyt Society, 1962, p .299.

<sup>206</sup> 1665-1675.

<sup>207</sup> BNM. Fondo Franciscano. 1794. La reina Gobernadora.

<sup>208</sup> BNM. Fondo Franciscano. 133/1678. Real Provisión.

XVII<sup>ème</sup> siècle aurait été plus faible que celle de l'acception actuelle. La présence du galion de Manille à Acapulco constituait une vraie mine d'or pour les pieux habitants d'Acapulco; ils pouvaient renforcer leur sentiment de ferveur et leurs pratiques religieuses du siècle du Baroque. Malgré le côté sporadique de sa richesse, cette petite cité put fonder des *capellanías de misas* et des *cofradías* à l'imitation des grandes villes de Nouvelle Espagne qui disposaient d'un capital permanent.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la religion régula l'existence de tous, depuis le Roi jusqu'à son dernier vassal. Etaient établies une foi profonde et la certitude que la vie n'était qu'un transit vers l'au-delà et rien d'autre. Le salut éternel de l'âme était la condition inséparable de l'existence de tout bon chrétien; durant la vie, on se préparait à « *bien morir* »<sup>209</sup>.

Grâce au galion de Manille, Acapulco disposait d'une source de travail et de richesses qui permettaient à ses *vecinos* de s'installer dans des postes importants, d'être fournisseurs de provisions pour les galions ou les services du pouvoir royal, de louer des maisons, de commercer à la foire. Enrichis par leur relation avec le galion de Manille, ces Novohispanos, qui mêlaient questions matérielles et spirituelles, trouvèrent la méthode pour sauver leurs âmes en fondant des *capellanías de misas* qui aidaient, comme le dit Gisela von Wobeser, *a encaminar el alma hacia su salvación, o en términos de la época, la ponía en "carrera de salvación"*<sup>210</sup>.

Selon l'Eglise, tout possesseur de biens avait le droit de fonder une *capellanía de misas*: en plus de donner du prestige aux familles fondatrices qui généralement avaient un statut économique et social élevé, l'appartenance à une *capellanía de misas* diminuait le temps nécessaire au passage de l'âme vers le Purgatoire. On avait peur de rester longtemps au Purgatoire, mais par la bienveillance obtenue par l'assistance aux messes des défunts et des âmes, qui possédaient à l'époque des pouvoirs exceptionnels, on arrivait à vaincre cette peur et finalement on réussissait à arriver au Ciel.

Le couple formé de Juan de Arroyo et Inés Valdez créa une *capellanía de misas* en 1629 à Acapulco. La majorité de ces *capellanías de misas* étaient créées à l'article de la mort de leur fondateur. Mais celle-ci fut fondée de leur vivant, établie par un contrat, sur autorisation de l'évêque, et à perpétuité. On pouvait déterminer les clauses qui devaient être respectées dans

---

<sup>209</sup> WOBESER, Gisela von. *Las Capellanías de Misas, su Función Religiosa, Social y Económica en la Nueva España. Cofradías, Capellanías y Obras Pías en la América Colonial*/ ed. par María del Pilar, MARTÍNEZ LÓPEZ-CANO. México: UNAM, 1998, p.122. (Instituto de Investigaciones Históricas. Serie Historia Novohispana, No. 61).

<sup>210</sup> *Ibid.*

toute *capellanía*: don Juan et doña Inés décidèrent que l'on dirait trente messes de prière par an, selon les jours et les festivités, à l'église, paroisse ou couvent que les chapelains préféreraient. Les *capellanías* disposaient d'un patronat: le patron veillait à ce que les termes conclus soient respectés et nommait les chapelains. Juan de Arroyo et Inés Valdez nommèrent premiers patrons Juan Esteban et Gregorio Sánchez, et stipulèrent qu'en cas d'empêchement, pouvaient devenir patron et chapelain les enfants du médecin et pharmacien d'Acapulco, Alfonso de Valderrama, ses petits-enfants ou descendants légitimes. La désignation du patron met en lumière la règle de l'époque: on préférait les descendants directs et les hommes majeurs. Puis, le ménage décida qu'en l'absence de tous, le patronat resterait dans les mains de l'archevêque qui pourrait nommer le chapelain qu'il désirerait, pour autant que ce fût un descendant légitime des fondateurs.

La manière d'opérer de ces *capellanías de misas* était la suivante: avec les biens matériels du défunt, on assurait à perpétuité le nombre de messes décidées qui devaient être dites par un chapelain, qui était donc soutenu grâce aux rentes du patrimoine. Ainsi, au moyen des *capellanías*, on améliorait le soutien du clergé séculier, ce qui avait été un des objectifs du Concile de Trente : pour pouvoir être ordonné, l'aspirant au sacerdoce devait compter sur des biens suffisants pour assurer son soutien. Pour cette raison, à la Nouvelle Espagne, l'Eglise favorisa la création de *capellanías* parmi les Novohispanos, parce que, même si elle ne disposait pas librement des rentes, elle recevait un appui matériel considérable. Les biens de ces fondations étaient considérés comme des biens spiritualisés: cela signifiait qu'à la mort du prêtre titulaire d'une *capellanía*, la rente perpétuelle qu'il recevait était transférée au clergé. Les entrées financières de ces fondations furent si importantes que l'Eglise créa un tribunal des *Capellanías, Testamentos y Obras Pias* dans chaque évêché pour surveiller le respect des dernières volontés des défunts et la bonne administration des biens.

La *capellanía* du couple formé de Juan de Arroyo et Inés Valdez fit partie de ces pratiques pieuses qui appartenaient au quotidien des Novohispanos du XVIIème siècle. On observe dans ses statuts les lignes de parenté généralement utilisées et le patronage exercé au profit de l'un des héritiers pour qu'il rejoigne le sacerdoce, une voie réservée pour les créoles. L'utilisation et la transmission des biens du Licenciado Bernardo Ruiz Valderrama montrent comment l'Eglise trouvait son intérêt dans ces manières de faire.

En 1654, le successeur du *beneficiado* Melchor Añejo fut le Licenciado Bernardo Ruiz de Valderrama. Les comptes des Officiers Royaux, à partir de 1654, mentionnent le paiement au curé, vicaire, et Commissaire du Saint Office Bernardo Ruiz de Valderrama, de la location de quelques maisons de tuiles où se trouvaient la *Caja Real* et les entrepôts du port, de

l'approvisionnement de brai pour les bateaux du *Servicio Real* et les galions qui arrivaient de Manille; et comme exécuteur testamentaire du défunt Juan Fernández Tomé, on le payait pour la fourniture de viande fraîche et salée pour les repas des équipages et des travailleurs du port.

A sa mort, le Licenciado Bernardo Ruiz de Valderrama donna en héritage à la *Cofradía del Santísimo Sacramento* et à l'église paroissiale la location de ses maisons pour lesquelles le payaient les Officiers Royaux, ce qui correspondait à une somme élevée. En 1674, le nouveau *Castellano* d'Acapulco, don Juan de Zelaeta, prit *posesión de dichas casas quieta y pacíficamente*; les Officiers Royaux arrêtaient de payer la location, mais le majordome de la *Cofradía del Santísimo Sacramento* porta plainte auprès de l'archevêque de Mexico: don Juan de Zelaeta perdit le jugement et eut à payer la location<sup>211</sup>.

A travers les affaires de Bernardo Ruiz de Valderrama, descendant de l'un des patrons nommés pour la *capellanía de misas* de Juan de Arroyo et Inés Valdez, s'ouvre l'éventail de l'influence du galion de Manille dans l'environnement religieux et économique d'Acapulco. Par les transformations sociales qu'il induisit, les *vecinos* riches d'Acapulco purent renforcer leur ferveur religieuse et leurs qualités morales, et atteindre leur souhait de bonne mort. L'attitude du majordome de la *Cofradía del Santísimo Sacramento* montre que la société de Nouvelle Espagne du XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'expliquent Andrés Lira et Luis Muro, *tenía una noción muy clara de lo profano y de lo sagrado: para ellos lo sagrado era aquello que lo profano no podía tocar impunemente*<sup>212</sup>.

Mais si les *capellanías de misas* étaient réservées aux *vecinos* qui disposaient de fortunes acquises par l'intermédiaire du galion de Manille, les Novohispanos moins aisés purent aussi se préparer au « *bien morir* » grâce aux *Cofradías*.

La ferveur et les pratiques religieuses comme celles des *capellanías* et des *cofradías* nous permettent de reconstituer petit à petit la vie journalière des habitants d'Acapulco du XVII<sup>e</sup> siècle.

Comme les *capellanías de misas*, les *cofradías* d'Acapulco constituèrent une des transformations sociales et religieuses qui marquèrent le plus ses habitants. Les avantages qu'offrait le galion de Manille à toute la population d'Acapulco rehaussèrent et réaffirmèrent les croyances de l'époque, même si la population d'Acapulco se trouvait exposée à une influence internationale quasi identique à celle qui existait à Manille et qui dépassait ses murs

---

<sup>211</sup> AGN. Virreinal. Cofradías y Archicofradías. Caja 5383. Expediente 76. 1674-75, Foja 7.

<sup>212</sup> LIRA, Andrés. Luis, MURO. *El siglo de la Integración*. Historia general de México. Tomo I/ ed. par Daniel, COSÍO VILLEGAS. México: COLMEX, 1986, p. 465.

pour arriver à Acapulco; mais comme on le constate, les échanges avec de multiples groupes d'origines diverses, et parfois de croyances distinctes, ne modifièrent ni la religiosité, ni les croyances des *acapulqueños*.

La naissance des *cofradías* chercha à développer le culte et à promouvoir la charité envers son prochain. Créées dès l'arrivée du christianisme au Nouveau Monde<sup>213</sup>, elles furent placées sous la tutelle de l'Eglise. Leur grande popularité à la Nouvelle Espagne vint des bénéfices spirituels et matériels que ces congrégations offraient, mais aussi des sentiments d'appartenance et d'exception qu'elles généraient chez les *cofrades* qui constituaient à l'intérieur de l'Eglise des groupes spéciaux dans lesquels on partageait des devoirs et des privilèges, ce qui les distinguait des autres fidèles<sup>214</sup>.

Dirigées par l'évêque du diocèse, les *cofradías*, surtout les séculières, avaient des règles bien précises. En accord avec la piété chrétienne, ses adeptes atteignaient les objectifs d'une bonne mort et de la vie éternelle par le culte et la charité envers leur prochain. Le siècle du Baroque est caractérisé par l'indissociabilité de la vie, de la religion et de la mort. Pour les Novohispanos, riches ou pauvres, la principale préoccupation était de se préparer, en menant une vie chrétienne, à ce pas transcendantal qui les conduirait au Ciel après leur mort.

Une des règles des *cofradías* était d'être résidentes dans une église ou un oratoire public. Il y en eut trois à Acapulco au XVIIème siècle: celle du *Santísimo Sacramento* qui se trouvait dans l'église paroissiale et celles des ermitages de San José et de San Nicolas Tolentino, ces deux dernières étant considérées comme *frías*<sup>215</sup> parce qu'elles promettaient le droit d'asile. Les *cofradías* se mettaient sous la protection d'un saint protecteur ; en honorant ainsi un saint particulier, on en facilitait le culte et on participait aux fêtes du saint patron à l'occasion desquelles on procédait à de grandes célébrations religieuses, comme des messes et des processions, ou plus profanes: à Acapulco, étaient organisées des courses de chevaux, très admirées par Gemelli Careri, et des feux d'artifice comme les *castillos* qui sont toujours dans la tradition actuelle de l'état de Guerrero.

---

<sup>213</sup> BAZARTE MARTINEZ, Alicia. *Las Limosnas de las Cofradías, su Administración y Destino. Cofradías, Capellanías y Obras Pías en la América Colonial/* ed. par María del Pilar, MARTÍNEZ LÓPEZ-CANO. México: UNAM, 1998, p. 66. (Instituto de Investigaciones Históricas. Serie Historia Novohispana, No. 61).

<sup>214</sup> LAVRIN Asunción. «La Cofradía de San Pedro, una cofradía urbana del México colonial -1604-1730», *Historia Mexicana*, vol. 29, n° 4, Apr-Jun., 1980, p. 565.

<sup>215</sup> *Relaciones geográficas del arzobispado de México. 1743*, tomo I-II. Madrid, Artes Graficas Claviño S.A., 1988, p. 22. (Colección Tierra Nueva e Cielo Nuevo; n° 28).



Fig. 20 : Castillo. Collection personnelle.

La *cofradía* de San Nicolás Tolentino, protecteur des âmes du Purgatoire, fut fondée comme *cofradía* de noirs. En 1691, elle ouvrit ses portes aux Espagnols « *chinos* » et mulâtres. Selon ses statuts, quiconque voulait y appartenir payait un peso de droit d'entrée et chaque mois, on exigeait de ses *cofrades* un réal comme aide aux dépenses religieuses et profanes de la communauté; ce montant mensuel était appelé *jornalillo* -partie du salaire journalier-<sup>216</sup>, ou *cornadillo* -petite monnaie-. La *cofradía* n'était pas tenue à ses engagements si les *cofrades* n'étaient pas à jour de leurs cotisations.

Elle était représentée par un recteur, quatre députés et un majordome, élus chaque 12 septembre, le lendemain de la fête du saint patron. Le majordome était chargé des fonctions administratives, d'organiser les fêtes de la *cofradía* aux dates décidées, d'acheter les vêtements et les bijoux des statues que l'on ne pouvait ni prêter ni vendre sans approbation de leurs dirigeants. Quinze jours avant l'assemblée, le recteur et le majordome devaient présenter leurs comptes<sup>217</sup>.

La *cofradía* de San Nicolás Tolentino offrait plusieurs bénéfices spirituels. Une messe était chantée à la mort de chacun de ses *cofrades*. Tous les deux dimanches, on célébrait une messe chantée pour les vivants et pour les morts. Le jour de San Nicolás, il y avait vêpres et messe chantée pour laquelle le curé *beneficiado* recevait douze pesos, et dans le cas où un sermon était prononcé, on l'augmentait de dix pesos. Pour la fête des morts, on disait une messe pour les *cofrades* et le curé *beneficiado* recevait dix pesos pour sa participation.

Devant l'ermitage de San Nicolás Tolentino, il y avait une petite place sur laquelle parfois le crieur public annonçait les nouvelles pour la dernière fois. En 1648, y débuta le feu qui mit

---

<sup>216</sup> Asunción Lavrín, *op. cit.*, p. 563.

<sup>217</sup> AGN. Bienes Nacionales (014). Volumen 1028. Expediente 26. 1691.

quasiment l'ensemble de la ville en cendres, embrasa et fit disparaître les archives de la ville et celles de cette *cofradía*<sup>218</sup>.

La garnison du fort de San Diego se rassemblait dans la *cofradía* de San José<sup>219</sup>; son ermitage, construit en 1634 par le sergent de milice don Francisco Gallardo, se trouvait sur le chemin vers la ville de Mexico. Les avantages matériels et spirituels que cette *cofradía* offrait étaient la messe chantée, et l'enterrement avec linceul et habit du Señor San Francisco, et tous les mardis de l'année on y célébrait une messe des défunts<sup>220</sup>. Durant l'époque coloniale, la dévotion à San Francisco fut très intense; les personnes choisissaient d'être enterrées avec la robe de franciscain ou dans un couvent franciscain. Antonio García Abasolo explique que:

*La preferencia por San Francisco era el modo específico de entender la vida que esta orden representaba. Actitud ante el mundo y los demás que se caracteriza por la resistencia a los esquemas, sociales como infibules, sistemas preconcebidos a los métodos rigurosos. Un sistema que fomenta las personalidades intuitivas, voluntaristas, originales, que repugna centralismo y autoritarismos de toda clase que sofoquen la propia iniciativa*<sup>221</sup>.

On acceptait dans la *Cofradía del Santísimo Sacramento* tout genre de personnes, et diverses *capellanías de misas* lui furent léguées; parmi elles, celle de Marta de la Cerna, créée à partir des rentes des maisons dont elle disposait: une jouxtait la *cordonería*, une autre était près de la plage et la troisième sur la petite place de San Nicolás<sup>222</sup>.

Le cas de Marta de la Cerna condense les habitudes religieuses du port, rendues possibles par l'apport économique du galion de Manille au profit de ses *vecinos*. En plus d'être un vecteur de bénéfices économiques, le galion l'était aussi de façon spirituelle; durant la vie, on accumulait les biens matériels et grâce à eux on gagnait la vie éternelle. De même, les principaux protagonistes du clergé séculier suivirent cette dynamique: Villafuerte, Añejo, Valderrama, sont curés et commerçants, curés et fournisseurs; ils unissent le matériel et le spirituel, ils ne font pas de différences entre les deux, ils se servent de l'un et de l'autre, et passent de l'un à l'autre, avec toutes les conséquences positives, mais aussi négatives auxquelles l'Archevêché tenta de remédier à la fin du XVIIème siècle.

Le galion permettait la création de ces congrégations ; au-delà du renforcement des pratiques religieuses, ces confréries rassemblaient la population de la ville, et favorisaient l'assimilation des différents groupes. Les évènements publics, comme les processions, les

---

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> *Relaciones geográficas del arzobispado de México, op. cit.*, p. 22.

<sup>221</sup> GARCÍA ABASOLO, Antonio. *La vida y la muerte en Indias. Cordobeses en América (siglos XVI-XVIII)*, Córdoba, Publicaciones del monte de Piedad y Caja de Ahorros de Córdoba, p. 139.

<sup>222</sup> AGN. Capellanías. 239. Vol. 41. 1696. F. 1-3.

messes et toutes ces activités solennelles, faisaient briller et donnaient du prestige non seulement aux *beneficiados*, mais aussi à chacun des notables du port.

Ainsi, le galion appuie cette religion catholique qui, exportée d'Espagne à la Nouvelle Espagne et de là aux Philippines, uniformise la pensée. Les critères du bien et du mal sont identiques en Occident comme en Orient; les pratiques religieuses comme les indulgences que concédait la Bulle de la *Santa Cruzada* seront suivies en Espagne, à la Nouvelle Espagne, et on mettra beaucoup d'attention à leur envoi vers les Philippines.

Une des causes du début du Protestantisme fut précisément la dénonciation par Martin Luter de la vente des Indulgences. Malgré les guerres qui éclatèrent en Europe en raison de ce mouvement et les pirates protestants qui entrèrent dans les baies d'Acapulco et de Manille, l'impressionnant système que monta l'Eglise Catholique ne fut pas interrompu, appuyé par la couronne espagnole. Tous les types d'indulgences furent envoyés de façon massive par le galion de Manille.

Que sont les indulgences?

Les indulgences, un avantage autorisé par l'Eglise Catholique avec lequel on pardonnait les fautes et on accordait les grâces qui permettaient de réduire son temps de Purgatoire et d'acquérir d'une manière libre la vie éternelle, étaient, avec les messes et les pratiques religieuses, des grâces spéciales auxquelles l'Eglise invitait par l'intermédiaire de ses *cofradías*. Elles avaient une valeur spirituelle partielle ou totale, on les comptabilisait en jours et on se constituait une réserve spirituelle que l'on pouvait accumuler. On pouvait investir dans ce capital sous deux formes: d'une façon partielle, comme en assistant à l'enterrement d'un *cofrade*, ce qui valait une année d'indulgences, et à la fin de la vie, toutes les actions partielles étant additionnées, on s'assurait la sortie du Purgatoire, ou d'une façon plénière par l'achat de la bulle de la *Santa Cruzada*, qui pouvait apporter par deux fois une absolution totale, à son achat et quand la personne allait mourir.

Cette Bulle, dont l'origine remonte à la période pendant laquelle on cherchait à récupérer les Lieux Saints, reçut son nom des lettres apostoliques qui accordaient le pardon à tous ceux qui allaient à la Croisade et avaient un sceau papal -bula-<sup>223</sup>. En 1573, l'application de la bulle de

---

<sup>223</sup> CUMMINGS H. Victoria. «The Church and Business Practices in Late Sixteenth Century Mexico», *The Americas*, vol. 44, Apr.1988, p. 438.

la *Santa Cruzada* fut étendue aux Indes, et en 1578, Grégoire XIII attribua aux rois espagnols le produit de tout ce qui se réclamait des bulles de la *Santa Cruzada* aux Indes<sup>224</sup>.

Durant la Colonie, elles devinrent très importantes; on les distribuait dans les paroisses et vicariats de la Nouvelle Espagne comme aux Philippines. La bulle de la *Santa Cruzada* était large en grâces, pardons et remises, mais elle devait être la première à être acquise, sinon tous les autres privilèges octroyés étaient annulés. Une variante de cette bulle était celle des défunts qui donnait une indulgence générale, mais elle ne s'appliquait que pour les âmes des défunts. Les grâces et facilités des bulles de la *Santa Cruzada* et des Défunts avaient un an de validité: ainsi on devait faire une nouvelle prédication pour en acquérir une autre. En raison de la grande distance et pour ne pas perdre les privilèges, tant à la Nouvelle Espagne qu'aux Philippines, on accorda que la durée entre deux prédications fût de deux ans; dans le cas où ils n'auraient pas pu le faire en deux ans, les fidèles pouvaient utiliser les prédications antérieures.

Aux Philippines, et en accord avec les *Ordenanzas de Intendentes*, tout ce qui était récolté par la vente de la bulle de la *Santa Cruzada* servait pour les dépenses des garnisons et des fortifications, et pour soutenir les missions religieuses<sup>225</sup>.

A Acapulco, les Officiers Royaux recevaient ces bulles; par la loi 24. Livre I. Titre XX. de la *Recopilación de Indias*, les Officiers Royaux devaient en vérifier la quantité et le montant. Ce procédé fut effectivement mené à bien : les comptes royaux de 1612 à 1616 mentionnent en particulier les nombres de *fardos* qui étaient envoyés, de quel type de bulles il s'agissait, et leurs montants<sup>226</sup>. Celles des défunts allaient de quatre, deux et un réal jusqu'à quatre *tomines*, celles de *composición*<sup>227</sup> avaient un montant de douze *tomines* et celles des bonnes œuvres et des vivants de deux *tomines*. Emballées en *fardos* encaustiqués, on les remettait avec grande méticulosité dans les mains du *General de la armada* ou du *capitán y maestre de la nao capitana*, de la même manière qu'on le faisait pour s'occuper du *situado* envoyé aux Philippines. Selon la loi, elles devaient être acheminées en toute sécurité pour être récupérées à Manille avec solennité et vénération<sup>228</sup>.

En 1634, ces bulles posèrent problème : la capacité de transport du galion était diminuée. La raison provenait du fait que le trésorier de la *Santa Cruzada* de Manille utilisait l'argent

---

<sup>224</sup> RODRIGUEZ ÁLVAREZ María de los Ángeles. *Usos y costumbres funerarias en la Nueva España*. México, 2001. El Colegio de Michoacán. Colección Tradiciones. p. 102.

<sup>225</sup> PLEHN C. Carl. Taxation in the Philippines. *Political Science Quarterly*, 1901, Dec., vol. 16, n°4, p. 140.

<sup>226</sup> AGI. Contaduría, 903,1615-1616/Caja de Acapulco. Cuentas de Real Hacienda.

<sup>227</sup> RAE: *bula de composición* : bulle que donnait le commissaire général de Cruzada à ceux qui possédaient des biens d'autrui quand ils n'étaient pas revendiqués par leur propriétaire.

<sup>228</sup> Loi 25. Livre I. Titre XX. de la *Recopilación de Indias*.

récupéré par la vente des bulles ainsi que celui qui provenait d'autres capitaux, pour envoyer à la Nouvelle Espagne quatre tonnes de marchandises qui appartenaient soit aux Novohispanos soit aux *peruleros*<sup>229</sup>.

### 1.3.5. Acapulco et le Galion de Manille, moyens de la Sainte Inquisition.

Malgré sa taille réduite, Acapulco répondait aux désirs et ordres de la Couronne: civils, militaires et clergé séculier respectaient finalement et facilitaient le fonctionnement de la machinerie qui permettait l'implantation de la colonie espagnole aux Philippines. Du côté religieux, les bulles et les missionnaires partaient d'Acapulco: à l'arrivée même du galion de Manille et selon toujours les consignes de la Couronne, le commissaire de la Sainte Inquisition entretenait une barrière contre les idées subversives à la Nouvelle Espagne; ce frein intellectuel permettait d'assurer le contrôle sur tous les vassaux du Roi d'Espagne. En raison de sa qualité de porte d'accès vers les Philippines, Acapulco fut un pivot de l'Inquisition: le galion de Manille amenait des Philippines les prisonniers du Saint Office qui étaient envoyés pour être jugés à Mexico, et à son départ d'Acapulco, on y envoyait les forçats condamnés par le Tribunal de la Sainte Inquisition à purger une peine de galère aux Philippines.



Fig. 21 : Ecu de la Sainte Inquisition du XVIIème siècle, brodé de soies et fils de métal. Collection Musée Franz Mayer. Ville de Mexico.

Le Tribunal de la Sainte Inquisition de la Nouvelle Espagne, établi à Mexico depuis le 4 novembre 1571, avait sous sa juridiction l'ensemble du vice-royaume de Nouvelle Espagne, le Guatemala, l'évêché de Nicaragua et les Îles Philippines.

A Acapulco il était représenté par un Commissaire, généralement le curé *beneficiado*, vieux chrétien et sans antécédents de famille d'une quelconque peine infligée par le Saint Office. Dans des cas déterminés, le Commissaire pouvait agir comme inquisiteur, sans adopter

---

<sup>229</sup> AGI. Filipinas,3,N.234.

aucune résolution qui aurait affecté la situation physique des personnes. Ses activités étaient limitées à la lecture des édits de foi, à la visite de son district, à recevoir les dénonciations et témoignages<sup>230</sup>. Au moins une fois par mois, il envoyait son rapport au Tribunal le prévenant de ce qui se passait dans le port et du résultat de la visite du galion.

Le Commissaire du Saint Office, accompagné d'un aide qui portait le bâton d'autorité de l'Inquisition, montait à bord du galion après que la visite du *Castellano* et des Officiers Royaux fût terminée. Durant sa visite, il ne pouvait ni manger ni recevoir de cadeaux ou de dons. Ses instructions précises lui ordonnaient de poser une série de questions à l'occasion d'une réunion tenue dans le château arrière, devant le *maestre*, le pilote et un ou deux passagers. Si les réponses n'étaient pas empreintes de vérité, les personnes courraient le risque d'être excommuniées.

Pedro Monroy, commissaire du Saint Office à Acapulco de 1608 à 1616, écrivait en janvier et février 1613 au Tribunal de l'Inquisition à Mexico :

*Surgió la nao almiranta San Andrés con 200 quintales de azogue y la demás ropa de China, es nao de buen viaje, visítela no hallé en ella causa de que dar cuenta a V.S. Remite un pliego para la Santa Inquisición de la Nueva España más un cajoncillo.*

*Surgió ayer la capitana de Filipinas Ángel de la Guarda y viene muy próspera con algunas personas muertas. Visítela solo halle un cajoncillo y un pliego*<sup>231</sup>.

L'interrogatoire portait sur le port de départ, la date du début du voyage du galion, et s'il s'était arrêté ailleurs. On se renseignait sur les passagers, de quelles nations ils arrivaient, s'ils étaient catholiques ou si, parmi eux, il y en avait d'une autre confession. Dans le cas où arrivait un étranger, un hérétique, on demandait si on l'avait vu ou entendu prier, ou fait des cérémonies, maltraité des images, critiqué la religion catholique pendant le voyage. L'interrogatoire s'appliquait aussi à la conduite des catholiques; entre autres questions, on demandait s'ils avaient blasphémé le nom de Dieu, la Vierge, les Saints ou la Sainte Inquisition. Au questionnaire sur les personnes, suivait celui sur les marchandises: on demandait s'il y avait des biens appartenant à des hérétiques ou à des infidèles embarqués, s'ils savaient si des livres ou images prohibés par la Sainte Inquisition arrivaient, et on vérifiait qui en étaient les propriétaires et les destinataires.

L'interrogatoire terminé, le Commissaire du Saint Office et son adjoint procédaient à l'inspection des chambres et des marchandises, comme cela leur semblait bon. Il était recommandé que la fouille se fît *con suma templanza y moderación y sin violencia alguna*<sup>232</sup>.

---

<sup>230</sup> ALBERRO, Solange. *Inquisición y Sociedad en México 1571-1700*. México: FCE, 1993, p. 50.

<sup>231</sup> AGN. Inquisición (61). Volumen 293. Expediente 14. 1613. F-53.

Les paquets et *fardos* suspectés de contenir des livres ou des objets d'autres religions, et les *cajones* scellés<sup>233</sup> du sceau de l'Inquisition étaient envoyés au tribunal à Mexico. Ainsi, la surveillance et le contrôle des livres importés évitaient l'entrée de la « *mala doctrina* »<sup>234</sup>.

Au cours de cette visite, en cas de découverte d'hérétiques ou de blasphémateurs, sur dénonciation ou par confession spontanée comme le firent en 1604 Martín Becerra qui se dénonça lui-même parce qu'il avait dit : *no hay Virgen María*, ou Francisco Fernandez qui s'accusa d'avoir dit : *no es posible que haya Dios*<sup>235</sup>, le commissaire devait les accepter en confession, transmettre au tribunal ce qu'ils avaient confessé, et le tribunal prenait ensuite sa décision. La confession délivrait de la prison et de la caution.

Quand un prisonnier du Saint Office arrivait par le galion de Manille pour être jugé à Mexico, le Commissaire procédait à sa mise en détention et lui confisquait ses biens pour les envoyer au Tribunal de la Sainte Inquisition.

L'histoire de Benito Xuarez décrit le processus du représentant de l'Inquisition à Acapulco: en 1662, Benito Xuarez, *vecino* de Manille, était transféré par le galion comme prisonnier de l'Inquisition pour être jugé, mais il mourut durant le trajet de Manille à Acapulco. Ses biens, qui consistaient en une caisse avec ses habits personnels et un esclave *chino*, nommé Manuel et âgé de seize à dix-sept ans, restèrent sous la garde du curé *beneficiado* et Commissaire du Saint Office d'Acapulco, don Diego Marín.

Le curé *beneficiado* d'Acapulco envoya au receveur du Saint Office à Mexico la caisse et l'esclave *chino* avec les *recaudos de su esclavitud* et *su ropa de vestir* à l'occasion du convoi de mules de Cristóbal Pérez, et paya vingt-trois pesos de droits et de nourriture pour l'ensemble<sup>236</sup>. Les dépenses de voyage de tous les coupables de l'Inquisition qui arrivaient par le galion de Manille étaient payées par la vente de quelques-uns de leurs biens et les gros colis restants étaient mis en dépôt à Acapulco.

Solange Alberro explique comment les Inquisiteurs du Saint Office de la ville de Mexico répartissaient les *fardos de almizcle llegados de Filipinas, joyas y piedras preciosas, encajes, sedas de China, objetos valiosos, cajas ricamente labradas y ropa fina perteneciente a los*

---

<sup>232</sup> INSTRUCCIÓN para la visita de los navíos en los puertos de la Nueva España, y distrito de la Inquisición de México, México, 16., 272.72 INQ, p.3-6.

<sup>233</sup> BORAH, Woodrow. *An Instruction of the Inquisition to its Commissioner in Acapulco, 1582*, Cordoba, Universidad Nacional de Cordoba, 1973, p. 24.

<sup>234</sup> GARCÍA-MOLINA RIQUELME, Antonio. *El Régimen de Penas y Penitencias en el Tribunal de la Inquisición de México*, México, UNAM, 1999, p. 27. (Doctrina Jurídica, No. 17).

<sup>235</sup> AGN. Indiferente Virreinal. Filipinas. Caja 2660. Ex. 16. 1605.

<sup>236</sup> AGN. Inquisición (61). Volumen 447. Expediente 5. Año 1662. Fojas 217-237.

*reos*<sup>237</sup>, ce qui montre le volume des marchandises de luxe qui arrivaient par le galion de Manille.

Port frontalier entre l'Extrême-Orient et l'Amérique, Acapulco agissait comme un filtre pour empêcher l'arrivée d'autres croyances qui, sous l'apparence du catholicisme, pouvaient entrer à la Nouvelle Espagne et se lancer dans un prosélytisme qui ne plaisait pas du tout à la Couronne. Les questions de l'interrogatoire à l'arrivée du galion de Manille montrent clairement la méfiance de la Couronne pour les autres religions.

Pour maintenir son pouvoir, la couronne espagnole avait imposé la religion catholique comme règle pour former les mentalités; par ses normes, elle poussait la communauté à posséder les mêmes valeurs, à uniformiser son comportement, jugulant les différences philosophiques. On décourageait ainsi les projets de rébellion, on procédait à une certaine assimilation afin de créer une masse homogène. En maintenant cette politique de bonne gouvernance, on obtenait la stabilité sociale. La méthode des auto dénonciations et des accusations met en relief les freins exercés sur la société de ces deux colonies, puisque de Manille on envoyait les prisonniers se faire juger par le tribunal de l'Inquisition de Mexico.

Comme dans les autres ports d'entrée à *Las Indias*, le système répressif de l'Inquisition était présent dans la ville, à l'arrivée du galion et à son retour.

Les condamnés par le Saint Office de la Nouvelle Espagne envoyés purger les peines de galère aux Philippines étaient spécialement surveillés depuis leur départ de la ville de Mexico jusqu'à leur embarquement sur le galion, de manière à ce que la condamnation soit bien appliquée.

Seulement destinée aux hommes, la peine de galère ne pouvait pas être appliquée aux malades, aux anciens, ni aux jeunes. Par respect et pour éviter la promiscuité, les femmes étaient bannies. Selon la Sainte Inquisition, méritaient cette condamnation les coupables de bigamie, de blasphème, de célébration de sacrements sans être ordonné, de vols et violations d'images et d'objets sacrés.

Durant l'acte de Foi, le condamné aux galères, vêtu d'une chemise longue nommée de San Benito, écoutait sa sentence; on lui notifiait le nombre d'années qu'il devait passer comme galérien sans droit à solde. Une fois jugés à Mexico, les condamnés faisaient le chemin vers Acapulco. Au port, les prisonniers étaient présentés à l'autorité locale, avec le texte de leur jugement sur lequel on inscrivait leurs signes particuliers. Le Tribunal veillait et était informé

---

<sup>237</sup> Solange Alberro, *op. cit.*, p.62.

des suites données jusqu'à ce qu'ils soient embarqués sur le galion de Manille. La durée habituelle de cette dure peine était de cinq ans: durant les deux premières années, les condamnés faisaient leur apprentissage de rameur, et par la suite on en profitait au maximum. L'un de ceux qui passèrent par Acapulco fut Martín de Villavicencio, alias le fameux Martín Garatuza, *En qué pararán estas misas, Garatuza*<sup>238</sup>?

L'histoire est symptomatique de tout ce qui pouvait se passer à Acapulco en raison de l'ignorance de ses habitants, de la crédulité envers les hommes d'église, et de la présence d'escrocs, excellents indicateurs de la richesse qui accompagnait la foire. Il faut noter que cet habile personnage arriva à un moment de chaos pour la population d'Acapulco; et si son apparition ne désorienta pas l'ordre de cette société, la raison en fut qu'elle était accoutumée à l'arrivée de nombreux religieux.

Martín de Villavicencio Salazar, personnage de légende<sup>239</sup>, gagnait sa vie en se faisant passer pour prêtre sans avoir été ordonné. Il disait la messe, entendait en confession, autorisait le baisemain. Il voyagea ainsi par toute la Nouvelle Espagne.

Selon José Manuel López Victoria, ce faux prêtre arriva à Acapulco sous le faux nom de José Rivera à la fin 1624, lorsqu'Hugo Schapenham s'emparait du port et alors que les habitants s'étaient réfugiés dans les montagnes. Après l'abandon de la place aux pirates, ce curé supposé se rapprocha des commerçants et leur dit de reprendre leurs activités parce qu'il avait convaincu les pirates de quitter Acapulco. En l'absence de vicaire, on demanda au curé supposé de dire la messe. Non seulement Villavicencio Salazar dit la messe en latin, mais il demanda une aide financière pour les missions d'Extrême-Orient. Quand il quitta Acapulco, il s'en alla avec l'aumône et les dons qu'il avait reçus<sup>240</sup>.

Accusé par la Sainte Inquisition depuis 1640, il échappa à la prison et continua ses méfaits. Dans son journal, don Antonio de Guijo parle d'un auto de fe particulier en mars 1648: parmi les vingt-huit personnes auxquelles furent lues leurs peines, il y avait Martín de Villavicencio

---

<sup>238</sup> *En que pararan estas misas, Garatuza* : selon le dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie de Lucas Alaman, phrase qui aujourd'hui s'utilise dans la conversation familière pour parler d'une position difficile dans laquelle on se place, dans un commerce de trafic duquel on ne sait pas se sortir facilement.

<sup>239</sup> Selon Julie Greer Johnson, l'histoire de Martín Garatuza, un condamné aux galères du XVIIème siècle, servit de support à Sœur Juan Inés de la Cruz dans son œuvre *Los Empeños de una Casa*. Par ailleurs, au XIXème siècle, Vicente Riva Palacio se servit de ce personnage pour écrire son roman *Monja y Casada, Virgen y Mártir*, publié pour la première fois en 1868. Au XXème siècle, Fernando Moret produisit pour Televisa le feuilleton historique Martín Garatuza. Cet alias se transforma dans le verbe *engatusar* qui selon le dictionnaire de la Real Academia Española veut dire : Se gagner la volonté de quelqu'un par des flatteries pour obtenir quelque chose.

<sup>240</sup> LÓPEZ VICTORIA, José Manuel. *Leyendas de Acapulco*, México, Ediciones Botas, 1944, p. 56-58.

Salazar, qui était appelé Martín Droga, ou Martín Lutero, alias Garatuza. Il fut condamné à deux cents coups de fouet et à la peine de forçat galérien aux Philippines.

Les changements imposés par la couronne espagnole dans l'organisation de l'Eglise de la Nouvelle Espagne, par lesquels on renforça le clergé séculier par rapport au clergé régulier, sont clairement manifestes à Acapulco durant le XVII<sup>ème</sup> siècle.

La Couronne établit un mécanisme de pouvoir qui reposait sur le curé *beneficiado*, autorité ecclésiastique d'Acapulco et acteur principal de cette organisation religieuse; on lui délégua des responsabilités locales pour qu'il norme la pensée de l'intérieur de la communauté d'Acapulco grâce à la religion et que la population se maintienne unie et homogène.

En retour de l'exécution de sa mission d'organisation de la société, le clergé séculier local reçut des droits et des privilèges qui lui permirent de participer et d'utiliser le dispositif qui se mettait en place avec le galion de Manille. Ainsi, une fois la ville mise en mouvement, l'influence du galion de Manille renforçait les pratiques religieuses de la population d'Acapulco, riche ou pauvre, qui pouvait aspirer à la création de *capellanías de misas*, de *cofradías* ainsi qu'à l'acquisition des différentes indulgences plénières. Par l'économie, on atteignait les buts religieux et on aidait le pouvoir politique.

A côté de sa mission sacerdotale et parfois à l'encontre des buts recherchés par cette dernière, le curé *beneficiado* est un des acteurs majeurs de la vie publique. Il dirige, il s'assure comme représentant de l'Inquisition que la religion ne se modifie pas, qu'elle est toujours bien respectée des nouveaux arrivants par le galion de Manille comme de toute cette population d'Acapulco dans laquelle les Espagnols, les noirs, les mulâtres, les indigènes et les *indios chinos* vivent ensemble. Quand l'Archevêché enquête sur le curé *beneficiado* Melchor Añejo, on l'accuse principalement pour ses absences, car sans lui la société d'Acapulco serait abandonnée à son sort, non encadrée.

Malgré les changements créés par *l'Ordenanza de Patronazgo* dans l'Eglise et la hiérarchie diocésaine, le clergé régulier était lui aussi bien établi à Acapulco en raison du passage de nombreux missionnaires en direction de Manille. Si à la Nouvelle Espagne les ordres religieux n'étaient pas acteurs de la décision, le rôle qu'ils tinrent aux Philippines fut précisément comme nous le verrons plus tard de se positionner dans la vie publique et d'être les artisans d'arbitrage et de décision; ainsi, on arriva à l'équilibre souhaité par les deux communautés religieuses, entre ce que demandait le clergé séculier à la Nouvelle Espagne, et par conséquent à Acapulco, et ce que voulait le clergé régulier, aux Philippines.

### 1.3.6. Les franciscains déchaussés à Acapulco.

La présence espagnole aux Philippines était justifiée par l'évangélisation menée par les différents ordres religieux: la majeure partie de leurs missionnaires envoyés vers les îles arrivaient à Acapulco après un long voyage depuis l'Europe.

Le premier ordre religieux qui entra aux Philippines fut celui des augustins, en la personne du frère Andrés de Urdaneta. Suivirent les franciscains déchaussés provenant de la Province de San José, de Vieille Castille, qui envoyèrent vingt frères lors de leur première mission qui partit du port d'Acapulco en 1577<sup>241</sup>. Mais, malgré le nombre important de religieux de différents ordres autorisés à partir aux îles, Acapulco ne disposa pas d'installation pour les recevoir durant le reste du XVIème siècle.

Pour faciliter le séjour des franciscains déchaussés à Acapulco en attente du galion vers les Philippines, bien avant 1604, la Province de San Diego de Mexico<sup>242</sup> avait installé une *hospederia*<sup>243</sup> dans laquelle elle logeait ses missionnaires<sup>244</sup>. En 1607, dans une lettre au vice-roi marquis de Montesclaros, Philippe III notifia son autorisation pour que cette Province de franciscains déchaussés fonde un couvent à Acapulco. Le couvent fut construit sur le terrain où se trouvait une infrastructure de défense temporaire du port, et on l'appela *Nuestra Señora de Guía*. Le 7 mai 1608, à l'arrivée du Saint Sacrement dans l'église, apparut l'eau du puits que l'on utilisa pour approvisionner les bateaux qui revenaient de Manille. On y vénérât une statue d'ivoire de la Vierge, identique à celle de l'église de *Nuestra Señora de Guía* qui se trouvait entre Cavite et Manille.



Fig. 22 : Nuestra Señora de Guía dans la cathédrale des Philippines. Collection de Mr de Anda.

<sup>241</sup> RODRÍGUEZ, Vicente. *Cosas de Frailes*, Celaya, Imprenta Franciscana, 1992, p. 65.

<sup>242</sup> MEDINA, Balthasar de. *Chronica de la Santa Provincia de San Diego*, México, Editorial Academia Literaria, 1977, p. 49. (Colección de Grandes Crónicas Mexicanas; 4).

<sup>243</sup> *Hospederia*: hotellerie d'une abbaye.

<sup>244</sup> AGN. Inquisición. (61). Volumen 368. Expediente 116. 1604.

En 1609, *Nuestra Señora de Guía* fut élevée au rang de *Guardiana*<sup>245</sup>; en 1614, lors de la modification de subordination de ce couvent avec la Province de San Pedro et San Pablo de Michoacán, les religieux remplacèrent leur habit brun de la Province de San Diego de Mexico<sup>246</sup> par un habit bleu indigo<sup>247</sup>.

Le couvent, situé sur ce qui est aujourd'hui le *Palacio Federal* d'Acapulco, disposait d'une église avec une cour dans laquelle se trouvaient une grande croix et un tamarinier. Les trois corps de la tour de l'église avaient quatre cloches, dont la plus grande pesait douze quintaux. On gardait dans la sacristie des ornements provenant de Chine, des draps de chaire de satin, devants d'autel de différentes couleurs, soit en cuir de vachette verni à la laque du Japon, soit en satin ou *cantón*<sup>248</sup> de Chine. On y trouvait aussi les représentations de San Antonio et San Francisco utilisées lors des processions, et celle de Jésus de Nazareth pour le Chemin de la Croix.

Le couvent se composait d'un cloître avec six cellules, d'un bureau, d'une cave, d'une cuisine, d'une librairie, et d'un verger où poussaient des oranges douces et amères, des citrons, des anones, des sapotilliers, des goyaviers, de corossoliers et plusieurs palmiers, et où l'on trouvait le puits<sup>249</sup>. Ce couvent avait la préférence de l'élite d'Acapulco pour s'y faire enterrer<sup>250</sup>.



Fig. 23 : Le *Palacio Municipal* en 1910, à l'emplacement de l'ancien couvent de San Francisco.

<sup>245</sup> Vicente Rodríguez, *op. cit.*, p. 65.

<sup>246</sup> Province : district défini par les ordres religieux divisant un territoire et qui contient un nombre déterminé de maisons ou de couvents.

<sup>247</sup> Vicente Rodríguez, *op. cit.*, p. 66.

<sup>248</sup> RAE. Méx. Toile de coton qui imite le cachemire et a le même emploi.

<sup>249</sup> Vicente Rodríguez, *op. cit.*, p.70.

<sup>250</sup> AGN. Tierras (110). Contenedor 0066. Volumen 122. Expediente 3. 1677.

### 1.3.7. Les divers ordres religieux en attente de partance pour Manille.

Si l'Église aux Philippines se trouvait sous la protection du Roi d'Espagne, l'archevêché de Manille et les évêques des autres diocèses philippins s'entendaient pour les questions administratives avec le vice-roi de la Nouvelle Espagne qui pourvoyait par ailleurs aux besoins des dignitaires, paroissiens et religieux des Philippines<sup>251</sup>. Toute directive royale était envoyée de la Nouvelle Espagne aux Philippines, et les relations sociales, commerciales ou diplomatiques des Philippines avec la Chine, le Japon et les pays d'Orient, étaient réglées par le Vice-Roi<sup>252</sup>.

La Couronne payait le voyage et le transport des affaires des religieux depuis l'Espagne jusqu'à Manille; au retour, les coûts de passage et d'alimentation vers la Nouvelle Espagne étaient payés par le Vice-Roi.

Selon Luis Romero Solano, *las Filipinas tenían una mayor dependencia para efectos económicos, administrativos y religiosos que las provincias internas de México*<sup>253</sup>.

Les ordres religieux autorisés à se rendre aux Philippines furent ceux des augustins, des franciscains, des dominicains, des jésuites, et à partir de 1607, des augustins récollets qui à leur passage à la Nouvelle Espagne étaient appelés « *filipinos ou chinos* »<sup>254</sup>. En 1621, partirent cinq religieuses: sous l'autorité de Jerónima de Asunción, elles fondèrent le premier couvent de clarisses à Manille.



Fig. 24 : La vénérable Mère Jerónima de la Fuente. Musée du Prado. Madrid.

<sup>251</sup> ARTEAGA, Beatriz. María del Carmen, VELAZQUEZ, «Historia de América y Filipinas» *Historia Mexicana*, Abr.-Jun. 1966, vol. XV, n°24, p. 645.

<sup>252</sup> ROMERO SOLANO, Luis, «La Nueva España y Las Filipinas», *Historia Mexicana*, Ene-Mar.1954, vol. III, n°3, p. 420.

<sup>253</sup> *Ibid.*

<sup>254</sup> GUEVARA SÁNCHEZ, Arturo. *Los agustinos descalzos. Breves noticias de su vida y logros en México y Filipinas*, México, INAH, 2006, p. 19.

L'affluence des religieux aux Philippines fut constante pendant tout le XVII<sup>ème</sup> siècle; durant les trente premières années, on envoya un grand nombre de missionnaires. La majorité des frères envoyés étaient Espagnols, mais dès la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle et durant le XVII<sup>ème</sup> siècle, y partirent divers religieux, franciscains, augustins, dominicains et jésuites d'origine mexicaine<sup>255</sup>.

Arrivant d'Espagne, ils étaient logés dans les maisons de campagne et jardins construits par les différents ordres religieux installés aux Philippines pour se reposer et se remettre de la fatigue de leur long voyage. Ces couvents se trouvaient dans les alentours de la ville de Mexico et étaient supervisés par des vicaires affectés par les Provinciaux des îles.

Accompagnant un groupe de frères dominicains qui partait en mission aux Philippines, Thomas Gage<sup>256</sup>, religieux anglais appartenant à cet ordre, arriva le 3 octobre 1625 à la maison de repos de San Jacinto que les dominicains de Manille entretenaient.

Il décrit les habitudes suivies pour la récupération de ces frères:

*Durante el tiempo de nuestra permanencia, nos llevaban a cada uno todos los lunes por la mañana, media docena de cajas de codoñate, o carne de membrillo, mermelada, jalea y frutas en almíbar por no hacer mención a los bizcochos, para que fortaleciéramos nuestros estómagos, tomando un tente en pie por la mañana y lo restante del día.*

*...pero en las tierras bajas de México observamos que dos o tres horas de haber hecho una comida, en la cual nos habían servido, tres o cuatro platos de carnero, vaca, ternera, cabrito, pavos y otras aves y animales de casa, no podíamos estar de debilidad de estomago y casi nos caíamos de desmayo, de modo que nos veíamos precisados a confortarnos y reponernos con una jícara de chocolate, un poco de conserva o algunos biscochos, de los cuales nos proveían en abundancia<sup>257</sup>.*

Les missionnaires restaient dans ces couvents deux à trois ans. Les écrits de ce frère controversé permettent de décrypter le double propos de ces maisons: d'un côté, on permettait aux missionnaires de ne pas suivre l'austérité rigoureuse de la règle, et d'un autre, en étant logés en dehors de la ville de Mexico, on les empêchait de vivre avec les religieux locaux et on évitait ainsi que ces derniers les découragent et les persuadent de rester à la Nouvelle Espagne.

En effet, faire partir de Mexico les missionnaires devint un problème si difficile et important que le Pape Pie V autorisa le Provincial des Augustins d'Espagne à récupérer les augustins récollets qui seraient hors de leurs couvents<sup>258</sup>.

---

<sup>255</sup> BERNAL, Rafael, «México en Filipinas», *Historia Mexicana*, Oct.-Dic. 1964, vol. XIV, n°2, p. 190-193.

<sup>256</sup> Sussex 1591-1656.

<sup>257</sup> GAGE, Thomas. *Nuevo reconocimiento de las Indias Occidentales*, México, CONACULTA, 1994, p. 103-104.

<sup>258</sup> Arturo Guevara, *op. cit.*, p.21.

Selon frère Domingo Fernández de Navarrete, deux mois avant le départ des missionnaires vers Acapulco, les divers couvents de la ville de Mexico y envoyaient deux religieux pour préparer leur séjour et la réservation des logements. La durée de leur séjour était variable: ils pouvaient arriver de décembre jusqu'à mars, ceci dépendant de la navigation du galion et du nombre de galions. Parfois, les galions étaient très petits pour la grande quantité de religieux, soldats, fonctionnaires, passagers et marchandises qui devaient être embarqués. Occasionnellement, par manque de place, on devait laisser quelques missionnaires à Acapulco. Dans le cas de frère Domingo et de ses compagnons, ils attendirent un an avant de pouvoir embarquer en raison du manque de galion.

Dans les couvents missionnaires de Mexico, on lançait le processus de départ à la nouvelle de l'arrivée du galion de Manille sur les côtes de la Nouvelle Espagne. L'arrivée des religieux à Acapulco était bien visible: ils se présentaient avec leurs serviteurs et leurs *matalotajes*, bagage consistant d'habits, de livres, de provisions d'eau douce et de bouche, de médicaments et de cadeaux. Ils emportaient même des poules: frère Domingo Fernandez de Navarrete et ses compagnons avaient réussi à accumuler beaucoup de poules pour le voyage, mais le feu de la *quema universal* d'Acapulco arriva jusqu'aux poulaillers, tuant jusqu'à trois cents de ces animaux.

On voit dans leurs comptes que les Officiers Royaux payaient la nourriture et la location des maisons qui les abritaient. Mais la quantité de religieux qui attendaient le galion de Manille était telle que parfois, cela arriva aux franciscains, ils étaient dans l'obligation de louer des maisons pour entreposer leur *matalotaje*<sup>259</sup>, entraînant une forte inflation dans la location de maisons: en 1603, le coût de location d'une maison à Acapulco était de deux cents *reales*<sup>260</sup>. Mais les informations que frère Domingo nous donne en 1647 sur le loyer sont intéressantes: *por la nuestra nos llevaron cuatrocientos reales de a ocho, parece increíble para mí que los di, es más que cierto*<sup>261</sup>.

Les conditions de voyage d'Acapulco à Manille justifiaient le séjour et le repos des religieux dans leurs couvents. Les archives conservent les plaintes déposées dans les cas graves, mais en général, les frères affrontaient les événements avec grande philosophie.

En 1612, le dominicain Diego Duarte se plaignit du manque de confort lors de son passage sur le galion Nuestra Señora de la Antigua: en raison de la taille très réduite du bateau, les

---

<sup>259</sup> AGI. Contaduría, 905B, 1654/ Cuentas de Real Hacienda.

<sup>260</sup> AGI. Contaduría, 901, 1603/ Cuentas de Real Hacienda.

<sup>261</sup> FERNÁNDEZ DE NAVARRETE, Domingo. *The travels and controversies of Friar Domingo Navarrete, 1618-1686 / edited from manuscript and printed sources by J.S. Cummins*. Hakluyt Society, 1962, p. 299.

vingt-huit religieux qui avaient embarqué avec le prier de cette compagnie furent répartis dans le château, dans les coursives, à la poupe et dans la *toldeta*<sup>262</sup>, devant dormir à la belle étoile, sous les averse; la majorité en fut malade et quatre d'entre eux en moururent durant le voyage<sup>263</sup>.

Frère Domingo embarqua en avril 1648 sur un *patache* avec trente autres religieux, passagers, équipages et leurs provisions. Bien qu'il fût l'ami du général et que celui-ci lui ait attribué une petite chambre dans le château du galion, la majorité des passagers durent voyager *al aire, sol, y luna*. Frère Domingo expliqua que sur le pont couvert, on ne pouvait pas rester debout et qu'en dessous, *en cubierta nadie pudo vivir, por ir todo ocupado del sustento, y géneros que se llevaban*<sup>264</sup>.

Les Philippines dépendaient de l'Archidiocèse de Mexico; en 1595, devenue siège de l'Archidiocèse des Philippines, Manille reçut sous sa coupe les diocèses de Cebú, Cagayan et Camarines<sup>265</sup>. En vertu du *Real Patronato Indiano*, le Roi avait reçu de la Papauté une série de délégations de pouvoirs qui le rendait chef de l'Eglise de *Indias* et par conséquent des Philippines; en ce sens, le Gouverneur avait un rôle important puisque les questions ecclésiastiques étaient de son ressort et qu'il devait en assurer la supervision<sup>266</sup>.

A la différence d'Acapulco, *una aldea de pescadores* comme l'appelait Gemelli Careri, Manille, la cité emmurillée, la ville des rues, des places et des quartiers bien tracés, accueillait tant de monastères et d'églises si proches les uns des autres qu'on pouvait *oír los santos oficios*<sup>267</sup>.

A leur arrivée, les missionnaires rejoignaient leurs maisons respectives pour être ensuite répartis dans les différents monastères.

---

<sup>262</sup> *Toldo* : espace entre le grand mât et la poupe.

<sup>263</sup> AGI. Filipinas, 79, N.96/18-08-1612 (SUP).

<sup>264</sup> Domingo Fernández de Navarrete, *op. cit.*, p.302.

<sup>265</sup> *Relaciones geográficas del arzobispado de México, op. cit.*, p. 5.

<sup>266</sup> FORONDA A., Marcelino, y Cornelio R. BASCARA. *Manila*, Madrid, MAPFRE, 1992, p. 309. (Ciudades de Iberoamérica; n°8).

<sup>267</sup> María de Lourdes Díaz Trechuelo, *op. cit.*, p.96.

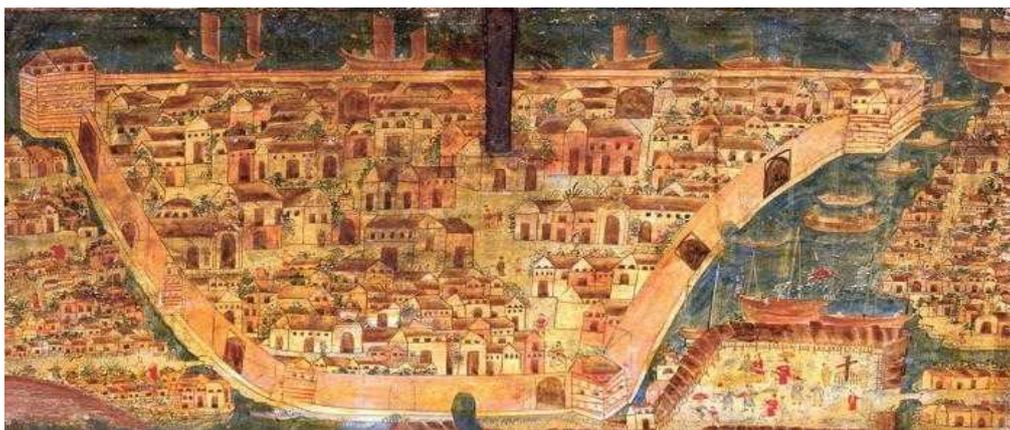


Fig. 25 : Cité de Manille. 1640-1650. Collection du Musée Naval d'Acapulco.

Les augustins se présentaient à leur monastère principal de Manille qui, selon Antonio de Morga, était *uno de los más suntuosos*. Ensuite, ils pouvaient aller ailleurs sur l'île de Luzon, ou dans la province d'Ilocos, ou à Pangasinan, ou à la Pampanga où tous les monastères leur appartenaient, ou à Cebú, et dépendant de cet évêché au monastère d'Arévalo sur l'île d'Otón.

Certaines missions étaient vraiment très reculées: l'archevêque de Manille, le frère Hernando Guerrero, OSA<sup>268</sup>, disait dans sa lettre au Roi de 1638 à propos des augustins récollets déchaussés: *estos religiosos eran los más pobres y sus misiones se encontraban en las partes más peligrosas de las islas*<sup>269</sup>.

Les franciscains déchaussés fondèrent aux Philippines la Province de San Gregorio Magno. Ils avaient leur maison principale à l'intérieur de la muraille de Manille; juste à côté, ils construisirent l'hôpital de *Los Naturales de Patronazgo Real* qu'ils administraient. Ils pouvaient être envoyés dans d'autres monastères des alentours de Manille, dans la province de Camarines, ou à la léproserie de San Lázaro de Dilao, ou encore au Japon, et à partir de 1630 en Chine<sup>270</sup>.

Les Dominicains avaient élu domicile près du Parían; leur église de Santo Domingo se trouvait près du quartier des Chinois, et c'est pour cela qu'ils en devinrent les conseillers spirituels et les défenseurs. En 1593, ils mirent en service la première imprimerie, facilitant la publication des œuvres écrites tant par les religieux que par les Espagnols résidents de

<sup>268</sup> OSA : Ordre de Saint Augustin

<sup>269</sup> Arturo Guevara Sánchez, *op. cit.*, p. 93.

<sup>270</sup> FERRANDO, Juan. «Historia de los PP. Dominicos en las Islas Filipinas y en sus misiones del Japón, China, Tunk-King y Formosa». Libro II. Cuarto Periodo. Cap. III. p. 189. *Colección Clásicos Tavera* [CD-ROM], vol. 13, serie X, Obras Clásicas para la Historia de Manila, Madrid, MAPFRE, 1998.

Manille. A partir de 1619, ils rallièrent aussi l'Université de Santo Tomas qui était sous leur direction, et à partir de 1630 le collège de San Juan de Letrán. Ils commencèrent à partir pour le Japon en 1602, et plus tard dans les missions de Formose, du Cambodge, ou de Tung-Kin<sup>271</sup>.

En mars 1581, arrivèrent aux Philippines à bord du galion San Martín les quatre premiers jésuites et l'archevêque Frère Domingo de Salazar. Ils se rendaient au collège de la Compagnie, à côté de la forteresse de Nuestra Señora de Guía. Tout près de là, ils tenaient un collège d'étudiants espagnols. Ils pouvaient être envoyés aux îles de Cebú, Pintados, Leyte, Ibabao, Samar et Bohol, ou être dirigés vers Canton ou les Îles Mariannes dont la conquête et l'évangélisation<sup>272</sup> avaient commencé en 1668 avec l'arrivée du jésuite Diego Luis de San Vitores et de cinq autres jésuites accompagnés de quelques soldats.

A Manille, les couvents de *Patronazgo Real de San Andres y Santa Potenciana* accueillaient les femmes démunies et les jeunes filles de la cité. Le couvent de Santa Clara, créé en 1621 par San Jerónima de la Asunción, fut mis sous la protection du Roi par *Cédula* en date du 21 juin 1662, et son protectorat était à la charge de l'auditeur le plus ancien de la *Audiencia*.

Ainsi, grandes furent les conséquences des ordres donnés par la Couronne dans le domaine de l'organisation ecclésiastique, et singulièrement en ce qui concerne les ordres religieux ; l'effort humain espagnol pour réunir et envoyer à la Nouvelle Espagne tous ces missionnaires ne pouvait donner un résultat positif si Acapulco ne s'activait pas fortement pour les recevoir et les envoyer vers l'Extrême-Orient par l'unique moyen de transport. Là-bas, ces mêmes missionnaires constituèrent l'axe principal de l'influence espagnole sur les populations asiatiques, certainement à Manille, mais aussi dans toutes les régions que la Couronne évangélisait au nom de la chrétienté.

Acapulco les reçut, les dirigea vers leurs différentes destinations, permettant à la couronne espagnole de valoriser son action politico-économique, conservant toute sa légitimité, et tirant un grand bénéfice de sa relation avec les autorités apostoliques.

L'incroyable lieu de réunion et de ralliement à la cause religieuse que fut Acapulco fut d'une efficacité fondamentale pour la propagation chrétienne dans le nouveau monde qui s'ouvrait en Extrême-Orient par l'intermédiaire de Manille. Rafael Bernal disait de ces missionnaires

---

<sup>271</sup> Juan Ferrando *op. cit.*, p. 203.

<sup>272</sup> Juan Ferrando *op. cit.*, p. 192.

que: *la existencia ahora mismo de una gran mayoría católica en Filipinas es el mejor monumento a su obra y es huella imborrable*<sup>273</sup>.

A la lecture de ces derniers paragraphes, on pourrait croire que l'on a oublié un ordre religieux important qui participa de manière décisive au développement d'Acapulco et à la réussite de cette mission commune : il s'agit de l'ordre des *Hipólitos* dont l'action principale au XVII<sup>e</sup> siècle fut l'administration de *l'Hospital Real*, chargé de maintenir une fonction utile à l'entreprise espagnole pour accompagner les passagers vers Manille ou pour recevoir ceux qui en revenaient, pour les équipages qui bien souvent arrivaient en très mauvais état, et pour la garnison, les fonctionnaires royaux, jusqu'aux esclaves du *Servicio Real* d'Acapulco. Mais on a cru plus convenable de présenter leur remarquable action non dans une optique religieuse, mais selon une orientation de santé publique, fonction que la couronne espagnole décida de développer au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce sera l'objet du chapitre suivant qui présente les efforts de santé publique dont nous venons de parler dans le panorama plus général des différents services qui furent développés à Acapulco afin d'améliorer le soutien au galion.

Ainsi, l'analyse des domaines connexes au fonctionnement de l'entreprise elle-même, celui de la santé, ceux des voies de communication et des services de l'arsenal vont nous permettre de compléter de façon intéressante la connaissance de l'implantation espagnole à Acapulco et de son fonctionnement au XVII<sup>e</sup> siècle.

\*

\* \*

---

<sup>273</sup> BERNAL, Rafael, «México en Filipinas», *Historia Mexicana*, Oct.-Dic. 1964, vol. XIV, n°2, p. 191.